

# FNAC DARTY



États financiers 2022

non audités

*Comptes consolidés non audités de FNAC DARTY aux 31 décembre 2022 et 2021*

# Comptes consolidés du Groupe aux 31 décembre 2022 et 2021

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2022  
ET 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2022	2021
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>4-5</b>	<b>7 949,4</b>	<b>8 042,6</b>
Coût des ventes		(5 539,5)	(5 669,1)
<b>Marge brute</b>		<b>2 409,9</b>	<b>2 373,5</b>
Charges de personnel	6-7	(1 202,7)	(1 171,7)
Autres produits et charges opérationnels courants		(976,8)	(930,9)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	8	0,2	(0,2)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>9</b>	<b>230,6</b>	<b>270,7</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	10	(27,0)	(10,3)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>203,6</b>	<b>260,4</b>
Charges financières (nettes)	11	(45,3)	(41,8)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>158,3</b>	<b>218,6</b>
Impôt sur le résultat	12	(54,4)	(74,1)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>103,9</b>	<b>144,5</b>
dont part du Groupe		100,0	145,0
dont part des intérêts non contrôlés		3,9	(0,5)
<b>Résultat net des activités non poursuivies</b>	<b>31</b>	<b>(132,0)</b>	<b>15,3</b>
dont part du Groupe		(132,0)	15,3
dont part des intérêts non contrôlés		0,0	0,0
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(28,1)</b>	<b>159,8</b>
dont part du Groupe		(32,0)	160,3
dont part des intérêts non contrôlés		3,9	(0,5)
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>(32,0)</b>	<b>160,3</b>
Résultat par action (en euros)	13	(1,19)	6,02
Résultat dilué par action (en euros)	13	(1,05)	5,38
<b>Résultat net part du Groupe des activités poursuivies</b>		<b>100,0</b>	<b>145,0</b>
Résultat par action (en euros)	13	3,71	5,45
Résultat dilué par action (en euros)	13	3,28	4,86

## ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2022	2021
<b>Résultat net</b>		<b>(28,1)</b>	<b>159,8</b>
Écart de conversion		1,8	(1,2)
Juste valeur des instruments de couverture		(0,6)	1,8
<b>Éléments recyclables en résultat</b>	<b>14</b>	<b>1,2</b>	<b>0,6</b>
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies		34,9	28,0
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>	<b>14</b>	<b>34,9</b>	<b>28,0</b>
<b>Autres éléments du résultat global, après impôt</b>	<b>14</b>	<b>36,1</b>	<b>28,6</b>
<b>Résultat global total</b>		<b>8,0</b>	<b>188,4</b>
dont part du Groupe		3,9	188,9
dont part des intérêts non contrôlés		4,1	(0,5)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE POUR LES EXERCICES CLOS  
LES 31 DECEMBRE 2022 ET 2021

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2022	2021
Goodwill	15	1 654,4	1 654,3
Immobilisations incorporelles	16	561,7	528,2
Immobilisations corporelles	17	570,3	574,5
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	18	1 115,2	1 115,2
Participations dans les sociétés mises en équivalence	8	2,1	0,6
Actifs financiers non courants	20	44,4	40,2
Actifs d'impôts différés	12.2.2	60,2	68,8
Autres actifs non courants	24.2	0,0	0,1
<b>Actifs non courants</b>		<b>4 008,3</b>	<b>3 981,9</b>
Stocks	22	1 143,7	1 104,3
Créances clients	23	249,5	303,9
Créances d'impôts exigibles	12.2.1	5,6	1,4
Autres actifs financiers courants	24.1	19,1	9,4
Autres actifs courants	24.1	389,0	377,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	931,7	1 181,1
<b>Actifs courants</b>		<b>2 738,6</b>	<b>2 978,0</b>
<b>Actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>31</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total actif</b>		<b>6 746,9</b>	<b>6 959,9</b>

Passif et capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2022	2021
Capital social		26,9	26,8
Réserves liées au capital		971,0	971,0
Réserves de conversion		(3,9)	(5,7)
Autres réserves et résultat net		517,7	563,3
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>25</b>	<b>1 511,7</b>	<b>1 555,4</b>
Capitaux propres – part revenant aux intérêts non contrôlés	25	10,9	8,2
<b>Capitaux propres</b>	<b>25</b>	<b>1 522,6</b>	<b>1 563,6</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	28.1	917,3	932,3
Dettes locatives à long terme	28.2	896,9	891,1
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	26	145,4	187,8
Autres passifs non courants	24.2	22,0	78,7
Passifs d'impôts différés	12.2.2	164,9	164,9
<b>Passifs non courants</b>		<b>2 146,5</b>	<b>2 254,8</b>
Emprunts et dettes financières à court terme	28.1	19,5	2,1
Dettes locatives à court terme	28.2	243,6	238,9
Autres passifs financiers courants	24.1	10,2	8,7
Dettes fournisseurs	24.1	1 965,1	2 036,9
Provisions	27	36,6	31,0
Dettes d'impôts exigibles	12.2.1	0,0	8,3
Autres passifs courants	24.1	802,8	815,6
<b>Passifs courants</b>		<b>3 077,8</b>	<b>3 141,5</b>
<b>Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>31</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>		<b>6 746,9</b>	<b>6 959,9</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AUX 31 DECEMBRE 2022 ET 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2022	2021
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>103,9</b>	<b>144,5</b>
Produits et charges sans contrepartie en trésorerie		362,6	363,2
<b>Capacité d'auto-financement</b>	<b>30.1</b>	<b>466,5</b>	<b>507,7</b>
Charges et produits d'intérêts financiers		47,8	44,4
Dividendes reçus		0,0	0,0
Charge nette d'impôt exigible	12.1	57,3	85,3
<b>Capacité d'auto-financement avant impôts, dividendes et intérêts</b>		<b>571,6</b>	<b>637,4</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	24	(155,3)	(39,7)
Impôts sur le résultat payés		(69,8)	(69,4)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>30.1</b>	<b>346,5</b>	<b>528,3</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(138,4)	(116,8)
Variation des dettes sur immobilisations incorporelles et corporelles		8,5	7,3
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		7,0	0,5
Acquisitions et cessions de filiales nettes de la trésorerie acquise et cédée		(1,9)	(2,0)
Acquisitions d'autres actifs financiers		(11,0)	(0,7)
Cessions d'autres actifs financiers		5,2	2,3
Intérêts et dividendes reçus		0,0	0,0
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>30.2</b>	<b>(130,6)</b>	<b>(109,4)</b>
Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle		(1,0)	(0,6)
Dividendes versés aux actionnaires		(55,0)	(27,3)
Émission d'emprunts		0,0	200,0
Remboursement d'emprunts		(1,4)	(700,0)
Remboursements des dettes locatives	28.2	(230,8)	(228,0)
Intérêts payés sur dettes locatives	11	(23,0)	(21,2)
Augmentation des autres dettes financières		0,0	0,2
Intérêts versés et assimilés		(24,1)	(26,7)
Financement du fonds de pension Comet	30.4	(1,2)	(2,3)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>30.3</b>	<b>(336,5)</b>	<b>(805,9)</b>
Flux nets liés aux activités non poursuivies	31	(131,1)	(1,4)
Incidence des variations des cours de change		2,3	0,8
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>(249,4)</b>	<b>(387,6)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>21</b>	<b>1 181,1</b>	<b>1 568,7</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>21</b>	<b>931,7</b>	<b>1 181,1</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

	Nombre d'actions en circulation (1)	Capital social	Réserves liées au capital	Réserves de conversion	Autres réserves et résultats nets	Capitaux propres		
						Part Groupe	Intérêts non contrôlés	Totaux
<i>(en millions d'euros)</i>								
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>26 608 571</b>	<b>26,6</b>	<b>971,2</b>	<b>(4,5)</b>	<b>375,2</b>	<b>1 368,5</b>	<b>4,9</b>	<b>1 373,4</b>
<b>Résultat global total</b>				<b>(1,2)</b>	<b>190,1</b>	<b>188,9</b>	<b>(0,5)</b>	<b>188,4</b>
Variation de capital	152 547	0,2	(0,2)			<b>(0,0)</b>		<b>(0,0)</b>
Titres d'auto-contrôle					0,1	<b>0,1</b>		<b>0,1</b>
Valorisation des paiements fondés sur les actions					13,2	<b>13,2</b>		<b>13,2</b>
Composante capitaux propres de l'OCEANE					15,4	<b>15,4</b>		<b>15,4</b>
Dividende					(26,7)	<b>(26,7)</b>	(0,6)	<b>(27,3)</b>
Variation de périmètre					(4,4)	<b>(4,4)</b>	4,4	<b>0,0</b>
Autres mouvements					0,4	<b>0,4</b>		<b>0,4</b>
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>26 761 118</b>	<b>26,8</b>	<b>971,0</b>	<b>(5,7)</b>	<b>563,3</b>	<b>1 555,4</b>	<b>8,2</b>	<b>1 563,6</b>
<b>Résultat global total</b>				<b>1,8</b>	<b>2,1</b>	<b>3,9</b>	<b>4,1</b>	<b>8,0</b>
Variation de capital	110 735	0,1	0,0			<b>0,1</b>		<b>0,1</b>
Titres d'auto-contrôle					(3,5)	<b>(3,5)</b>		<b>(3,5)</b>
Valorisation des paiements fondés sur les actions					9,4	<b>9,4</b>	0,1	<b>9,5</b>
Dividende					(53,5)	<b>(53,5)</b>	(1,5)	<b>(55,0)</b>
Variation de périmètre						<b>0,0</b>		<b>0,0</b>
Autres mouvements					(0,1)	<b>(0,1)</b>		<b>(0,1)</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>26 871 853</b>	<b>26,9</b>	<b>971,0</b>	<b>(3,9)</b>	<b>517,7</b>	<b>1 511,7</b>	<b>10,9</b>	<b>1 522,6</b>

(1) Valeur nominale des actions de 1 euro.

# Annexes aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

## NOTE 1

### GENERALITES

#### 1.1 / Généralités

Fnac Darty, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à conseil d'administration, dont le siège social est situé 9, rue des Bateaux-Lavois, ZAC Port d'Ivry, 94200 Ivry-sur-Seine, France. La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 055800296. La société Fnac Darty est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 reflètent la situation comptable de Fnac Darty et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées et coentreprises.

Le 23 février 2023, le conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2022. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires dont la date est prévue le 24 mai 2023.

#### 1.2 / Contexte de publication

Fnac Darty, composé de la société Fnac Darty et ses filiales (collectivement « Fnac Darty »), est le leader de la distribution de biens de loisirs, techniques et électroménagers pour le grand public en France et un acteur majeur sur les autres marchés géographiques où il est présent à savoir l'Espagne, le Portugal, la Belgique, la Suisse et le Luxembourg. Fnac Darty a également une présence en franchise au Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Luxembourg, Qatar, Sénégal, et Tunisie.

L'admission des titres de Fnac Darty aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris, impose l'établissement de comptes consolidés établis selon les normes IFRS. Les modalités d'établissement de ces comptes sont décrites en note 2 « Principes et Méthodes comptables ».

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros. Les tableaux des états financiers comportent des données arrondies individuellement. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous totaux affichés.

## NOTE 2

### PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

#### 2.1 / Principes généraux et déclaration de conformité

En application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2022 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne ([http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm)) à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date, et présentés avec en comparatif, l'exercice 2021 établi selon le même référentiel. Sur les périodes présentées, les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*). Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations, telles que publiées par l'IASB (<https://www.ifrs.org/issued-standards/list-of-standards/>).

Les normes internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*), les interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*), et les SIC (*Standard Interpretation Committee*).

Les états financiers consolidés présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC, de même que des textes dont l'application n'est pas obligatoire en 2022.

L'exercice de référence du Groupe est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels précédents, à l'exception, le cas échéant, des normes et interprétations adoptées dans l'Union européenne applicables pour le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année du dernier exercice (cf. note 2.2 « Référentiel IFRS appliqué »).

Le Groupe n'applique pas de norme ou interprétation par anticipation.

## 2.2 / Référentiel IFRS appliqué

### 2.2.1 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, non obligatoires et applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

L'IASB a publié les textes suivants, adoptés par l'Union Européenne et applicables par anticipation, pour lesquels le Groupe ne prévoit pas d'incidence significative :

- amendement IAS 1 – Information à fournir sur les principes et méthodes comptables ; et mise à jour du *Practice Statement 2* « Making materiality judgements » ;
- amendement IAS 8 – Définition d'une estimation comptable ;
- amendement IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction ;
- IFRS 17 – Contrats d'assurance, avec amendements, y compris amendements d'IFRS 17 et IFRS 9 publiés portant sur l'information comparative.

### 2.2.2 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

#### – Amendement IAS 16 – Immobilisations corporelles – Produits antérieurs à l'utilisation prévue

L'IASB a publié cet amendement en mai 2020, qui a par la suite été adopté par l'Union européenne le 28 juin 2021.

Cet amendement supprime l'exception au principe général selon lequel les produits accessoires générés avant qu'une immobilisation corporelle soit en état d'utilisation ne peuvent pas être pris en compte (en déduction) pour la détermination du coût de cette immobilisation, en interdisant à l'entité de déduire du coût d'une immobilisation corporelle les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments sera nécessairement reconnu au compte de résultat.

En outre, l'amendement précise que :

- les éléments produits avant qu'une immobilisation corporelle ne soit prête pour son utilisation doivent être évalués selon les dispositions d'IAS 2, Stocks ;
- pour les produits de la vente des éléments qui ne font pas partie de l'activité ordinaire de l'entreprise, les émetteurs doivent (i) présenter séparément les produits de ces ventes et leurs coûts de production associés reconnus au compte de résultat et (ii) spécifier les lignes du compte de résultat impactées par ces éléments.

L'amendement prévoit une application des dispositions de manière rétrospective, mais uniquement pour les immobilisations corporelles qui ont été transférées jusqu'à leur lieu d'exploitation et mises en état pour permettre leur exploitation de la manière prévue par la direction à compter de l'ouverture de la première période présentée dans les états financiers dans lesquels l'entité applique les modifications pour la première fois. L'effet cumulé des ajustements résultant de la première application de cet amendement doit être comptabilisé dans les capitaux propres d'ouverture de cette première période.

L'application de cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2022.

#### – Amendement IAS 37 – Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat

Faisant suite aux discussions entamées à l'IFRS *Interpretations Committee* en 2018, l'IASB a publié en mai 2020 un amendement de la norme IAS 37 visant à préciser les éléments à prendre en compte pour déterminer les coûts d'exécution du contrat, qui a par la suite été adopté par l'Union européenne le 28 juin 2021.

La norme IAS 37 précise que le montant à provisionner au titre d'un contrat déficitaire doit refléter le coût net de sortie du contrat, c'est-à-dire le plus faible du coût d'exécution du contrat ou de toute indemnisation ou pénalité découlant du défaut d'exécution. Selon l'amendement, les éléments à prendre en compte pour déterminer les coûts d'exécution du contrat sont :

- les coûts incrémentaux d'exécution du contrat (par exemple, les coûts directs de main-d'œuvre et de matières premières) ; et
- une allocation de coûts directs se rattachant directement au contrat (par exemple, une allocation de la charge d'amortissement des immobilisations nécessaires à l'exécution du contrat).

L'amendement clarifie également qu'avant de constater une provision pour contrat déficitaire, une entité doit réaliser un test de dépréciation sur l'ensemble des actifs utilisés pour exécuter le contrat, et non pas seulement sur les actifs exclusivement dédiés au contrat.

À la date de transition, l'amendement s'appliquera à l'ensemble des coûts de contrats en cours d'exécution. Les informations comparatives présentées ne seront pas retraitées et l'impact cumulé de la première application de l'amendement sera présenté comme un ajustement des capitaux propres d'ouverture à la date de première application.

L'application de cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2022.

#### – Amendement IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel



L'IASB a publié cet amendement en mai 2020, qui a par la suite été adopté par l'Union européenne le 28 juin 2021.

À la date d'acquisition, l'acquéreur doit comptabiliser séparément du goodwill les actifs identifiables acquis ou les passifs repris et toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise qui constituent un actif ou un passif tels que définis par le Cadre conceptuel à la date d'acquisition. Le Cadre conceptuel ayant été amendé en 2018, l'amendement à la norme IFRS 3 permet de faire référence à ce nouveau Cadre conceptuel.

Tant que l'amendement IFRS 3 n'est pas entré en vigueur, la norme IFRS 3 continue de faire référence au Cadre conceptuel, dans sa version adoptée par l'IASB en 2001, pour la définition des actifs et passifs acquis et assumés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

En pratique, cet amendement ne devrait pas avoir d'incidence sur l'identification des actifs et des passifs lors d'un regroupement d'entreprises. Toutefois, pour les taxes dans le champ d'application d'IFRIC 21, l'amendement vient préciser de façon explicite qu'un passif n'est reconnu que lorsque les conditions de reconnaissance d'IFRIC 21 sont remplies (existence, à la date d'acquisition, du fait générateur fiscal donnant lieu à l'obligation de payer la taxe). Pour les provisions et les passifs éventuels dans le champ d'application d'IAS 37, l'amendement précise également qu'un passif n'est reconnu que lorsque, à la date d'acquisition, une obligation actuelle existe du fait d'événements passés.

Pour les provisions et les passifs éventuels entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37, l'acquéreur doit appliquer la norme IAS 37 au lieu du Cadre conceptuel pour identifier les obligations qu'il a assumées lors d'un regroupement d'entreprises.

L'application de cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2022.

#### – Améliorations des IFRS cycle 2018-2020

Normes concernées :

- IAS 41 – Agriculture – Imposition incluse dans l'évaluation en juste valeur (l'application de cette norme n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2022) ;
- IFRS 1 – Filiale devenant un nouvel adoptant ;
- IFRS 9 – Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test des 10 % ;
- IFRS 16 – Exemples illustratifs, Concessions faites aux locataires.

#### 2.2.3 Normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices post-2022

L'IASB a également publié les textes suivants, ne pouvant pas être anticipés en 2022 en l'absence d'adoption par l'Union européenne, pour lesquels le Groupe ne prévoit pas d'incidence significative :

- modifications d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et amendements consécutifs publiés le 31 octobre 2022 ;
- amendement IFRS 16 – Passif de location dans le cadre d'une cession-bail.

### 2.3 / Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

#### 2.3.1 Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la valeur de marché à la date d'acquisition, à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers, évalués à la juste valeur ;
- des actifs de régimes à prestations définies, évalués à la juste valeur ;
- de la quote-part des titres conservés d'une filiale ou d'une entreprise associée, évalués à la juste valeur au moment de la perte de contrôle ou d'influence notable ;
- des actifs non courants détenus en vue de la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession dès que leur vente est considérée comme hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente.

#### 2.3.2 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Pour l'exercice de son jugement, le Groupe se fonde sur son expérience passée et sur l'ensemble des informations disponibles considérées comme déterminantes au regard de son environnement et des circonstances. Les estimations et hypothèses utilisées sont réexaminées de façon continue. En

raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe soient différents des valeurs actuellement estimées.

Les principales estimations faites par la direction du Groupe pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels incorporels et goodwill, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel, des paiements fondés sur des actions, des impôts différés, des contrats de location et des justes valeurs des instruments financiers. Le Groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs à long terme.

Les principales estimations et hypothèses retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Estimation		Nature de l'estimation
Notes 2.8, 18 et 28.2	Contrats de location	<p>Hypothèse concernant la durée de location retenue : Pour déterminer la durée de location à prendre en compte pour chaque contrat, une double approche a été retenue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contractuelle, fondée sur l'analyse des contrats : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour les magasins considérés comme stratégiques ou standard, la durée de location retenue correspond à l'échéance contractuelle du bail, augmentée des éventuelles options de renouvellement à la main exclusive du preneur ;</li> <li>○ Pour les magasins considérés comme non stratégiques, la date de fin de contrat correspond à la première option de sortie possible, avec une période minimum de douze mois.</li> </ul> </li> <li>• Economique, fondée sur la catégorisation des actifs sous-jacents loués, en fonction de critères d'emplacement, de performance, d'intérêt commercial et en cohérence avec les durées d'amortissement des immobilisations non transférables.</li> </ul> <p>En pratique : L'approche économique préconisée par l'IFRS IC est appliquée à l'ensemble des baux et aboutit pour chaque bail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soit au maintien de l'échéance contractuelle du bail, car celle-ci reflète la durée de location résiduelle raisonnablement certaine ;</li> <li>• Soit à la prolongation de la durée résiduelle si celle-ci est jugée trop courte au regard de la durée de location raisonnablement certaine selon une approche économique.</li> </ul> <p>Hypothèse concernant les taux d'actualisation : une grille de taux par maturité a été établie pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont élaborés à partir d'un index Midswap par devise et par maturité, auquel est ajouté un spread (spread appliqué aux emprunts les plus récents du Groupe + prime de risque pays + rating filiale). La maturité du taux retenu est fonction de la durée de chaque contrat de location qui dépend elle-même du profil de paiement. La maturité des taux dépend de la durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance, à compter de la date de l'événement.</p>
Notes 2.9 et 22	Stocks	Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation.
Notes 2.10 et 19	Tests de dépréciation des actifs non financiers	<p>Niveau de regroupement des Unités Génératrices de Trésorerie pour le test de perte de valeur. Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus). Appréciation du contexte économique et financier des pays dans lesquels le Groupe opère.</p>
Note 2.11.3	Juste valeur des dérivés de couverture	Fnac Darty évalue la juste valeur des dérivés en retenant les valorisations fournies par les organismes financiers.
Note 20	Actifs financiers non courants	Estimation de leur valeur de réalisation, soit selon des formules de calcul reposant sur des données de marché, soit sur la base de cotations privées.
Notes 2.13 et 12	Impôt	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles, ainsi que des hypothèses de taux d'impôts différés.
Notes 2.15 et 27	Provisions	Hypothèses sous-jacentes à l'appréciation de la position juridique et à la valorisation des risques.
Notes 2.16 et 26	Avantages du personnel et assimilés	Taux d'actualisation et taux de progression des salaires. Le taux de progression des salaires est basé sur une observation historique et il est en ligne avec les objectifs d'inflation long terme de la zone euro.
Notes 2.18 et 5	Produits des activités ordinaires	<p>Étalement des revenus liés aux ventes de cartes de fidélité et aux ventes d'extensions de garantie sur la durée où les services sont rendus de façon à refléter le calendrier des avantages fournis. Reconnaissance des produits d'activités ordinaires en ventes brutes ou en commissions selon l'analyse de l'intervention du Groupe en qualité de principal ou agent. Les principaux indicateurs de jugement sur la qualification agent/principal sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La responsabilité première de l'exécution du contrat ;</li> <li>• L'exposition au risque sur stocks ;</li> <li>• La fixation du prix de vente.</li> </ul>
Note 2.19	Coût de ventes des marchandises	À la clôture de l'exercice, une évaluation des ristournes et coopérations commerciales à percevoir est effectuée sur la base des contrats signés avec les fournisseurs. Cette évaluation est notamment basée sur le montant des achats annuels, des quantités d'articles achetés ou d'autres conditions contractuelles comme l'atteinte de seuils ou la progression du volume d'achats pour les ristournes et la réalisation des services rendus aux fournisseurs au titre des coopérations commerciales.
Notes 2.12 et 7	Plans de rémunération de la performance	Hypothèses retenues pour l'évaluation de la juste valeur des instruments attribués (volatilité attendue, rendement de l'action, taux d'actualisation, turnover attendu des bénéficiaires), estimation de réalisation des conditions de performance futures.
Notes 2.17 et 31	Actifs non courants	Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur

Estimation	Nature de l'estimation
détenus en vue de la vente et activités non poursuivies	valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession.

### 2.3.3 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie de Fnac Darty est établi en conformité avec la norme IAS 7, selon la méthode indirecte à partir du résultat net de l'ensemble consolidé. Il est ventilé selon trois catégories :

- les flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle (y compris les flux de trésorerie liés à l'impôt) ;
- les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (notamment acquisition et cession de participations, et d'immobilisations hors contrats de location) ;
- les flux de trésorerie liés aux activités de financement (notamment émission et remboursement d'emprunts, rachat d'actions propres, dividendes versés) et le remboursement des dettes locatives et intérêts assimilés lié à l'application de la norme IFRS 16.

L'acquisition d'un actif dans le cadre d'un contrat de location est sans effet sur les flux de trésorerie à la mise en place de la transaction, celle-ci étant non monétaire. En revanche, les loyers payés sur la période du financement sont ventilés entre la part d'intérêts payés sur dettes locatives et le remboursement de la dette locative, tous deux positionnés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

## 2.4 / Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des sociétés acquises à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à leur date de perte de contrôle.

### 2.4.1 Filiales

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle.

Les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont les entités pour lesquelles le Groupe :

- détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Généralement une relation de contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir :

- sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entreprise en vertu d'un contrat ;
- de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés.

Les principes et méthodes comptables des filiales sont modifiés le cas échéant afin d'assurer l'homogénéité des traitements retenus au niveau du Groupe.

### 2.4.2 Mise en équivalence des entreprises associées

Fnac Darty exerce une influence notable dans certaines sociétés, appelées entreprises associées. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de la société, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques. L'influence notable est présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Cette méthode consiste à enregistrer, à la date à laquelle la société devient une entreprise associée ou une coentreprise, une participation dans les sociétés mises en équivalence dans l'état de la situation financière consolidée. Cette participation est initialement comptabilisée au coût d'acquisition. Elle est ensuite ajustée après la date d'acquisition de la quote-part du Groupe dans le résultat global non distribué de l'entreprise détenue. Ces résultats peuvent être retraités pour une mise en conformité avec les principes comptables du Groupe. Le goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence. Le profit ou la perte lié à la réévaluation à sa juste valeur de la quote-part antérieurement détenue (lors de la prise de contrôle d'une société mise en équivalence) sont enregistrés sur la ligne « Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ».

Le goodwill des sociétés mises en équivalence est inclus dans la valeur comptable des titres et n'est pas présenté séparément. Il ne fait donc pas l'objet d'un test de dépréciation distinct.

Toutes les sociétés évaluées selon la méthode de la mise en équivalence, s'inscrivent dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe et sont rattachées à un de ses secteurs opérationnels. Elles sont intégrées dans le reporting interne du Groupe au sens de la norme IFRS 8 et leur performance opérationnelle est suivie au niveau de chaque pôle d'activité auquel elles appartiennent. De ce fait, le Groupe a estimé qu'il était pertinent de classer au sein du résultat opérationnel la quote-part dans les résultats de ses sociétés mises en équivalence.

### 2.4.3 Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée – Regroupement d'entreprises.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ou en autres éléments du résultat global, selon les normes applicables ;
- la différence entre la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le goodwill, comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière.

Les ajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris enregistrés sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans la période d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existants à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'entité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges non courantes sur la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition même si leur réalisation n'est pas considérée comme probable.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du goodwill à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le prix payé) est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe. Le montant des autres éléments du résultat global précédemment comptabilisé au titre de la participation détenue avant la prise de contrôle est recyclé en compte de résultat.

## 2.5 / Conversion des devises étrangères

### 2.5.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (« monnaie fonctionnelle ») dans laquelle l'entité opère. Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros qui est la monnaie de présentation du Groupe.

### 2.5.2 Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant ou provenant du règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés en produits ou charges de la période.

Les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués au coût historique sont convertis au cours de la date de la transaction et les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués à la juste valeur sont convertis au cours de la date où cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période.

Le traitement des couvertures de change sous forme de dérivés est décrit dans le paragraphe 2.11.3 « Instruments dérivés » de la note 2.11 « Actifs et passifs financiers ».

### 2.5.3 Conversion des états financiers des établissements à l'étranger

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euros. Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans la monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond à la monnaie locale. Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours moyen de change de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- l'écart généré entre la conversion de l'état de la situation financière au cours de clôture, et la conversion du compte de résultat au cours moyen de change de la période est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat sur la ligne écarts de conversion.

### 2.5.4 Investissement net dans un établissement à l'étranger

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés comme une composante séparée dans l'état du résultat global et sont reconnus en résultat à la date de perte de contrôle.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés dans l'état du résultat global pour la partie efficace de la couverture, au sein des autres éléments du résultat global, et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

## 2.6 / Goodwill

Les goodwill sont reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en note 2.4.3.

À compter de la date d'acquisition, le goodwill est alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie définies par le Groupe. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les goodwill ne sont pas amortis. Les Unités Génératrices de Trésorerie auxquelles le goodwill est alloué font l'objet annuellement au cours du second semestre de l'exercice d'un test de dépréciation et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir. Le test de dépréciation de l'exercice clos est décrit dans le chapitre 5.2 note 19.

Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » du compte de résultat incluse dans le résultat opérationnel du Groupe.

## 2.7 / Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de marques. La valeur d'entrée de l'ensemble des marques du Groupe a été déterminée sur la base de l'approche dite des *Relief From Royalties*, qui consiste à évaluer la somme actualisée des économies de redevances (nettes de frais d'entretien et d'impôts) qu'elles génèrent et correspond à la juste valeur des marques à la date d'acquisition. Dans la mesure où les marques du Groupe constituent des immobilisations à durée de vie indéfinie, celles-ci ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les marques inscrites au bilan du Groupe sont les marques Darty et Vanden Borre, valorisées lors de l'acquisition de Darty, la marque WeFix valorisée suite à l'acquisition de la filiale WeFix, la marque Billetreduc.com valorisée en février 2019 suite à l'acquisition de la filiale 123Billets, et la marque Nature & Découvertes valorisée en août 2019 suite à l'acquisition de la filiale Nature & Découvertes.

Les immobilisations incorporelles incluent également les relations franchisés qui représentent les contrats conclus avec les franchisés de Darty évalués lors de l'acquisition de Darty. Ils ont été évalués sur la base de l'approche des surprofits, consistant à calculer la somme actualisée des marges opérationnelles futures qui leur sont attribuables, après impôts et rémunération des actifs de support. Les relations franchisés constituent des immobilisations à durée de vie définie et sont amorties de manière linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles sont constituées également des logiciels évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Les logiciels acquis dans le cadre des opérations courantes ainsi que ceux développés en interne par le Groupe répondant à l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38 sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilité comprise entre un et huit ans.

Concernant les logiciels accessibles par le *cloud* dans le cadre d'un contrat en mode SaaS, le mode de comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation a été précisé par le comité d'interprétation IFRS IC en 2021. Ces coûts sont comptabilisés en immobilisation incorporelle si le client contrôle, au sens d'IAS 38, l'actif distinct résultant de la configuration ou de la personnalisation. Dans le cas où le contrôle au sens d'IAS 38 n'est pas prouvé, ces coûts doivent être comptabilisés en charges opérationnelles courantes et peuvent être étalés sur la durée du contrat s'ils ne peuvent pas être distingués du service principal de mise à disposition du logiciel.

## 2.8 / Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de cette immobilisation.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque élément d'actif, soit de 8 à 20 ans pour les agencements et aménagements ainsi que les constructions, et de 3 à 10 ans pour les matériels.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, comme par exemple une fermeture planifiée, des réductions d'effectifs ou une révision à la baisse des perspectives de marché. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée. Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée précisément, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle l'actif appartient.

### Traitement des contrats de location selon la norme IFRS 16

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe applique la norme IFRS 16 – Contrats de location.

La norme IFRS 16 institue la comptabilisation d'un droit d'utilisation et d'une dette locative à la mise en place de chaque contrat de location, à l'exception possible des contrats de location à court terme (d'une durée inférieure ou égale à 12 mois) et des contrats de location d'actifs de faible valeur. Ainsi, une dette de location est comptabilisée au bilan dès l'origine du contrat pour la valeur actualisée des paiements futurs. Ces contrats sont enregistrés en « dettes locatives à long terme » et « dettes locatives à court terme » au passif avec inscription à l'actif en « droits d'utilisation relatifs aux contrats de location ». Ils sont amortis sur la durée de location retenue qui correspond en général à la durée exécutoire du contrat, sauf si celle-ci a été réestimée en fonction d'une approche économique permettant de déterminer la durée d'utilisation raisonnablement certaine.

La durée exécutoire de chaque contrat de location correspond à la période maximale du contrat et cesse lorsque le Groupe en tant que preneur et le bailleur ont chacun le droit de terminer le contrat sans autorisation de l'autre partie et sans s'exposer à une pénalité plus que négligeable. Au sein de cette durée exécutoire, la durée de location retenue est estimée en fonction de la période non résiliable et du caractère raisonnablement certain de l'exercice (ou non) des options de renouvellement et de résiliation. Elle correspond :

- à la durée pendant laquelle le contrat est non résiliable par le bailleur ainsi qu'à l'ensemble des renouvellements possibles prévus au contrat à la main exclusive du preneur. Au sein de cette durée exécutoire, la durée de location retenue peut être limitée par la prise en compte, ou non, des options de sortie anticipée des contrats de location en fonction de critères économiques relatifs aux actifs loués afin de déterminer la durée raisonnablement certaine de location pour chaque contrat. Les critères économiques retenus pour l'appréciation de l'exercice des renouvellements et des options de sortie anticipée des baux par type d'actifs prennent en compte la qualité des emplacements (premium ou standard), le caractère stratégique du magasin, ainsi que sa rentabilité. D'une façon générale, les critères d'appréciation sont basés sur la qualité de l'actif et les spécificités du marché et des contrats ;
- conformément à l'approche économique préconisée par l'IFRS IC (décision du 16 décembre 2019), cette durée est estimée en fonction de critères économiques parmi lesquels la qualité de l'emplacement, la performance, l'intérêt commercial et en cohérence avec les durées d'amortissement des immobilisations non transférables.

### Décision de l'IFRS IC relative à la norme IFRS 16 – Contrats de location

Le 16 décembre 2019, l'IFRS IC a publié une décision définitive concernant la détermination de la durée des contrats de location et clarifie notamment la détermination de la période exécutoire et la cohérence entre la durée retenue dans l'évaluation de la dette de location et de la durée d'utilité des agencements indissociables du bien loué. La décision de l'IFRS IC est venue préciser la notion de pénalité à retenir pour déterminer la période exécutoire du contrat au sens de la norme IFRS 16. L'IFRS IC a confirmé qu'un contrat de location reste exécutoire aussi longtemps que le preneur ou le bailleur subit une pénalité plus que négligeable en cas d'arrêt du contrat en se fondant sur une conception large de la notion de pénalité sans se limiter aux seules pénalités contractuelles ou monétaires. En ce sens les contrats en tacite prolongation et les contrats à échéances proches sont impactés.

Selon l'IFRS IC,

- la durée de location doit refléter la période raisonnablement certaine durant laquelle l'actif loué sera utilisé. Le caractère exécutoire du contrat doit donc être apprécié d'un point de vue économique et non d'un seul point de vue juridique ;
- la durée retenue dans l'évaluation de la dette de location et la durée d'utilité des agencements indissociables du bien loué doivent être cohérentes.

Dans cette perspective, le Groupe a modifié la durée de certains contrats :

- la prolongation des contrats en tacite reconduction pour une durée d'une année supplémentaire (leur durée étant de 3 ans) ;
- la prolongation, au cas par cas, des contrats en cours (par exemple les baux 3/6/9 en France) selon des critères de performance des points de vente et la qualité de leurs emplacements.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier.

Les principes et méthodes comptables de la norme IFRS 16 sur les états financiers consolidés du Groupe sont décrits ci-après.

## Définition du contrat de location

Selon la norme IFRS 16, est considéré comme contrat de location tout contrat pour lequel le preneur peut contrôler l'utilisation d'un actif identifié en échange d'une contrepartie pendant une période donnée.

## Impact sur la comptabilité du Groupe en tant que preneur

En appliquant la norme IFRS 16 pour tous les contrats de location (à l'exception de ceux mentionnés dans les exemptions ci-après), le Groupe :

- comptabilise à l'origine une dette locative et un droit d'utilisation, en fonction de la valeur actualisée des loyers futurs ;
- comptabilise au compte de résultat de l'amortissement sur le droit d'utilisation et des intérêts sur la dette locative ;
- décompose les flux de trésorerie décaissés entre le remboursement du principal (présenté dans les activités de financement sur la ligne « Remboursement des dettes locatives ») et les intérêts (présentés dans les activités de financement sur la ligne « Intérêts payés sur dettes locatives ») dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

## Exemptions et allègements

Pour les contrats de location de courte durée (inférieure ou égale à douze mois) et les contrats de location d'actifs de faible valeur, le Groupe a choisi de retenir l'exemption permise par la norme et de comptabiliser une charge de location. Cette charge est présentée dans les « Autres produits et charges opérationnels courants » dans le compte de résultat consolidé.

Concernant les contrats de sous-location, une créance de sous-location est comptabilisée en contrepartie d'une baisse du droit d'utilisation et des capitaux propres.

En cas d'opérations de cession-bail réalisées à la juste valeur, le traitement du Groupe sera le suivant :

- décomptabilisation de l'actif sous-jacent ;
- comptabilisation de la vente à la juste valeur ;
- comptabilisation du résultat relatif aux droits transférés à l'acheteur-bailleur ;
- comptabilisation d'un actif (droit d'utilisation) pour un montant équivalent à la valeur comptable antérieure de la part d'actif sous-jacent conservé ;
- comptabilisation d'une dette de loyer.

L'impact fiscal des retraitements relatifs à l'application de la norme IFRS 16 est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés liés à la différence temporaire provenant de la diminution de la valeur comptable de l'actif (amortissements du droit d'utilisation) plus rapide que celle du passif (remboursement du capital de la dette).

## Méthodologie appliquée

Chaque contrat signé par le Groupe est analysé pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location selon la définition précisée ci-dessus (paragraphe « Définition du contrat de location »). Ainsi, lorsqu'il est preneur dans un contrat de location, le Groupe reconnaît un droit d'utilisation et une dette locative correspondante, à l'exception des baux à court terme (définis comme des baux d'une durée inférieure ou égale à 12 mois) et des baux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur (valeur inférieure à 5 000 dollars américains). Pour ces contrats de location exemptés, le Groupe comptabilise les loyers en charges d'exploitation sur une base linéaire sur la durée de la location sauf si une autre base est plus représentative du rythme de recouvrement des avantages économiques des actifs loués. La dette locative est, à l'origine, évaluée à la valeur actuelle des loyers restant dus, actualisée au taux implicite du contrat de location ou, à défaut, au taux d'intérêt marginal du preneur.

Le Groupe a fixé les taux d'actualisation sur la base d'un taux d'emprunt marginal qui reflète les caractéristiques propres aux entités qui souscrivent les contrats de location. Ainsi, une grille de taux a été établie par pays. Les taux d'actualisation par devise sont élaborés à partir d'un index Midswap par devise et par maturité, auquel est ajouté un spread (spread appliqué aux emprunts les plus récents du Groupe + prime de risque pays + rating filiale). La maturité du taux retenu est fonction de la durée de chaque contrat de location qui dépend elle-même du profil de paiement. La maturité des taux dépend de la durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance, à compter de la date de l'événement.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette locative comprennent :

- les loyers fixes (loyers minimums garantis, y compris les indexations connues sur un indice de prix), après déduction des avantages bailleurs ;
- le montant que le preneur devrait payer au titre des garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice des options d'achat, si le preneur est raisonnablement certain d'exercer ces options ;
- le paiement de pénalités pour la résiliation du contrat de location, si celles-ci sont prévues au contrat.

Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux ne sont pas inclus dans l'évaluation de la dette locative ni du droit d'utilisation. Les paiements correspondants sont comptabilisés en charges de la période et sont inclus dans les charges opérationnelles au compte de résultat. Conformément à la norme IFRS 16, la part variable des loyers versés n'a pas été retenue dans le calcul de la dette.



La dette locative est présentée sur une ligne distincte dans le bilan consolidé. L'obligation locative est incrémentée de la part des intérêts capitalisés sur le contrat de location. Elle est ensuite ajustée en fonction des paiements réalisés.

Le Groupe réévalue la dette locative (et apporte un ajustement correspondant à l'actif sur le droit d'utilisation associé) lorsque :

- la durée du contrat de location est modifiée (par exemple lors d'un renouvellement), ou bien lorsqu'il y a un changement dans l'estimation de la durée raisonnablement certaine conformément à l'approche économique, auquel cas la dette locative est réévaluée en actualisant les paiements de location révisés au taux d'actualisation mis à jour ;
- les loyers évoluent en raison de la variation d'un indice ou d'un taux, suite à une modification du paiement prévu, ou suite à la réestimation des garanties de valeur résiduelle. Dans ce cas, la dette locative est réévaluée en actualisant les loyers révisés du contrat de location au taux d'actualisation initial (sauf si la variation des paiements locatifs est due à une modification d'un taux d'intérêt, auquel cas un taux d'actualisation révisé est utilisé).

Les actifs liés au droit d'utilisation comprennent l'évaluation initiale de la dette locative, qui prend en compte les loyers versés à partir de la date d'effet, les prépaiements, ainsi que les coûts directs initiaux. Ils sont ensuite évalués à leur coût initial diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Lorsqu'il existe au contrat une clause prévoyant que le locataire s'engage, à l'échéance, à supporter financièrement les coûts de remise en état, de démantèlement ou l'enlèvement de l'actif loué, une provision est comptabilisée, soit au départ, soit ultérieurement, et évaluée selon la norme IAS 37. Compte tenu du caractère non significatif de ces coûts, le Groupe ne les a pas inclus dans la valorisation du droit d'utilisation.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée de location.

Si un contrat de location prévoit le transfert de propriété de l'actif sous-jacent ou si le calcul du droit d'utilisation a été réalisé en prenant en compte le fait que le Groupe s'attend à exercer une option d'achat, le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité du bien. L'amortissement du droit d'utilisation commence à la date de mise à disposition du bien.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont présentés sur une ligne distincte dans le bilan consolidé du Groupe.

En pratique, la norme IFRS 16 permet au preneur de ne pas distinguer les différents composants relatifs à un même contrat de location, afin de les comptabiliser ensemble. Le Groupe a choisi de distinguer chaque actif sous-jacent au sein d'un même contrat.

Les principales estimations et hypothèses retenues par le Groupe relatives à la norme IFRS 16 sont détaillées dans le paragraphe « Traitement des contrats de location selon la norme IFRS 16 » inclus dans la note 2.8 « Immobilisations corporelles ». Celles-ci concernent la détermination de la durée de location et la détermination des taux d'actualisation.

Les impacts détaillés sur la dette locative et le droit d'utilisation par flux, types d'actifs et maturités sont présentés en annexe notes 18 et 28.2.

## 2.9 / Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé en fonction de l'ancienneté des produits, net des coûts restant à encourir pour la réalisation de la vente.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Les coûts encourus incluent principalement, les coûts variables de logistique, les taxes parafiscales, les frais de transport, la provision pour démarque inconnue entre la date du dernier inventaire et la date de clôture. Les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont déduits de la valeur des stocks.

Les frais financiers sont exclus des stocks. Ils sont comptabilisés en charges financières de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le Groupe peut être amené à constater une dépréciation sur les stocks :

- sur la base de leur perspective d'écoulement ;
- s'ils sont endommagés partiellement ;
- s'ils sont complètement obsolètes ;
- si le prix de vente est inférieur à la valeur nette de réalisation.

## 2.10 / Dépréciation d'actifs non financiers

Les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et les Unités Génératrices de Trésorerie contenant ces éléments font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au cours du second semestre de l'exercice.

Les Unités Génératrices de Trésorerie sont des entités opérationnelles générant des flux de trésorerie indépendants. Une Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie

généralisées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Concrètement, les Unités Génératrices de Trésorerie sont les pays dans lesquels le Groupe a des filiales opérationnelles (la France, la Suisse, l'Espagne, le Portugal, la Belgique et le Luxembourg).

Par ailleurs, lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir sur des goodwill, des autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des Unités Génératrices de Trésorerie, un test de dépréciation est mis en œuvre. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'actif ou à l'Unité Génératrice de Trésorerie. Les projections de flux de trésorerie futurs attendus sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme. Ces plans sont construits sur un horizon trois ans. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Elle est déterminée à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers).

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif ou du groupe d'actifs est comptabilisée.

Dans le cas d'une Unité Génératrice de Trésorerie, la perte de valeur est affectée prioritairement au goodwill le cas échéant et est enregistrée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » du compte de résultat.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable. Les pertes de valeur enregistrées au titre des goodwill ne peuvent être reprises.

En cas de cession partielle d'une Unité Génératrice de Trésorerie, le résultat de cession est calculé en intégrant parmi les éléments cédés la partie du goodwill correspondant à ces éléments cédés. Pour réaliser l'affectation de la quote-part du goodwill aux éléments cédés, les normes IFRS proposent d'utiliser les valeurs relatives des activités cédées et conservées sauf si l'entité démontre qu'une autre méthode reflète mieux la part du goodwill cédée.

#### Prise en compte de l'application de la norme IFRS 16 dans les tests de dépréciation

La recouvrabilité du droit d'utilisation est testée dès lors que des événements ou des modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de l'actif. Les dispositions de mise en œuvre des tests de dépréciation sont identiques à celles relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles décrites dans les notes 2.6, 2.7 et 2.8. Pour les tests de dépréciation au 31 décembre 2022, le Groupe a choisi d'appliquer l'allègement pratique dans lequel la valeur à tester inclut les droits d'utilisation déduits des passifs de location. Les projections issues des business plan, la valeur terminale et le taux d'actualisation sont déterminés en cohérence avec la situation antérieure à l'application de la norme IFRS 16. Les projections issues des Business Plans, la valeur terminale et le taux d'actualisation n'ont pas tenu compte de l'application de la norme IFRS 16.

## 2.11 / Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont inscrits lors de leur comptabilisation initiale au bilan pour leur juste valeur.

L'ensemble de ces instruments est détaillé dans le chapitre 5.2 note 34.

### 2.11.1 Actifs financiers

La norme IFRS 9 présente un modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers en trois catégories, basé sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie et sur le modèle économique de gestion de ces actifs :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat :

Sont classés dans cette catégorie, tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti ou dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas été retenue.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat financier.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur sont :

- les instruments de dette qui ne sont pas qualifiés au coût amorti ni à la juste valeur par les autres éléments du résultat,
- les instruments de capitaux propres qui sont détenus à titre spéculatif,
- les instruments de capitaux propres pour lesquels la Société n’a pas retenu l’option de comptabilisation à la juste valeur par les autres éléments du résultat ;
- les actifs financiers au coût amorti :

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments de dette (prêts et créances notamment) dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l’instrument afin d’en collecter les flux de trésorerie contractuels.

Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d’intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d’intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d’origine.

Ces actifs font l’objet d’une dépréciation selon le modèle fondé sur les pertes attendues.

Le Groupe classe ses actifs financiers au coût amorti uniquement si les deux critères suivants sont respectés :

- les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion visant à collecter les flux monétaires contractuels, et
- les flux monétaires contractuels ne sont constitués que de flux d’intérêt et de remboursement de principal (critère SPPI) ;
- les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par les autres éléments du résultat :

Il s’agit d’instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l’instrument à la fois dans le but d’en collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs. Ils sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au poste « variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » jusqu’à la décomptabilisation des actifs sous-jacents où elles sont transférées en résultat.

Cette catégorie comprend également les investissements dans des instruments de capitaux propres (actions, principalement) sur option irrévocable. Dans ce cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres (autres éléments du résultat global) ne seront pas reclassés en résultat ; seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de participation non consolidés pour lesquels l’option de comptabilisation en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a été retenue.

La juste valeur correspond pour les titres cotés à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée prioritairement par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Cependant, en l’absence de données de marché observables sur des entreprises comparables, la juste valeur des titres non cotés est le plus souvent évaluée sur la base des projections de flux de trésorerie actualisés ou de l’actif net comptable réévalué, déterminés à partir de paramètres internes (niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur).

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par les autres éléments du résultat sont :

- les instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à titre spéculatif et pour lesquels la Société a choisi de manière irrévocable à l’initiation de les reconnaître dans cette catégorie. Il s’agit d’investissements stratégiques et le Groupe considère cette classification comme plus adaptée,
- les instruments de dette dont les flux monétaires contractuels sont constitués uniquement de flux d’intérêt et de remboursement de principal et dont l’objectif de gestion est de collecter les flux contractuels et de vendre les actifs.

### 2.11.2 Passifs financiers

L’évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IFRS 9. Au sein du Groupe les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes sont comptabilisées initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d’intérêt effectif.

Le taux d’intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d’obtenir la valeur nette comptable d’un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu’à l’échéance ou jusqu’à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l’opération ainsi que toutes les primes et/ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l’acquisition ou à l’émission d’un passif financier.

Les passifs financiers qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture à la juste valeur et évalués au coût amorti, font l'objet d'un ajustement de leur valeur nette comptable au titre du risque couvert.

Les relations de couverture sont détaillées dans le paragraphe relatif aux « Instruments dérivés » (cf. 2.11.3).

Les passifs financiers désignés à la juste valeur sur option, autres que les dérivés passifs, sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat sauf pour la variation de juste valeur due à une variation du spread de crédit de Fnac Darty qui est comptabilisée en autres éléments du résultat global. Les frais de transaction liés à la mise en place de ces passifs financiers sont comptabilisés immédiatement en charges.

### 2.11.3 Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être amené à utiliser divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change.

L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en autres actifs et passifs courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable (couverture ou non) et évalué à la juste valeur dès la date de transaction. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat sauf dans le cas de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net pour la partie efficace.

Les instruments dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont classés par catégorie de couverture en fonction de la nature des risques couverts. Ces dérivés permettent de couvrir le risque de variation de flux de trésorerie attaché à des actifs ou des passifs comptabilisés ou à une transaction prévue hautement probable qui affecterait le compte de résultat consolidé.

La comptabilité de couverture est applicable, si et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- la relation de couverture est constituée uniquement d'éléments éligibles à la comptabilité de couverture ;
- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place ;
- la relation de couverture respecte les critères d'efficacité :
  - relation économique entre l'élément couvert et la couverture,
  - pas de prépondérance du risque crédit dans la variation de juste valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert,
  - le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par l'entité et la quantité de l'instrument de couverture que l'entité utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Le traitement comptable des instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture, et leur impact au compte de résultat et au bilan, est différencié en fonction du type de relation de couverture.

Au 31 décembre 2022, Fnac Darty n'a en portefeuille que des dérivés d'achat à terme de devises couvrant des opérations commerciales et qualifiés en couverture de flux de trésorerie :

- la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est directement enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ces montants sont reclassés en compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts, soit en marge brute pour les couvertures d'opérations commerciales ;
- la partie inefficace de la couverture est comptabilisée en compte de résultat ;
- d'autre part Fnac Darty considère le coût des couvertures du risque de change comme un coût lié à la transaction couverte. De ce fait, la variation de la composante taux, des couvertures de change à terme, est comptabilisée en autres éléments du résultat global et recyclée en P&L symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts, soit en marge brute pour les couvertures d'opérations commerciales.

### 2.11.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inscrit à l'actif du bilan consolidé comprend les disponibilités, les parts d'OPCVM de trésorerie et les placements à court terme ainsi que les autres instruments liquides et facilement convertibles, dont le risque de changement de valeur est négligeable et dont la maturité est de trois mois au plus au moment de leur date d'acquisition.

Les placements à plus de trois mois, de même que les comptes bancaires bloqués ou nantis sont exclus de la trésorerie. Les découverts bancaires figurent en dettes financières au passif du bilan.

Dans le tableau des flux de trésorerie, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les intérêts courus non échus des actifs présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les découverts bancaires. Un état détaillant la trésorerie du tableau des flux figure en note 27.

### 2.11.5 Endettement financier net

L'endettement financier net du Groupe comprend :

- la trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. 2.11.4) ;

- les crédits à court terme et long terme, ainsi que les découverts bancaires : ce poste inclut essentiellement les emprunts obligataires à échéance 2024 et 2026, la composante dette des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) à échéance 2027, ainsi que l'emprunt auprès de la Banque européenne d'investissement (chapitre 5.2 note 28) ;
- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et suite à l'application de la norme IFRS 16, l'endettement financier net avec IFRS 16 inclut la dette locative liée aux contrats de location simple.

## 2.12 / Paiements fondés sur des actions

### Transactions fondées sur des actions et réglées en trésorerie

Des plans de rémunération de la performance, dont le dénouement est effectué en trésorerie, ont été attribués par le Groupe à des collaborateurs du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des instruments remis, est évaluée à la date d'attribution puis réévaluée à chaque date de clôture. Les modèles mathématiques utilisés pour ces évaluations sont décrits dans la note 7.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur de l'engagement ainsi déterminée est étalée sur la durée d'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel en contrepartie d'une dette vis-à-vis du personnel. La variation de juste valeur de la dette est constatée en résultat de chaque exercice.

### Transactions fondées sur des actions et réglées en instruments de capitaux propres

Des plans de rémunération de la performance, dont le dénouement est effectué en instruments de capitaux propres, ont été attribués par le Groupe à des collaborateurs du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des instruments remis, est évaluée à la date d'attribution sans possibilité de réévaluation. Les modèles mathématiques utilisés pour ces évaluations sont décrits dans la note 7.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options et des actions gratuites ainsi déterminée est étalée sur la durée d'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

## 2.13 / Impôts

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Un impôt différé est calculé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs, à l'exception des goodwill non déductibles fiscalement. L'évaluation des impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces actifs pourront être imputés.

L'impact des changements de taux d'imposition des impôts différés est comptabilisé en résultat.

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés. Ces perspectives de récupération sont analysées sur la base d'un plan fiscal indiquant le niveau de revenu imposable projeté. Le revenu imposable pris en compte à ce stade est celui obtenu sur une période de deux ans. Les hypothèses incluses dans le plan fiscal sont cohérentes avec celles incluses dans les budgets et plan à moyen terme préparés par les entités du Groupe et approuvés par la direction générale. Les impôts à payer et les crédits d'impôts à recevoir sur les distributions de dividendes prévues par les sociétés du Groupe sont enregistrés au compte de résultat.

Un impôt différé passif est comptabilisé sur les différences temporelles taxables relatives aux participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux répond, selon l'analyse du Groupe, à la définition d'un impôt, tel que défini dans la norme IAS 12. Elle est ainsi présentée dans le compte de résultat sur la ligne Impôt sur le résultat.

IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 – Impôts sur le résultat concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. À cet effet, l'interprétation IFRIC 23 prescrit une méthode unique et uniforme de reconnaissance des risques fiscaux. En 2019, le Groupe avait uniformisé son processus de reconnaissance des risques fiscaux, avec la mise en place de procédures de communication normées entre les filiales de toutes les juridictions fiscales et la direction fiscale du Groupe. Désormais, s'il est probable qu'une position fiscale incertaine ne soit pas acceptée par les autorités fiscales, cette situation sera reflétée dans les comptes en impôt exigible ou en impôt

différé. L'ensemble des positions fiscales incertaines est présenté en charges d'impôts dans le compte de résultat, et en impôts exigibles ou différés dans le bilan.

#### 2.14 / Titres d'auto-contrôle et autres instruments de capitaux propres

Le Groupe peut détenir une part de ses propres actions par la mise en œuvre d'un contrat de liquidité destiné notamment à favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotation du titre. Ces actions propres sont comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Le montant de trésorerie engagée dans le cadre de ce contrat est précisé à la note 21.

Le contrat de liquidité et le programme de rachat d'action ne prévoient pas d'obligation d'achat d'actions propres en fin d'exercice.

#### 2.15 / Provisions

Des provisions pour litiges et contentieux et risques divers sont comptabilisées dès lors qu'il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qui se traduira probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Ainsi pour estimer des provisions relatives à un litige, le Groupe apprécie la probabilité d'un jugement défavorable et procède à une estimation des montants concernés. Cette appréciation est fondée sur des analyses juridiques réalisées avec les conseils du Groupe.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an sont évaluées à un montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé reflète les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif.

Une provision pour restructuration est constituée dès lors qu'il existe un plan formalisé et détaillé de cette restructuration et qu'elle a fait l'objet d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture. Les coûts de restructurations provisionnés correspondent essentiellement aux coûts sociaux (indemnités de licenciements, préretraites, préavis non réalisés, etc.), et aux indemnités de rupture de contrats engagés avec des tiers. Les autres provisions correspondent à des risques et des charges identifiés de manière spécifique.

#### 2.16 / Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global (et ne sont jamais repris en résultat) pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies, sauf pour les médailles de travail dont les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

Le coût des services passés, désignant – l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant – ou – la diminution d'une obligation suite à une réduction de régime – est comptabilisé immédiatement en résultat même si les droits à prestation ne sont pas définitivement acquis par les participants.

Les charges relatives à ce type de régime sont comptabilisées en résultat opérationnel courant (coûts des services rendus) et en résultat financier (intérêts nets sur le passif ou l'actif net calculés sur la base d'un taux d'actualisation déterminé par référence au taux des obligations d'entreprises jugées de haute qualité). Les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant. Les réductions sont comptabilisées en résultat opérationnel courant lorsqu'il s'agit de départs de salariés remplacés et en résultat opérationnel non courant lorsqu'il s'agit de départs de salariés non remplacés. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

## 2.17 / Actifs (ou groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente et activités non poursuivies

La norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités non poursuivies requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités non poursuivies, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité non poursuivie, cédée ou en vue de la vente est définie comme une composante du Groupe ayant des flux de trésorerie identifiables du reste du Groupe et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités non poursuivies », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

## 2.18 / Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés du chiffre d'affaires hors taxes et des autres revenus.

Le chiffre d'affaires hors taxes correspond au chiffre d'affaires réalisé dans les magasins, sur les sites e-commerce (ventes aux clients finaux), ainsi que dans les entrepôts (ventes aux franchisés).

Les autres revenus comprennent notamment les activités de billetterie, la vente de coffrets cadeaux, certains contrats d'extension de garantie et les ventes Web réalisées pour le compte de ses prestataires (Marketplaces).

### Reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres revenus

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes réalisées dans les magasins, qui constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe, est comptabilisé lors du passage en caisse des clients en application d'IFRS 15. Le transfert de contrôle intervient lorsque les biens et services sont transférés aux clients, les ventes ne comprenant aucune autre obligation de performance non remplie à cette date. Lorsque les ventes en magasins sont assorties d'un droit de retour, les conditions d'exercice de ce droit sont limitées à certaines catégories de produits et sont restreintes dans le temps selon la réglementation des pays concernés et/ou conformément aux conditions générales de vente du Groupe. Dans ce cas, une provision pour retour de marchandise est constatée.

Les ventes de l'activité e-commerce sont constituées, d'une part, du chiffre d'affaires relatif aux ventes réalisées sur les sites e-commerce du Groupe (ventes directes) et d'autre part, des commissions perçues au titre des ventes e-commerce que le Groupe réalise pour le compte de tiers (Marketplaces). Le Groupe agit en tant que principal pour les ventes réalisées, pour son propre compte, sur les sites e-commerce du Groupe (ventes directes). Le chiffre d'affaires relatif aux ventes directes est comptabilisé lorsque la livraison est intervenue (date de transfert de contrôle des biens vendus).

Comme pour les ventes de marchandises en magasins, les ventes directes en e-commerce sont assorties d'un droit de retour dont les conditions d'exercice sont restreintes dans le temps.

Pour les ventes en Marketplaces, le Groupe agit en tant qu'agent ; les revenus comptabilisés correspondent aux commissions facturées aux fournisseurs sur les ventes réalisées.

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes aux franchisés est comptabilisé lorsque la livraison est intervenue (date de transfert de contrôle des biens vendus).

Le traitement comptable des redevances de franchise relève des dispositions spécifiques prévues par la norme IFRS 15 concernant les licences de propriété intellectuelle (licences dynamiques).

### Comptabilisation des programmes de fidélisation de la clientèle

La vente d'un bien ou service assortie de la remise de points de fidélité constitue un contrat comprenant deux « obligations de performance » séparées :

- d'une part, un bien ou service livré immédiatement ; et
- d'autre part, un droit à recevoir ultérieurement des biens ou services à prix réduit.

Le montant reçu au titre de la vente est réparti entre les deux « obligations de performance » en proportion de leurs prix de vente spécifiques respectifs et comptabilisés en déduction de la vente initiale, après prise en compte d'un taux de péremption correspondant à la probabilité d'utilisation des avantages par les adhérents, estimée selon une méthode statistique.

Les revenus sont constitués principalement de la vente de marchandises et de services réalisée par les magasins et les sites Internet marchands du Groupe, de la vente de marchandises réalisée auprès des franchisés et des redevances de franchise, qui sont comptabilisées dans le chiffre

d'affaires net lorsque les services sont fournis. À compter de l'exercice 2015, les produits de non-utilisation des cartes et chèques cadeaux sont reconnus dans les produits des activités ordinaires à l'émission du support.

Les programmes de fidélisation de la clientèle, les avantages accordés aux clients dans le cadre des programmes de fidélisation constituent des éléments séparés de la vente initiale. Ces avantages sont évalués à leur juste valeur et comptabilisés en déduction de la vente initiale, après prise en compte d'un taux de préemption, correspondant à la probabilité d'utilisation des avantages par les adhérents, estimée selon une méthode statistique.

Le produit des ventes de cartes de fidélité est, quant à lui, étalé sur la durée de validité des cartes de façon à refléter le calendrier des avantages fournis.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a transféré le contrôle d'un bien à l'acheteur. Généralement le contrôle est transféré lorsque la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Suite à la vente de biens, et selon les clauses contractuelles attachées à ces ventes, des passifs peuvent être comptabilisés en réduction du produit des activités ordinaires, afin de faire face aux éventuels retours de marchandises susceptibles d'intervenir postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

Les prestations de services, comme par exemple les ventes d'extensions de garantie ou les services attachés directement à la vente de biens, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus. Lorsque l'entité du Groupe agit en qualité d'agent dans la vente de ces prestations, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de la vente, et correspond à la marge réalisée ou la commission perçue. Cela concerne principalement les activités de billetterie, la vente de coffrets cadeaux, certains contrats d'extension de garantie et les ventes Web réalisées pour le compte de ses prestataires (Marketplaces).



D'une manière générale, dans le cadre de son activité, le Groupe est amené à proposer à ses clients, tout au long de l'année, de nouveaux produits et services, en lien avec des partenaires. L'analyse Agent/Principal est menée conformément à la norme IFRS 15 pour chaque nouveau produit et service proposé. Le tableau ci-dessous récapitule l'analyse Agent/Principal des principaux produits et services proposés par le Groupe en lien avec des partenaires :

	Agent	Principal
<b>Internet/magasin</b>		
Marketplace	X	
Développement photo	X	
Livres numériques	X	
Téléchargement de jeux et logiciels		Suivant prestataire
Cartes cadeaux (enseigne)		X
Cartes cadeaux (hors enseigne)	X	
Cuisines sur mesure		X
<b>Billetterie</b>		
Vente de billets	X	
Vente assurance annulation spectacle	X	
<b>Coffrets</b>		
Coffrets cadeaux	X	
<b>Prestations additionnelles</b>		
Vente de garanties ou extensions de garanties	X	
Vente d'assurances	X	
<b>Produits d'occasion</b>		
Produits d'occasion		X
<b>Abonnements</b>		
Énergie et télécoms	X	
Sécurité et partage (pack Sérénité)		X
Réparation (Darty Max & Vanden Borre Life)		X
<b>Autres services</b>		
Financement	X	
Services de réparation hors garantie		X
Livraison		X
Formation	X	
Service après-vente		X

## 2.19 / Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Le coût des ventes des marchandises intègre, entre autres, les achats nets des produits de ristournes et des coopérations commerciales, qui sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. À la clôture de l'exercice, une évaluation des ristournes et coopérations commerciales à percevoir est effectuée sur la base des contrats signés avec les fournisseurs. Cette évaluation est notamment basée sur le montant des achats annuels, des quantités d'articles achetés ou d'autres conditions contractuelles comme l'atteinte de seuils ou la progression du volume d'achats pour les ristournes et la réalisation des services rendus aux fournisseurs au titre des coopérations commerciales.

Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Les « Autres produits et charges opérationnels non courants », exclus du résultat opérationnel courant, comprennent :

- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs ;
- les pertes de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciations des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et des goodwill ;
- les plus ou moins-values liées à l'évolution du périmètre de consolidation (acquisition ou cession) ;
- les litiges majeurs qui ne naissent pas de l'activité opérationnelle du Groupe.

## 2.20 / Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en rapportant le résultat net – part du Groupe au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe – de l'exercice par le nombre moyen d'actions en circulation majoré de l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante qu'ils soient émis par celle-ci ou par l'une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument.

## 2.21 / Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Directeur Général et les directeurs du comité exécutif, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe engagée dans des activités susceptibles de générer des revenus et d'encourir des dépenses, dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par l'organe de décision opérationnel et pour laquelle une information distincte est disponible. Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne, selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble des secteurs.

Les secteurs présentés au titre de l'information sectorielle sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels. Ils correspondent soit aux pays, soit à des zones géographiques composées de pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités au travers des magasins :

- France et Suisse : ce secteur est composé des activités du Groupe dirigées depuis la France. Ces activités sont réalisées sur les territoires français, suisse et monégasque. Ce secteur inclut également les franchises du Cameroun, du Congo, de la Côte-d'Ivoire, du Luxembourg, du Qatar, du Sénégal, et de la Tunisie. Le secteur France et Suisse inclut également l'activité de Nature & Découvertes France et ses filiales internationales qui sont dans leur totalité dirigées depuis la France ;
- Péninsule Ibérique : ce secteur est composé des activités du Groupe réalisées et regroupées sur les territoires espagnol et portugais ;
- Belgique et Luxembourg : ce secteur est composé des activités du Groupe gérées depuis la Belgique et regroupées sur les territoires belge et luxembourgeois.

Le découpage des secteurs opérationnels reflète l'organisation du Groupe.

Les données de gestion utilisées pour évaluer la performance d'un secteur sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

En 2022, Fnac Darty a poursuivi sa politique de retour aux actionnaires. Un dividende ordinaire de 2,00 euros brut par action au titre de l'exercice 2021, représentant un montant total de 53,5 millions d'euros, a été payé en numéraire le 23 juin 2022 et donc affecté au premier semestre 2022.

En conséquence de la distribution de ce dividende, le taux de conversion/d'échange a été porté de 1,019 action Fnac Darty par OCEANE à 1,070 action Fnac Darty par OCEANE, à compter du 23 juin 2022.

La norme IAS 36 (Dépréciation d'actifs) impose de procéder à un test de dépréciation de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et de ses immobilisations à durée de vie indéfinie. Ce test doit être réalisé a minima une fois par an à date fixe ou à n'importe quel moment s'il existe un indice de perte de valeur. Les tests de dépréciations annuels, réalisés au second semestre 2022, ont abouti à une dépréciation de la marque Nature & Découvertes pour un montant de 4,0 millions d'euros. La marque Nature & Découvertes avait été valorisée à 26,0 millions d'euros en 2019 lors de l'acquisition de Nature & Découvertes. Au 31 décembre 2022, la valeur nette de la marque Nature & Découvertes dans le bilan du Groupe est de 22,0 millions d'euros.

Les fermetures de magasins du Groupe liées à la crise sanitaire avaient conduit Fnac Darty à entrer en négociation avec ses bailleurs afin d'obtenir des baisses temporaires de loyers durant la période de confinement. Conformément à l'amendement de l'IASB à la norme IFRS 16 du 28 mai 2020, les réductions négociées dans le cadre de la crise sanitaire ont fait l'objet d'une comptabilisation sur la période concernée.

Fnac Darty et Natixis ODDO BHF SCA ont signé, en date du 22 mars 2022, un deuxième avenant au contrat de liquidité signé le 25 septembre 2018, et dont le premier avenant a été signé le 22 mars 2019, portant sur ses actions ordinaires admises aux négociations sur Euronext Paris, conforme à la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021 portant instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise. Toujours dans la limite inscrite dans la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021, Fnac Darty a ainsi décidé d'augmenter les moyens du contrat de liquidité de 4,0 millions d'euros. Par ailleurs, le 1<sup>er</sup> août 2022, conformément aux dispositions de l'article 4 de la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021 (la « Décision AMF »), Fnac Darty a réduit de 0,4 million d'euros les ressources allouées à la mise en œuvre du contrat de liquidité confié à Natixis Oddo BHF SCA.

Au mois de mars 2022, Fnac Darty a exercé l'option d'extension de mars 2026 à mars 2027 de sa ligne de crédit confirmée RCF de 500 millions d'euros. Cette option a été souscrite à 100 % des engagements bancaires. Le Groupe possède encore une option d'extension pour étendre sa ligne de crédit confirmée à mars 2028.

Dans un contexte de volatilité accrue des marchés financiers, Fnac Darty a fait le choix de sécuriser le refinancement de sa prochaine échéance majeure de dette obligataire de 300 millions d'euros arrivant à maturité en mai 2024. Ainsi, en décembre 2022, le Groupe a mis en place une ligne de crédit additionnelle bancaire non tirée, sous la forme d'un *Delayed Drawn Term Loan* (DDTL) de 300 millions d'euros, qui pourra être tirée une seule fois et uniquement pour rembourser l'emprunt obligataire arrivant à maturité en 2024. Cette nouvelle ligne repose sur un contrat bancaire avec des conditions similaires à celles de la ligne de crédit RCF existante de 500 millions d'euros. Elle aura une maturité de trois ans en cas de tirage (décembre 2025), qui pourra être prolongée de deux ans (décembre 2027). Elle intègre par ailleurs une composante Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) qui permettra au Groupe d'améliorer ses conditions de financement si les objectifs, fixés en cohérence avec ceux du plan stratégique Everyday, sont atteints. Grâce à cette option, le Groupe peut ainsi maintenir la ligne obligataire jusqu'à sa maturité en mai 2024 tout en bénéficiant du bas coupon annuel, et ainsi sécuriser son niveau de frais financiers. Grâce à cette nouvelle ligne bancaire non tirée, le Groupe n'a pas d'échéance majeure de remboursement avant 2026

Le 17 novembre 2022, la *High Court* de Londres a condamné Darty Holdings SAS, filiale de Fnac Darty, à verser un montant total de 111,9 millions de livres sterling (dont 89,6 millions de livres sterling de condamnation et 22,3 millions de livres d'intérêts et frais de procédure judiciaire), dans le cadre de la vente de la société Comet Group Limited par le groupe Kesa en 2012. En février 2020, Fnac Darty avait confirmé avoir reçu une signification de contentieux du liquidateur de Comet Group Limited à l'encontre de Darty Holdings SAS, en sa qualité de successeur de Kesa International Limited (KIL). Kesa Holdings Limited, désormais dissoute, avait cédé en 2012 Comet Group, dont l'activité était l'exploitation de magasins de biens électroniques au Royaume-Uni. Le liquidateur allègue qu'en février 2012, donc antérieurement à l'acquisition de Darty par Fnac réalisée en 2016, Comet aurait remboursé une dette intragroupe à KIL, alors que Comet était déjà en état de cessation de paiements. Aucun élément concernant ce dossier n'avait été porté à la connaissance du Groupe Fnac au moment de l'acquisition de Darty. Dans le cadre de ce contentieux, Fnac Darty a, depuis le début, pris les mesures nécessaires pour défendre ses intérêts. C'est pourquoi le Groupe conteste fermement, sur le fond, la décision rendue par la *High Court* et envisage d'utiliser toutes les voies de recours possibles pour contester cette décision (voir note 32.5 du chapitre 5). Le paiement de la totalité de cette somme a été réalisé au mois de décembre 2022. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat lié au litige Comet est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités non poursuivies », et fait l'objet d'un classement dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « Flux nets liés aux activités non poursuivies ».

Enfin, le Groupe est noté par les agences de notation Standard & Poor's, Scope Ratings et Moody's qui ont attribué respectivement, au cours du premier semestre 2022, les notations BB+, BBB et Ba2, toutes trois assorties d'une perspective stable.

### **Évolution du périmètre de consolidation :**

En 2022, il n'y a pas eu d'évolution majeure du périmètre de consolidation. Les acquisitions en 2022 concernent la société Next Service France intégrée globalement à 100 % et les sociétés Repair & Run et Minteed mises en équivalence.

Au mois d'octobre 2022, le Groupe a acquis la société NSF (Next Services France), une société dont le domaine d'intervention est l'assistance, le dépannage et la réparation de matériels électroménagers, télévision, audio, vidéo et hi-fi, toutes marques. Elle propose également une offre informatique tel que l'audit de parc informatique, l'infogérance ou la formation. La société NSF est consolidée en intégration globale.

Au mois de juin 2022, Fnac Darty a investi dans la société Minteed, en actions (25 % du capital) et en obligations convertibles. La société Minteed est une plateforme visant à créer des jetons non fongibles dans le domaine de l'art (photo numérique et œuvre d'art numérique). Compte tenu de la nature de l'influence exercée par le Groupe sur la société Minteed, celle-ci est consolidée par la méthode de mise en équivalence.

Au mois de juillet 2022, Fnac Darty a pris une participation à hauteur de 20 % dans Repair & Run, une société spécialisée dans la réparation et l'entretien des cycles et mobilités douces multimarques. Compte tenu de la nature de l'influence exercée par le Groupe sur la société Repair & Run, celle-ci est consolidée par la méthode de mise en équivalence.

Au mois de mai 2022, Fnac Darty a cédé la totalité de sa participation dans la société Izneo représentant 50 % du capital de cette société.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par le principal décideur opérationnel, est basée sur le résultat opérationnel courant.

Les produits et charges sans contrepartie en trésorerie incluent principalement des dotations et reprises courantes et non courantes aux amortissements et provisions sur actifs non courants et provisions pour risques et charges.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles correspondent aux acquisitions d'immobilisations y compris les variations des dettes sur immobilisations. Ils n'incluent pas les investissements d'immobilisations en contrat de location-financement.

Les actifs sectoriels non courants se composent des goodwill et autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants. Les actifs sectoriels se composent des actifs sectoriels non courants, des stocks, des créances clients, des concours à la clientèle et des autres actifs courants. Les passifs sectoriels se composent des financements des concours à la clientèle, des dettes fournisseurs et des autres passifs courants.

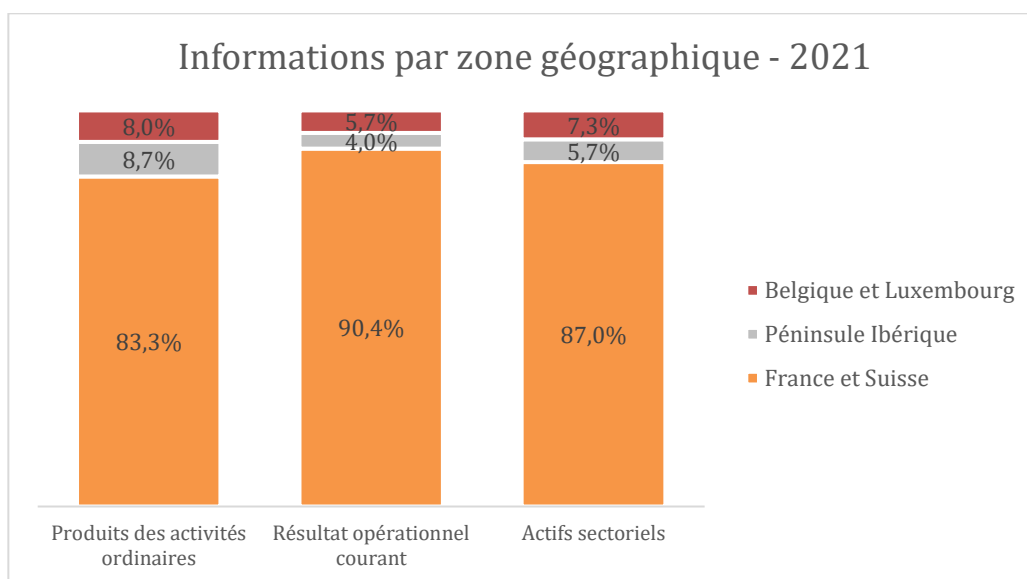
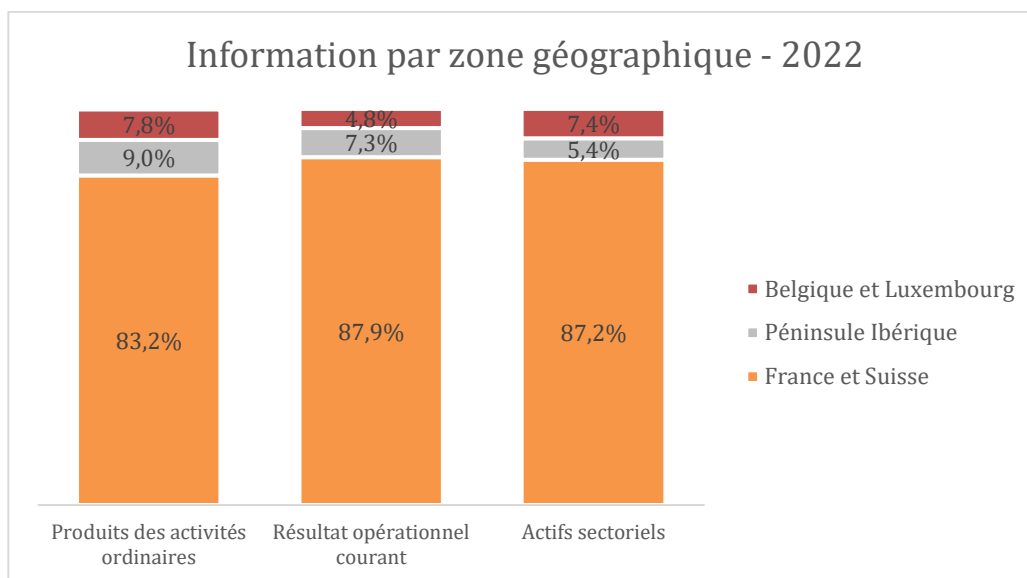
Les secteurs opérationnels sont découpés de façon suivante :

- France et Suisse : ce secteur est composé des activités du Groupe dirigées depuis la France. Ces activités sont réalisées sur les territoires français, suisse et monégasque. Ce secteur inclut également les franchises du Cameroun, du Congo, de la Côte-d'Ivoire, du Luxembourg, du Qatar, du Sénégal, et de la Tunisie. Le secteur France et Suisse inclut également l'activité de Nature & Découvertes France et ses filiales internationales qui sont dans leur totalité dirigées depuis la France ;
- Péninsule Ibérique : ce secteur est composé des activités du Groupe réalisées et regroupées sur les territoires espagnol et portugais ;
- Belgique et Luxembourg : ce secteur est composé des activités du Groupe gérées depuis la Belgique et regroupées sur les territoires belge et luxembourgeois.

Le découpage des secteurs opérationnels reflète l'organisation du Groupe.

#### 4.1 / Informations par secteur opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	France et Suisse	Péninsule Ibérique	Belgique et Luxembourg	Total
<b>Exercice 31 décembre 2022</b>				
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>6 613,3</b>	<b>719,6</b>	<b>616,5</b>	<b>7 949,4</b>
- Produits techniques	3 104,2	410,3	315,5	<b>3 830,0</b>
- Produits électroménagers	1 438,8	0,0	199,8	<b>1 638,6</b>
- Produits éditoriaux	1 075,4	213,0	55,6	<b>1 344,0</b>
- Autres produits et services	994,9	96,3	45,6	<b>1 136,8</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>202,6</b>	<b>16,9</b>	<b>11,1</b>	<b>230,6</b>
Investissements opérationnels et désinvestissements	116,1	10,1	5,2	<b>131,4</b>
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>4 956,8</b>	<b>304,9</b>	<b>422,2</b>	<b>5 683,9</b>
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>2 356,8</b>	<b>251,9</b>	<b>181,4</b>	<b>2 790,1</b>
<i>(en millions d'euros)</i>				
<b>Exercice 31 décembre 2021</b>				
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>6 700,9</b>	<b>701,5</b>	<b>640,2</b>	<b>8 042,6</b>
- Produits techniques	3 173,3	409,5	327,9	<b>3 910,7</b>
- Produits électroménagers	1 539,5	0,0	215,6	<b>1 755,1</b>
- Produits éditoriaux	1 048,1	202,5	54,5	<b>1 305,1</b>
- Autres produits et services	940,0	89,5	42,2	<b>1 071,7</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>244,6</b>	<b>10,8</b>	<b>15,3</b>	<b>270,7</b>
Investissements opérationnels et désinvestissements	104,8	7,2	4,3	<b>116,3</b>
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>4 922,8</b>	<b>321,3</b>	<b>414,3</b>	<b>5 658,4</b>
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>2 491,9</b>	<b>255,2</b>	<b>184,8</b>	<b>2 931,9</b>



#### 4.2 / Réconciliation des actifs et passifs sectoriels

Le total des actifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des actifs du Groupe :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Goodwill	1 654,4	1 654,3
Immobilisations incorporelles	561,7	528,2
Immobilisations corporelles	570,3	574,5
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	1 115,2	1 115,2
Autres actifs non courants	0,0	0,1
<b>Actifs sectoriels non courants</b>	<b>3 901,6</b>	<b>3 872,3</b>
Stocks	1 143,7	1 104,3
Créances clients	249,5	303,9
Autres actifs courants	389,0	377,9
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>5 683,8</b>	<b>5 658,4</b>
Actifs financiers non courants	44,4	40,2
Participations dans les sociétés mises en équivalence	2,1	0,6
Actifs d'impôts différés	60,2	68,8
Créances d'impôts exigibles	5,6	1,4
Autres actifs financiers courants	19,1	9,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	931,7	1 181,1
Actifs détenus en vue de la vente	0,0	0,0
<b>Total actif</b>	<b>6 746,9</b>	<b>6 959,9</b>

Le total des passifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des passifs du Groupe :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Dettes fournisseurs	1 965,1	2 036,9
Autres passifs courants	802,8	815,6
Autres passifs non courants	22,0	78,7
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>2 789,9</b>	<b>2 931,2</b>
Capitaux propres part du Groupe	1 511,7	1 555,4
Capitaux propres – part revenant aux intérêts non contrôlés	10,9	8,2
Emprunts et dettes financières à long terme	917,3	932,3
Dettes locatives à long terme	896,9	891,1
Passifs d'impôts différés	164,9	164,9
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	145,4	187,8
Emprunts et dettes financières à court terme	19,5	2,1
Dettes locatives à court terme	243,6	238,9
Autres passifs financiers courants	10,2	8,7
Provisions	36,6	31,0
Dettes d'impôts exigibles	0,0	8,3
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	0,0	0,0
<b>Total passif</b>	<b>6 746,9</b>	<b>6 959,9</b>



**NOTE 5****PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Ventes nettes de biens	6 812,6	6 970,9
Ventes nettes d'autres produits et services	1 136,8	1 071,7
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>7 949,4</b>	<b>8 042,6</b>

Les ventes de biens sont présentées nettes des différentes remises commerciales accordées aux clients et y compris les remises différées relatives aux programmes de fidélité.

Les ventes d'autres produits regroupent les produits en phase de développement, notamment le mobilier de cuisine, les produits maison & design, les jeux & jouets, la mobilité urbaine, la papeterie, le bien-être et les produits nourriture & boissons.

Les ventes de services comprennent les ventes de cartes de fidélité et des contrats d'extension de garantie qui sont étalés sur la durée des contrats de façon à refléter le calendrier des avantages fournis. Elles comprennent également les produits liés à la vente d'abonnements à la réparation Darty Max, pack sérénité, les commissions perçues sur les ventes de biens ou de services dans lesquelles le Groupe intervient en tant qu'agent (notamment : la billetterie, les ventes de coffrets cadeaux, les ventes de contrats d'extension de garantie, les commissions liées aux ventes de crédit, d'assurance et d'abonnements et les commissions de Marketplace et de franchise), ainsi que la refacturation des frais de port et de commissions et les produits de non-utilisation des cartes et chèques cadeaux.

La ventilation des produits des activités ordinaires est détaillée dans la note 4.

**NOTE 6****CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel incluent principalement les rémunérations fixes et variables, les charges sociales, les charges liées à la participation des salariés et autres intéressements, les coûts des formations, ainsi que les charges liées aux avantages du personnel comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
France et Suisse	(1 040,7)	(1 017,0)
Péninsule Ibérique	(76,3)	(71,1)
Belgique et Luxembourg	(85,7)	(83,6)
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>(1 202,7)</b>	<b>(1 171,7)</b>

Les charges de personnel se sont élevées à 1 202,7 millions d'euros (15,1 % du chiffre d'affaires) pour l'exercice 2022, contre 1 171,7 millions d'euros (14,6 % du chiffre d'affaires) pour l'exercice 2021, soit une légère hausse du ratio de frais de personnel sur chiffre d'affaires en raison d'un historique plus bas sur l'année 2021, qui résultait notamment de la fermeture des magasins liée à la crise sanitaire sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021 et donc d'un recours au chômage partiel des employés en magasins et dans les sièges, au versement de la prime PEPA (Prime Exceptionnelle de pouvoir d'Achat) pour près de 7,0 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2022, ainsi qu'aux augmentations de salaire annuelles accordées aux salariés.

Les frais de personnel 2022 incluent une charge de 8,8 millions d'euros liée à l'application de la norme IFRS 2 relative à l'ensemble des transactions fondées sur la base des actions du Groupe. Cette charge est liée aux plans de rémunération de performance.

En 2021 la charge relative aux plans de rémunération de performance s'élevait à 17,3 millions d'euros.

L'application de la norme IFRS 2 sur les paiements fondés sur des actions conduit à constater une charge de personnel répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits en contrepartie. L'ensemble des plans en cours d'acquisition au 31 décembre 2022 sera dénoué en instruments de capitaux propres.

L'effectif moyen payé du Groupe, en équivalent temps plein, se décompose de la façon suivante :

	2022	2021
France et Suisse	17 161	17 441
Péninsule Ibérique	2 886	2 830
Belgique et Luxembourg	1 584	1 671
<b>Total effectif moyen payé</b>	<b>21 631</b>	<b>21 941</b>

L'effectif inscrit au 31 décembre du Groupe est le suivant :

	2022	2021
France et Suisse	19 674	19 860
Péninsule Ibérique	3 931	4 058
Belgique et Luxembourg	1 688	1 795
<b>Total effectif inscrit</b>	<b>25 293</b>	<b>25 713</b>

#### **NOTE 7**

#### **PLANS DE REMUNERATION DE LA PERFORMANCE**

La juste valeur des conditions de performance de marché de l'ensemble des plans de rémunération de la performance long terme (plans d'actions de performance) est évaluée selon une méthodologie de calcul Black & Scholes. L'hypothèse de volatilité de l'action Fnac Darty est de 35 % pour les plans attribués en 2020 et 2021, et de 27 % pour les plans attribués en 2022. La juste valeur des conditions de performance hors marché (cash-flow libre, responsabilité sociale et environnementale) est évaluée en fonction de la performance réelle sur les critères qui peuvent être mesurés et sur la meilleure estimation de réalisation des conditions de performance futures pour les autres. Au terme de chaque plan, le nombre d'actions à acquérir au titre des conditions hors marché est ajusté si besoin en fonction de la réalisation effective des conditions de performance mesurées.

#### **7.1 / Plans d'actions gratuites**

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2022 au titre des plans d'actions gratuites attribués en 2019, 2020, 2021 et 2022 s'élève à 8,8 millions d'euros et inclut un produit de 1,8 million d'euros au titre de l'ajustement des charges sociales sur les plans historiques à destination des bénéficiaires étrangers.

#### **Plans 2022**

Sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration du 18 mai 2022 a acté l'attribution d'actions gratuites à certains collaborateurs du Groupe (173 bénéficiaires) afin de les associer aux performances de l'entreprise à travers l'évolution de la valeur de son titre. Le dénouement s'effectuera en instruments de capitaux propres. Ce premier plan attribué en 2022 concerne uniquement les résidents français.

La durée de ce plan est de trois ans (18 mai 2022 – 17 mai 2025). Ces actions ne seront définitivement acquises qu'à l'issue d'une période d'acquisition (18 mai 2022 – 17 mai 2025) sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du Groupe à l'expiration de la période d'acquisition. Les acquisitions seront subordonnées à une condition de performance boursière de Fnac Darty sur la base du *Total Shareholder Return* (TSR) de la Société comparé à un panel de sociétés du secteur de la distribution grand public mesurée en 2025 au titre de la période 2022-2024 pour l'ensemble de la période, à des conditions de performance liées à l'atteinte d'un niveau de cash-flow libre apprécié en 2025 après la publication des résultats annuels du Groupe 2024 en prenant en compte le cash-flow généré par le Groupe lors des exercices 2022, 2023 et 2024 pour l'ensemble de la période, et à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise appréciée en 2025 en prenant en compte la croissance moyenne annuelle du score de durabilité Groupe et la réduction moyenne annuelle des émissions de CO<sub>2</sub> mesurées lors des exercices 2022, 2023 et 2024 pour l'ensemble de la période.

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2022 au titre du premier plan 2022 d'actions gratuites s'élève à 1,0 million d'euros.

Les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

<b>Principales caractéristiques</b>	<b>Plan d'actions gratuites 2022-2025</b>
Date du conseil d'administration	18 mai 2022
Période d'acquisition	3 ans (18 mai 2022 – 17 mai 2025)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	173
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2022	173
Conditions de performance	Oui

<b>Nombre d'actions gratuites</b>	<b>Plan d'actions gratuites 2022-2025</b>
Attribuées	297 105
Acquises en 2022	0
Annulées en 2022	0
<b>En cours d'acquisition au 31 décembre 2022</b>	<b>297 105</b>

Sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration du 18 mai 2022 a acté l'attribution d'actions gratuites à certains collaborateurs du Groupe (56 bénéficiaires), à l'exclusion expresse du dirigeant mandataire social exécutif, afin de les associer aux performances de l'entreprise à travers l'évolution de la valeur de son titre. Le dénouement s'effectuera en instruments de capitaux propres. Ce deuxième plan attribué en 2022 concerne principalement les résidents étrangers.

La durée de ce plan est de trois ans (18 mai 2022 – 17 mai 2025). Ces actions ne seront définitivement acquises qu'à l'issue d'une période d'acquisition (18 mai 2022 – 17 mai 2025) sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du Groupe à l'expiration de la période d'acquisition. Les acquisitions seront subordonnées à une condition de performance boursière de Fnac Darty sur la base du *Total Shareholder Return* (TSR) de la Société comparé à un panel de sociétés du secteur de la distribution grand public mesurée en 2025 au titre de la période 2022-2024 pour l'ensemble de la période, à des conditions de performance liées à l'atteinte d'un niveau de cash-flow libre apprécié en 2025 après la publication des résultats annuels du Groupe 2024 en prenant en compte le cash-flow généré par le Groupe lors des exercices 2022, 2023 et 2024 pour l'ensemble de la période, et à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise appréciée en 2025 en prenant en compte la croissance moyenne annuelle du score de durabilité Groupe et la réduction moyenne annuelle des émissions de CO<sub>2</sub> mesurées lors des exercices 2022, 2023 et 2024 pour l'ensemble de la période.

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2022 au titre du deuxième plan 2022 d'actions gratuites s'élève à 0,2 million d'euros.

Les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

<b>Principales caractéristiques</b>	<b>Plan d'actions gratuites 2022-2025</b>
Date du conseil d'administration	18 mai 2022
Période d'acquisition	3 ans (18 mai 2022 – 17 mai 2025)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	56
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2022	55
Conditions de performance	Oui

<b>Nombre d'actions gratuites</b>	<b>Plan d'actions gratuites 2022-2025</b>
Attribuées	66 019
Acquises en 2022	0
Annulées en 2022	300
<b>En cours d'acquisition au 31 décembre 2022</b>	<b>65 719</b>

Sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration du 18 mai 2022 a acté l'attribution d'actions gratuites à certains collaborateurs du Groupe (49 bénéficiaires), à l'exclusion expresse du dirigeant mandataire social exécutif. Le dénouement s'effectuera en instruments de capitaux propres. Ce troisième plan attribué en 2022, spécifique, concerne uniquement les résidents français.

La durée de ce plan est de trois ans (18 mai 2022 – 17 mai 2025).

Ce plan n'est pas soumis à des conditions de performance et vise à reconnaître l'engagement de managers n'ayant pas encore bénéficié d'attribution d'actions gratuites Fnac Darty dans le passé (ou de manière exceptionnelle). L'acquisition des titres est subordonnée à une condition de présence du bénéficiaire au sein du Groupe à la date de maturité de ce plan.

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2022 au titre du troisième plan 2022 d'actions gratuites s'élève à 0,2 million d'euros.

Les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

<b>Principales caractéristiques</b>	<b>Plan d'actions gratuites 2022-2025</b>
Date du conseil d'administration	18 mai 2022
Période d'acquisition	3 ans (18 mai 2022 – 17 mai 2025)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	49
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2022	48
Condition de performance	Non

<b>Nombre d'actions gratuites</b>	<b>Plan d'actions gratuites 2022-2025</b>
Attribuées	17 240
Acquises en 2022	0
Annulées en 2022	450
<b>En cours d'acquisition au 31 décembre 2022</b>	<b>16 790</b>

## Plans 2021

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2022 au titre du premier plan 2021 d'actions gratuites s'élève à 1,1 million d'euros.

<b>Principales caractéristiques</b>	<b>Plan d'actions gratuites 2021-2024</b>
Date du conseil d'administration	27 mai 2021
Période d'acquisition	3 ans (27 mai 2021 – 26 mai 2024)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	176
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2022	161
Conditions de performance	Oui

<b>Nombre d'actions gratuites</b>	<b>Plan d'actions gratuites 2021-2024</b>
Attribuées	244 660
<b>En cours d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>239 893</b>
Acquises en 2022	0
Annulées en 2022	13 933
<b>En cours d'acquisition au 31 décembre 2022</b>	<b>225 960</b>

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2022 au titre du deuxième plan 2021 d'actions gratuites s'élève à 0,3 million d'euros.

<b>Principales caractéristiques</b>	<b>Plan d'actions gratuites 2021-2024</b>
Date du conseil d'administration	27 mai 2021
Période d'acquisition	3 ans (27 mai 2021 – 26 mai 2024)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	51
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2022	46
Conditions de performance	Oui

<b>Nombre d'actions gratuites</b>	<b>Plan d'actions gratuites 2021-2024</b>
Attribuées	54 376
<b>En cours d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>53 077</b>
Acquises en 2022	0
Annulées en 2022	2 215
<b>En cours d'acquisition au 31 décembre 2022</b>	<b>50 862</b>

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2022 au titre du troisième plan 2021 d'actions gratuites s'élève à 0,3 million d'euros.

<b>Principales caractéristiques</b>	<b>Plan d'actions gratuites 2021-2024</b>
Date du conseil d'administration	27 mai 2021
Période d'acquisition	3 ans (27 mai 2021 – 26 mai 2024)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	49
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2022	45
Conditions de performance	Non

<b>Nombre d'actions gratuites</b>	<b>Plan d'actions gratuites 2021-2024</b>
Attribuées	14 005
<b>En cours d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>13 505</b>
Acquises en 2022	0
Annulées en 2022	500
<b>En cours d'acquisition au 31 décembre 2022</b>	<b>13 005</b>

## Plans 2020

Plan attribué par le conseil d'administration du 28 mai 2020 :

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2022 au titre du plan 2020 d'actions gratuites s'élève à 6,0 millions d'euros.

Les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

<b>Principales caractéristiques</b>	<b>Plan d'actions gratuites 2020-2023</b>
Date du conseil d'administration	28 mai 2020
Période d'acquisition	3 ans (28 mai 2020 – 27 mai 2023)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	231
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2022	209
Conditions de performance	Oui

<b>Nombre d'actions gratuites</b>	<b>Plan d'actions gratuites 2020-2023</b>
Attribuées	616 496
<b>En cours d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>557 606</b>
Acquises en 2022	0
Annulées en 2022	13 826
<b>En cours d'acquisition au 31 décembre 2022</b>	<b>543 780</b>

Plan attribué par le conseil d'administration du 16 juin 2020 :

Le plan spécial 2020 d'actions gratuites est arrivé à échéance le 15 juin 2022 pour les résidents étrangers.

Ce plan a été mis en œuvre dans le contexte particulier de la Covid-19 et permettait à certains collaborateurs du Groupe, à l'exclusion expresse du dirigeant mandataire social exécutif, de recevoir tout ou partie de leur rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2019 sous forme d'actions gratuites.

Ce plan n'était pas soumis à des conditions de présence et de performance.

<b>Principales caractéristiques</b>	<b>Plan d'actions gratuites 2020-2022</b>
Date du conseil d'administration	16 juin 2020
Période d'acquisition	
<i>Résidents français</i>	1 an (16 juin 2020 – 15 juin 2021)
<i>Résidents étrangers</i>	2 ans (16 juin 2020 – 15 juin 2022)
Période de conservation	
<i>Résidents français</i>	1 an (16 juin 2021 – 15 juin 2022)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	138
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2022	0
Condition de performance	Non

<b>Nombre d'actions gratuites</b>	<b>Plan d'actions gratuites 2020-2022</b>
Attribuées	98 743
<b>En cours d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>4 557</b>
Acquises en 2022	4 557
Annulées en 2022	0
<b>En cours d'acquisition au 31 décembre 2022</b>	<b>0</b>



## Plans 2019

La deuxième tranche du plan 2019 d'actions gratuites et le plan 2019 d'actions gratuites concernant le dirigeant mandataire social exécutif sont arrivés à échéance le 22 mai 2022. Pour mémoire, le plan comportant deux tranches a été attribué à certains collaborateurs du Groupe à l'exclusion expresse du dirigeant mandataire social exécutif. Le conseil d'administration avait attribué alors à ce dernier un plan à 3 ans, comportant une tranche unique, et également présenté dans cette section.

– Le *Total Shareholder Return* (TSR) a été mesuré en 2022 au titre de la période 2019-2021. L'objectif pour cette période n'a pas été atteint. L'objectif cible pour la Société était de se situer entre la première et la 35<sup>e</sup> place du SBF 120. Le résultat se situe en dessous du seuil de déclenchement. Ainsi le taux d'acquisition est de 0 % pour ce critère.

– Le niveau moyen de cash-flow libre a été apprécié en 2022 sur les exercices 2019, 2020 et 2021. L'objectif mesuré en 2022 a été totalement atteint. Le résultat se situe au-dessus de l'objectif cible. Ainsi le taux d'acquisition est de 100 % pour ce critère.

– La moyenne des notes extra-financières du Groupe obtenues en 2019, 2020 et 2021 a été appréciée en 2022. L'objectif mesuré a été totalement atteint. Le résultat se situe au-dessus de l'objectif cible. Ainsi le taux d'acquisition est de 100 % pour ce critère.

Compte tenu du poids relatif de chaque critère, le taux d'acquisition global est de 70 % pour les bénéficiaires et le dirigeant mandataire social exécutif présents au 22 mai 2022.

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2022 au titre du plan 2019 d'actions gratuites (hors le dirigeant mandataire social exécutif) s'élève à 1,6 million d'euros.

Les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

Principales caractéristiques	Plan d'actions gratuites 2019-2022
Date du conseil d'administration	23 mai 2019
Période d'acquisition	2 ans/3 ans (23 mai 2019 – 22 mai 2021 pour la première période et 23 mai 2019 – 22 mai 2022 pour la deuxième période)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	210
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2022	0
Conditions de performance	Oui

Nombre d'actions gratuites	Plan d'actions gratuites 2019-2022
Attribuées	214 449
<b>En cours d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>121 909</b>
Acquises en 2022	83 951
Annulées en 2022	37 958
<b>En cours d'acquisition au 31 décembre 2022</b>	<b>0</b>

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2022 au titre du plan 2019 d'actions gratuites du dirigeant mandataire social exécutif s'élève à 0,1 million d'euros.

Les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

<b>Principales caractéristiques</b>	<b>Plan d'actions gratuites 2019-2022</b>
Date du conseil d'administration	23 mai 2019
Période d'acquisition	3 ans (23 mai 2019 – 22 mai 2022)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	1
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2022	0
Conditions de performance	Oui

<b>Nombre d'actions gratuites</b>	<b>Plan d'actions gratuites 2019-2022</b>
Attribuées	31 752
<b>En cours d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>31 752</b>
Acquises en 2022	22 227
Annulées en 2022	9 525
<b>En cours d'acquisition au 31 décembre 2022</b>	<b>0</b>

## 7.2 / Sensibilité aux variations des conditions de performance de marché et aux variations des conditions de performance hors marché

Au 31 décembre 2022, l'évolution de la juste valeur de l'engagement des plans au titre des conditions de performance hors marché (cash-flow libre, responsabilité sociale et environnementale), est évaluée en fonction de la performance réelle sur les critères qui peuvent être mesurés et sur la meilleure estimation de réalisation des conditions de performance futures pour les autres.

La juste valeur de l'engagement des plans au titre des conditions de performance de marché est évaluée selon une méthodologie de calcul Black & Scholes avec une hypothèse de volatilité de l'action Fnac Darty de 35 % pour les plans attribués à compter de 2020 et 25 % pour les plans précédents.

Au terme de chaque plan, le nombre d'actions à acquérir au titre des conditions de performance hors marché est ajusté si besoin en fonction de la réalisation effective des conditions de performance mesurées.

Fnac Darty exerce une influence notable dans certaines sociétés, appelées « entreprises associées ». Ces entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'activité de ces sociétés s'inscrit dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe. Ces entreprises sont intégrées dans le reporting interne du Groupe au sens de la norme IFRS 8 et leur performance opérationnelle est suivie au niveau de chaque Pôle d'activité auquel elles appartiennent.

Les comptes consolidés du Groupe incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les entreprises associées. Ces transactions se font à des conditions normales de marché.

Le périmètre des entreprises associées a subi des variations en 2022 avec :

- au mois de mai 2022, la cession de la totalité de la participation du Groupe dans la société Izneo pour 1,0 million d'euros représentant 50 % du capital de cette société ;

- au mois de juin 2022, Fnac Darty a investi dans la société Minteed, en actions (25 % du capital) et en obligations convertibles. La société Minteed est une plateforme visant à créer des jetons non fongibles dans le domaine de l'art (photo numérique et œuvre d'art numérique). Compte tenu de la nature de l'influence exercée par le Groupe sur la société Minteed, celle-ci est consolidée par la méthode de mise en équivalence ;

- au mois de juillet 2022, Fnac Darty a pris une participation à hauteur de 20 % dans Repair & Run, société spécialisée dans la réparation et l'entretien des cycles et mobilités douces multimarques.

### 8.1 / Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
France et Suisse	0,2	(0,3)
Péninsule Ibérique	0,0	0,0
Belgique et Luxembourg	0,0	0,1
<b>Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence</b>	<b>0,2</b>	<b>(0,2)</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Repair & Run	0,1	
Izneo	0,1	(0,3)
Minteed	0,0	
Vanden Borre Kitchen	0,0	0,1
<b>Quote-part dans les résultats des entreprises associées</b>	<b>0,2</b>	<b>(0,2)</b>

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 0,2 million d'euros en 2022 contre -0,2 million d'euros en 2021.

La société Repair & Run est une société spécialisée dans la réparation et l'entretien des cycles et mobilités douces multimarques.

La société Minteed est une plateforme visant à créer des jetons non fongibles dans le domaine de l'art (photo numérique et œuvre d'art numérique).

La société Vanden Borre Kitchen est une société présente sur le marché de la cuisine équipée en Belgique. Elle est détenue par le Groupe conjointement avec FBD Group.

## 8.2 / Participations dans les entreprises associées

L'évolution du poste « Participations dans les sociétés mises en équivalence » s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Entreprises associées</b>	<b>Repair &amp; Run</b>	<b>Izneo</b>	<b>Minteed</b>	<b>Vanden Borre Kitchen</b>
<b>Participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2021</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Résultat des entreprises associées	0,2	0,1	0,1		0,0
Distribution de dividendes	0,0				
Modifications de périmètre	1,3	1,0	(0,7)	1,0	
Autres variations	0,0				
Écarts de conversion	0,0				
<b>Participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2022</b>	<b>2,1</b>	<b>1,1</b>	<b>0,0</b>	<b>1,0</b>	<b>0,0</b>

## 8.3 / Données des sociétés mises en équivalence

Les données ci-dessous sont présentées à 100 % et en normes IFRS :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>		
	<b>Repair &amp; Run</b>	<b>Minteed</b>	<b>Vanden Borre Kitchen</b>
Actifs non courants	1,0	0,7	0,0
Actifs courants	2,0	2,5	1,5
Passifs non courants	0,1	1,5	0,0
Passifs courants	0,3	0,0	2,7
Chiffre d'affaires	1,0	0,0	1,9
Résultat opérationnel	0,0	0,0	0,1
Résultat net	0,0	0,0	0,1

Le résultat opérationnel courant représente l'indicateur majeur de suivi de la performance opérationnelle du Groupe. Sa décomposition se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
France et Suisse	202,6	244,6
Péninsule Ibérique	16,9	10,8
Belgique et Luxembourg	11,1	15,3
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>230,6</b>	<b>270,7</b>

Le résultat opérationnel courant s'élève à 230,6 millions d'euros en 2022 contre 270,7 millions d'euros en 2021.

Le résultat opérationnel courant correspond pour 2022 et 2021 aux comptes consolidés IFRS audités de Fnac Darty de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et 2021 intégrant 12 mois d'activité opérationnelle de l'ensemble des enseignes du Groupe.

**NOTE 10****AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Dépréciation de la marque Nature & Découvertes	(4,0)	0,0
Restructuration du parc immobilier	(14,5)	0,0
Autres charges de restructuration	(5,3)	(7,3)
Autres produits et charges non courants nets	(3,2)	(3,0)
<b>Autres produits et charges opérationnels non courants</b>	<b>(27,0)</b>	<b>(10,3)</b>

Les autres produits et charges opérationnels non courants du Groupe regroupent les éléments inhabituels et significatifs de nature à affecter la pertinence du suivi de la performance économique du Groupe.

En 2022, ils constituent une charge nette de 27,0 millions d'euros et se décomposent comme suit :

- les tests de dépréciations annuels, réalisés au second semestre 2022, ont abouti à une dépréciation de la marque Nature & Découvertes pour un montant de 4,0 millions d'euros. La marque Nature & Découvertes avait été valorisée à 26,0 millions d'euros en 2019 lors de l'acquisition de Nature & Découvertes. Au 31 décembre 2022, la valeur nette de la marque Nature & Découvertes dans le bilan du Groupe est de 22,0 millions d'euros ;
- 14,5 millions d'euros de charges non courantes liées à la restructuration du parc immobilier, incluant la fermeture du magasin Fnac Italie 2 en France ;
- 5,3 millions d'euros de charges de restructuration liées à des plans d'adaptation d'effectifs et de structure en France et à l'international ;
- 3,2 millions d'euros de charge liée à divers litiges non courants.

En 2021, ils constituaient une charge nette de 10,3 millions d'euros et se décomposaient comme suit :

- 7,3 millions d'euros de charges de restructuration liées à des plans d'adaptation d'effectifs et de structure en France et à l'international ;
- 3,0 millions d'euros de charge liée à divers litiges non courants.

**NOTE 11****CHARGES FINANCIERES (NETTES)**

En 2022, le résultat financier est constitué d'une charge financière nette de 45,3 millions d'euros à comparer à une charge financière nette de 41,8 millions d'euros en 2021.

La répartition des charges financières nettes du Groupe en 2022 et 2021 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Coûts liés à l'endettement financier net du Groupe	(23,0)	(25,3)
Intérêts sur dettes de loyers	(24,3)	(21,2)
Autres produits et charges financiers	2,0	4,7
<b>Charges financières nettes</b>	<b>(45,3)</b>	<b>(41,8)</b>

En 2022 et 2021, les coûts liés à l'endettement financier net du Groupe sont principalement composés des intérêts financiers de l'emprunt obligataire de 650 millions d'euros et de l'emprunt souscrit auprès de la Banque européenne d'investissement pour 100 millions d'euros, ainsi que des intérêts financiers et de la charge actuarielle de l'OCEANE émise par le Groupe au mois de mars 2021 pour un montant de 200 millions d'euros. Ces coûts incluent également l'étalement des coûts de mise en place de la structure financière du Groupe.

En 2022, la baisse des coûts liés à l'endettement financier net du Groupe est de 2,3 millions d'euros. Cette amélioration est principalement expliquée par les frais de caution et les frais de mise en place du Prêt Garanti par l'État de 500 millions d'euros, remboursé en intégralité au mois de mars 2021.

La charge d'intérêts sur dettes de loyers, liée à l'application de la norme IFRS 16, s'est élevée à 24,3 millions d'euros en 2022, contre 21,2 millions d'euros en 2021.

Les autres produits et charges financiers incluent principalement le coût du crédit à la consommation, les impacts financiers liés aux avantages post-emploi du personnel et la mise à la juste valeur par le résultat des actifs financiers du Groupe. Par rapport à 2021, la dégradation de ce poste est principalement liée à la revalorisation à la juste valeur des parts du Groupe dans le fonds Daphni Purple pour un montant de +6,6 millions d'euros en 2022, contre +9,0 millions d'euros en 2021.

<b>NOTE 12</b>	<b>IMPÔT</b>
----------------	--------------

### 12.1 / Analyse de la charge d'impôt des activités poursuivies

#### 12.1.1 Charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>158,3</b>	<b>218,6</b>
Charge d'impôt exigible hors CVAE	(46,2)	(74,2)
Charge d'impôt exigible liée à la CVAE	(11,1)	(11,0)
Produit/(Charge) d'impôt différé	2,9	11,1
<b>Charge totale d'impôt</b>	<b>(54,4)</b>	<b>(74,1)</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>34,37 %</b>	<b>33,90 %</b>

L'impôt sur les bénéfices intègre la charge d'impôt payée ou provisionnée pour l'exercice, ainsi que les éventuels redressements fiscaux payés ou provisionnés sur l'exercice. Pour l'exercice 2022, la charge totale d'impôt est de 54,4 millions d'euros, contre 74,1 millions d'euros pour l'exercice 2021, soit une diminution de 19,7 millions d'euros. La diminution de la charge totale d'impôt en 2022 est en ligne avec la baisse du niveau de l'activité. La hausse du taux effectif d'impôt de + 0,47 point à 34,37 % est induite principalement par la charge d'impôt exigible liée à la CVAE qui, en 2022, est équivalente à 2021.

## 12.1.2 Rationalisation du taux d'impôt

<i>(en % du résultat avant impôt)</i>	2022	2021
<b>Taux d'impôt applicable en France</b>	<b>25,83 %</b>	<b>28,41 %</b>
Effet de l'imposition des filiales étrangères	0,02 %	(0,29 %)
<b>Taux d'impôt théorique</b>	<b>25,85 %</b>	<b>28,12 %</b>
Effet des éléments taxés à taux réduits	0,00 %	0,00 %
Effet des différences permanentes	0,31 %	2,55 %
Effet des reports fiscaux déficitaires non comptabilisés	2,89 %	0,40 %
Effet de la CVAE	5,20 %	3,62 %
Effet de la variation du taux d'impôt	(0,04 %)	0,60 %
Autres impôts exceptionnels	0,16 %	(1,39 %)
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>34,37 %</b>	<b>33,90 %</b>

Le taux d'impôt applicable en France est le taux de base de 25,0 % augmenté de la contribution sociale de 3,3 % pour les sociétés françaises, soit 25,83 %, contre 28,41 % en 2021. La différence entre le taux applicable en France et le taux effectif d'impôt du Groupe est principalement liée à l'effet taux de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

## 12.2 / Évolution des postes de bilan

### 12.2.1 Impôt exigible

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	Résultat	Variation du besoin en fonds de roulement	Variations de périmètre	Variations de change	2022
Créances d'impôts exigibles	1,4					5,6
Dettes d'impôts exigibles	(8,3)					0,0
<b>Impôts exigibles</b>	<b>(6,9)</b>	<b>(57,3)</b>	<b>69,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5,6</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	Résultat	Variation du besoin en fonds de roulement	Variations de périmètre	Variations de change	2021
Créances d'impôts exigibles	3,6					1,4
Dettes d'impôts exigibles	(30,0)					(8,3)
<b>Impôts exigibles</b>	<b>(26,4)</b>	<b>(85,2)</b>	<b>104,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(6,9)</b>



## 12.2.2 Impôt différé

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	Résultat	Éléments comptabilisés en capitaux propres	Autres variations	Variations de périmètre	Variations de change	2022
Actifs d'impôts différés	68,8	3,0	(11,6)				60,2
Passifs d'impôts différés	(164,9)						(164,9)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(96,1)</b>	<b>2,9</b>	<b>(11,6)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>(104,7)</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	Résultat	Éléments comptabilisés en capitaux propres	Autres variations	Variations de périmètre	Variations de change	2022
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	46,1	1,5	(11,8)				35,8
Pertes fiscales et crédits d'impôts reconnus	5,8	(3,4)					2,4
Marques	(96,7)	1,5					(95,2)
Autres actifs & passifs	(51,3)	3,3	0,2			0,1	(47,7)
<b>Actifs (Passifs) d'impôts différés nets</b>	<b>(96,1)</b>	<b>2,9</b>	<b>(11,6)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>(104,7)</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	Résultat	Éléments comptabilisés en capitaux propres	Autres variations	Variations de périmètre	Variations de change	2021
Actifs d'impôts différés	67,3	9,6	(8,1)				68,8
Passifs d'impôts différés	(164,6)	1,5	(0,3)	(1,5)			(164,9)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(97,3)</b>	<b>11,1</b>	<b>(8,4)</b>	<b>(1,5)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(96,1)</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	Résultat	Éléments comptabilisés en capitaux propres	Autres variations	Variations de périmètre	Variations de change	2021
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	45,6	2,8	(2,3)				46,1
Pertes fiscales et crédits d'impôts reconnus	3,9	1,9					5,8
Marques	(97,2)	0,5					(96,7)
Autres actifs & passifs	(49,6)	5,9	(6,1)	(1,5)			(51,3)
<b>Actifs (Passifs) d'impôts différés nets</b>	<b>(97,3)</b>	<b>11,1</b>	<b>(8,4)</b>	<b>(1,5)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(96,1)</b>

### 12.3 / Impôt différé non reconnu

L'évolution des pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Pertes fiscales non activées	195,4	174,0
Différences temporelles non activées	0,0	0,0
<b>Total des bases fiscales non reconnues</b>	<b>195,4</b>	<b>174,0</b>

Les pertes fiscales non activées représentent principalement les pertes fiscales des filiales du Groupe au Royaume-Uni, en Belgique et en Espagne dont les perspectives de recouvrement ne permettent pas d'activation.

### 12.4 / Évolution et échéancier des pertes fiscales

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Total</b>	<b>dont part non activée</b>	<b>dont part activée</b>
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>196,0</b>	<b>174,0</b>	<b>22,0</b>
Déficits créés au cours de l'exercice	16,3	14,8	1,5
Déficits imputés ou prescrits sur l'exercice	(2,2)	0,7	(2,9)
Reclassements	0,0	12,0	(12,0)
Variations de périmètre	0,0		
Variations de change	(6,1)	(6,1)	0,0
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>204,0</b>	<b>195,4</b>	<b>8,6</b>
<b>Déficits reportables avec une échéance</b>	<b>4,9</b>	<b>3,5</b>	<b>1,4</b>
<i>À moins de 5 ans</i>	<i>0,0</i>		
<i>À plus de 5 ans</i>	<i>4,9</i>	<i>3,5</i>	<i>1,4</i>
<b>Déficits reportables indéfiniment</b>	<b>199,1</b>	<b>195,4</b>	<b>3,7</b>
<b>Total</b>	<b>204,0</b>	<b>198,9</b>	<b>5,1</b>

Les résultats nets par action sont calculés sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions détenues par les sociétés consolidées.

En 2022, le Groupe a détenu en moyenne 126 439 actions d'auto-contrôle auprès de Natixis ODDO BHF avec lequel un contrat de liquidité a été conclu. Ce contrat est destiné à favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotation du titre du Groupe.

Au 31 décembre 2022, le Groupe détenait 142 697 actions d'auto-contrôle.

Les résultats nets par action diluée prennent en compte le nombre moyen pondéré d'actions défini ci-avant, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentiellement dilutives. Les actions potentiellement dilutives correspondent aux actions accordées au personnel dans le cadre de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, ainsi qu'aux instruments convertibles et échangeables en action.

Au mois de mars 2021, le Groupe a réussi le placement de son émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE), à échéance 2027, pour un montant nominal de 200 millions d'euros représenté par 2 468 221 obligations d'une valeur nominale unitaire de 81,03 euros. Sur la base du ratio de conversion et/ou d'échange initial d'une action par obligation, la dilution a été d'environ 9,28 % du capital de la Société au 16 mars 2021. En conséquence de la distribution aux actionnaires de Fnac Darty d'un dividende de 2,00 euros par action mis en paiement le 23 juin 2022, le taux de conversion/d'échange a été porté de 1,019 action Fnac Darty par OCEANE à 1,070 action Fnac Darty par OCEANE, à compter du 23 juin 2022.

Les instruments émis par le Groupe ont un effet dilutif sur l'année 2022, à hauteur de 910 106 actions pour les actions accordées au personnel dans le cadre de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et 2 640 996 actions pour les instruments convertibles et échangeables.

Les instruments convertibles et échangeables représentent l'émission d'obligations à options de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE), placées par le Groupe au mois de mars 2021 dans le cadre de la restructuration de sa dette à long terme.

Le nombre d'actions qui pourraient devenir potentiellement dilutives sur un exercice ultérieur s'élève à 156 209 actions.

## Résultats par action au 31 décembre 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Part du Groupe		
	Ensemble consolidé	Activités poursuivies	Activités non poursuivies
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>(32,0)</b>	<b>100,0</b>	<b>(132,0)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	26 828 473	26 828 473	26 828 473
Nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues	126 439	126 439	126 439
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires</b>	<b>26 954 912</b>	<b>26 954 912</b>	<b>26 954 912</b>
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>(1,19)</b>	<b>3,71</b>	<b>(4,90)</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Part du Groupe		
	Ensemble consolidé	Activités poursuivies	Activités non poursuivies
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>(32,0)</b>	<b>100,0</b>	<b>(132,0)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	26 954 912	26 954 912	26 954 912
Instruments convertibles et échangeables	2 640 996	2 640 996	2 640 996
Actions ordinaires dilutives	910 106	910 106	910 106
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées</b>	<b>30 506 014</b>	<b>30 506 014</b>	<b>30 506 014</b>
<b>Résultat dilué par action (en euros) <sup>(1)</sup></b>	<b>(1,05)</b>	<b>3,28</b>	<b>(4,33)</b>

(1) Résultat par action après dilution liée aux instruments financiers donnant accès au capital

Résultats par action au 31 décembre 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	Part du Groupe		
	Ensemble consolidé	Activités poursuivies	Activités non poursuivies
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>160,3</b>	<b>145,0</b>	<b>15,3</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	26 696 442	26 696 442	26 696 442
Nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues	(68 923)	(68 923)	(68 923)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires</b>	<b>26 627 519</b>	<b>26 627 519</b>	<b>26 627 519</b>
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>6,02</b>	<b>5,45</b>	<b>0,57</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Part du Groupe		
	Ensemble consolidé	Activités poursuivies	Activités non poursuivies
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>160,3</b>	<b>145,0</b>	<b>15,3</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	26 627 519	26 627 519	26 627 519
Instruments convertibles et échangeables	2 515 117	2 515 117	2 515 117
Actions ordinaires dilutives	680 248	680 248	680 248
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées</b>	<b>29 822 884</b>	<b>29 822 884</b>	<b>29 822 884</b>
<b>Résultat dilué par action (en euros) <sup>(1)</sup></b>	<b>5,38</b>	<b>4,86</b>	<b>0,51</b>

(1) Résultat par action après dilution liée aux instruments financiers donnant accès au capital

Les autres éléments du résultat global sont principalement composés :

- des profits et des pertes résultant de la conversion des états financiers d'une activité à l'étranger ;
- des éléments relatifs à l'évaluation des obligations au titre des avantages du personnel : réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies ;
- de la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Le montant de ces éléments, avant et après effets d'impôt liés, ainsi que les ajustements de reclassement en résultat, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>		
	<b>Brut</b>	<b>Impôt</b>	<b>Net</b>
Écart de conversion	1,8		1,8
Partie efficace de la variation de juste valeur des instruments désignés en couverture de flux de trésorerie	(0,8)	0,2	(0,6)
<b>Éléments recyclables en résultat</b>	<b>1,0</b>	<b>0,2</b>	<b>1,2</b>
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	46,7	(11,8)	34,9
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>	<b>46,7</b>	<b>(11,8)</b>	<b>34,9</b>
<b>Autres éléments du résultat global au 31 décembre 2022</b>	<b>47,7</b>	<b>(11,6)</b>	<b>36,1</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2021</b>		
	<b>Brut</b>	<b>Impôt</b>	<b>Net</b>
Écart de conversion	(1,2)		(1,2)
Partie efficace de la variation de juste valeur des instruments désignés en couverture de flux de trésorerie	2,5	(0,7)	1,8
<b>Éléments recyclables en résultat</b>	<b>1,3</b>	<b>(0,7)</b>	<b>0,6</b>
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	30,4	(2,4)	28,0
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>	<b>30,4</b>	<b>(2,4)</b>	<b>28,0</b>
<b>Autres éléments du résultat global au 31 décembre 2021</b>	<b>31,7</b>	<b>(3,1)</b>	<b>28,6</b>

La variation de la réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies est liée à la variation des taux d'actualisation en 2022 et 2021 (cf. note 26.3)

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Brut</b>	<b>Dépréciation</b>	<b>Net</b>
<b>Goodwill au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>1 729,7</b>	<b>(75,4)</b>	<b>1 654,3</b>
Issus d'acquisitions			0,0
Cessions et désaffectations			0,0
Variations de change			0,0
Actifs et passifs détenus en vue de la vente			0,0
Autres variations			0,0
<b>Goodwill au 31 décembre 2021</b>	<b>1 729,7</b>	<b>(75,4)</b>	<b>1 654,3</b>
Issus d'acquisitions	0,1		0,1
Cessions et désaffectations			0,0
Variations de change			0,0
Actifs et passifs détenus en vue de la vente			0,0
Autres variations			0,0
<b>Goodwill au 31 décembre 2022</b>	<b>1 729,8</b>	<b>(75,4)</b>	<b>1 654,4</b>

Il n'y a pas eu de variation significative du goodwill en 2022 et en 2021.

En 2022, l'augmentation du goodwill pour un montant de 0,1 million d'euros est liée à l'acquisition de la filiale NSF (Next Service France). Au mois d'octobre 2022, le Groupe a fait l'acquisition de la société NSF, dont le domaine d'intervention est l'assistance, le dépannage et la réparation de matériels électroménagers, télévision, audio, vidéo et hi-fi, toutes marques. Elle propose également une offre informatique tel que l'audit de parc informatique, l'infogérance ou la formation.

D'une manière générale, le travail d'évaluation des actifs et passifs acquis est initié à la date d'acquisition pour chacune des sociétés acquises. Pour plus de précisions concernant les calculs de l'allocation du prix d'achat, se référer à la section 15.2.

Au 31 décembre 2022, aucun indice de perte de valeur n'a été constaté. Conformément aux normes IFRS, des tests de dépréciation annuels des actifs ont été réalisés. Ces tests de dépréciation font ressortir une valeur d'utilité supérieure à la valeur de l'actif net pour chacune des Unités Génératrices de Trésorerie testées. Aucune dépréciation supplémentaire du goodwill n'est ainsi nécessaire. Pour plus de précisions, se référer à la note 19.

Les goodwill ont été alloués comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
France	1 513,0	1 512,9
Belgique	139,2	139,2
Portugal	2,2	2,2
<b>Total</b>	<b>1 654,4</b>	<b>1 654,3</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Marques	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Valeur brute au 31 décembre 2021</b>	<b>375,4</b>	<b>592,3</b>	<b>96,5</b>	<b>1 064,1</b>
Amortissement et dépréciations	(14,2)	(502,9)	(18,8)	(535,9)
<b>Valeur nette au 31 décembre 2021</b>	<b>361,2</b>	<b>89,3</b>	<b>77,7</b>	<b>528,2</b>
Acquisitions	0,0	70,4	2,2	72,6
Cessions	0,0	(0,8)	(0,0)	(0,8)
Amortissements et dépréciations	(4,0)	(32,5)	(1,9)	(38,4)
Variation de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0
Variations de change	0,0	0,1	0,0	0,1
Autres variations	0,0	0,8	(0,9)	(0,0)
Actifs détenus en vue de la vente				0,0
<b>Valeur nette au 31 décembre 2022</b>	<b>357,2</b>	<b>127,4</b>	<b>77,1</b>	<b>561,7</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Marques	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Valeur brute au 31 décembre 2020</b>	<b>375,4</b>	<b>654,0</b>	<b>71,8</b>	<b>1 101,2</b>
Amortissement et dépréciations	(14,2)	(565,3)	(16,1)	(595,6)
<b>Valeur nette au 31 décembre 2020</b>	<b>361,2</b>	<b>88,7</b>	<b>55,7</b>	<b>505,6</b>
Acquisitions	0,0	41,5	17,0	58,5
Cessions	0,0	(0,0)	0,0	(0,0)
Amortissements et dépréciations	(0,0)	(40,9)	(3,3)	(44,2)
Variation de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0
Variations de change	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,0	8,3	8,3
Actifs détenus en vue de la vente				0,0
<b>Valeur nette au 31 décembre 2021</b>	<b>361,2</b>	<b>89,3</b>	<b>77,7</b>	<b>528,2</b>

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels courants » du compte de résultat.

Concernant les logiciels accessibles par le cloud dans le cadre d'un contrat en mode SaaS, la méthode de comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation a été précisée par le comité d'interprétation IFRS IC en 2021. Ces coûts sont comptabilisés en immobilisation incorporelle si le client contrôle, au sens d'IAS 38, l'actif distinct résultant de la configuration ou de la personnalisation. Dans le cas où le contrôle au sens d'IAS 38 n'est pas prouvé, ces coûts doivent être comptabilisés en charges opérationnelles courantes et peuvent être étalés sur la durée du contrat s'ils ne peuvent pas être distingués du service principal de mise à disposition du logiciel.

Les marques du Groupe sont constituées des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Marque Darty	287,5	287,5
Marque Vanden Borre	35,3	35,3
Marque Nature & Découvertes	22,0	26,0
Marque Billetreduc.com	11,3	11,3
Marque WeFix	1,1	1,1
<b>Total marques</b>	<b>357,2</b>	<b>361,2</b>

La norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs impose de procéder à un test de dépréciation de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et de ses immobilisations à durée de vie indéfinie. Ce test doit être réalisé a minima une fois par an à date fixe ou à n'importe quel moment s'il existe un indice de perte de valeur. Suite à la crise sanitaire qui a débuté au premier semestre 2020, ces tests avaient abouti à une dépréciation de la marque Darty pour 14,2 millions d'euros. La marque Darty avait été valorisée à 301,7 millions d'euros en 2016 lors de l'acquisition de Darty. Sa valeur nette dans les comptes du Groupe est désormais de 287,5 millions d'euros suite à cette dépréciation.

En 2022, les projections de flux de trésorerie futurs attendus ont été établies sur la base des prévisions actualisées, et des plans à moyen terme sur un horizon de trois ans qui recourent avec le plan stratégique du Groupe. Les tests de dépréciations annuels 2022 ont abouti à une dépréciation de la marque Nature & Découvertes pour un montant de 4,0 millions d'euros. La marque Nature & Découvertes avait été valorisée à 26,0 millions d'euros en 2019 lors de l'acquisition de Nature & Découvertes. Au 31 décembre 2022, la valeur nette de la marque Nature & Découvertes dans le bilan du Groupe est de 22,0 millions d'euros.



**NOTE 17****IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Terrains &amp; constructions</b>	<b>Agencements, aménagements et installations commerciales</b>	<b>Matériels techniques et téléphonie</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>Total</b>
<b>Valeur brute au 31 décembre 2021</b>	<b>415,7</b>	<b>1 162,8</b>	<b>282,3</b>	<b>126,8</b>	<b>1 987,6</b>
Amortissement et dépréciations	(138,6)	(973,9)	(236,6)	(64,0)	(1 413,1)
<b>Valeur nette au 31 décembre 2021</b>	<b>277,1</b>	<b>188,9</b>	<b>45,7</b>	<b>62,8</b>	<b>574,5</b>
Acquisitions	2,1	55,1	14,1	6,4	77,7
Cessions	(3,7)	(3,2)	(0,0)	(0,1)	(7,0)
Amortissements et dépréciations	(11,5)	(47,4)	(13,4)	(2,6)	(75,0)
Variation de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variations de change	0,0	0,3	0,1	0,3	0,6
Autres variations	1,1	5,2	0,6	(7,3)	(0,4)
Actifs détenus en vue de la vente					0,0
<b>Valeur nette au 31 décembre 2022</b>	<b>265,1</b>	<b>198,9</b>	<b>46,9</b>	<b>59,4</b>	<b>570,3</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Terrains &amp; constructions</b>	<b>Agencements, aménagements et installations commerciales</b>	<b>Matériels techniques et téléphonie</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>Total</b>
<b>Valeur brute au 31 décembre 2020</b>	<b>429,9</b>	<b>1 135,2</b>	<b>270,4</b>	<b>117,4</b>	<b>1 952,8</b>
Amortissement et dépréciations	(165,1)	(906,7)	(223,6)	(63,2)	(1 358,6)
<b>Valeur nette au 31 décembre 2020</b>	<b>264,8</b>	<b>228,5</b>	<b>46,8</b>	<b>54,2</b>	<b>594,2</b>
Acquisitions	2,3	35,5	12,6	17,9	68,3
Cessions	0,0	(1,6)	(1,1)	(0,0)	(2,8)
Amortissements et dépréciations	(8,8)	(53,8)	(13,3)	(2,2)	(78,1)
Variation de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variations de change	0,0	0,2	0,1	0,3	0,5
Autres variations	18,8	(19,8)	0,7	(7,4)	(7,7)
Actifs détenus en vue de la vente					0,0
<b>Valeur nette au 31 décembre 2021</b>	<b>277,1</b>	<b>188,9</b>	<b>45,7</b>	<b>62,8</b>	<b>574,5</b>

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels courants » du compte de résultat.

**NOTE 18****DROITS D'UTILISATION RELATIFS AUX CONTRATS DE LOCATION**

Le tableau ci-dessous présente les droits d'utilisation par catégorie d'actif :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Magasins</b>	<b>Bureaux</b>	<b>Plateformes</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Valeur nette au 31 décembre 2021</b>	<b>914,4</b>	<b>75,9</b>	<b>62,2</b>	<b>62,7</b>	<b>1 115,2</b>
Augmentations (entrées et revalorisation d'actifs)	214,9	16,4	20,4	31,6	283,4
Diminutions (amortissements, résiliations)	(220,5)	(16,3)	(14,7)	(24,9)	(276,5)
Autres variations	(7,4)	0,5	0,0	0,0	(6,9)
<b>Valeur nette au 31 décembre 2022</b>	<b>901,4</b>	<b>76,5</b>	<b>67,8</b>	<b>69,4</b>	<b>1 115,2</b>

Les éléments relatifs aux dettes de loyers sont présentés en note 28.2.

**NOTE 19****TESTS DE DEPRECIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS**

Les principes de dépréciation des actifs non financiers sont détaillés dans la note 2.10.

Les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et les Unités Génératrices de Trésorerie contenant ces éléments font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au cours du second semestre de l'exercice. Les Unités Génératrices de Trésorerie sont des entités opérationnelles générant des flux de trésorerie indépendants. Une Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

La valeur d'entrée de l'ensemble des marques du Groupe a été déterminée sur la base de l'approche dite des « Relief From Royalties », qui consiste à évaluer la somme actualisée des économies de redevances reçues des franchisés pour l'utilisation de la marque (nettes de frais d'entretien et d'impôts) qu'elles génèrent et correspond à la juste valeur des marques à la date d'acquisition. Dans la mesure où les marques du Groupe constituent des immobilisations à durée de vie indéfinie, celles-ci ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les marques inscrites au bilan du Groupe sont les marques Darty, Vanden Borre, WeFix, Billetreduc.com et Nature & Découvertes.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel de l'exercice. Les goodwill inscrits au bilan du Groupe sont principalement issus de l'acquisition de Darty. Les principales valeurs des goodwill et des marques sont décomposées dans les notes 15 et 16.

**19.1 / Hypothèses retenues pour les tests de dépréciation**

Les taux de croissance perpétuelle et d'actualisation après impôt appliqués aux flux de trésorerie attendus dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Groupe pour les marques et pour les Unités Génératrices de Trésorerie qui ont un goodwill au 31 décembre 2022, sont les suivants :

	<b>Actualisation*</b>		<b>Croissance perpétuelle</b>	
	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Unité Génératrice de Trésorerie France	9,8 %	8,9 %	1,0 %	1,0 %
Unité Génératrice de Trésorerie Belgique	9,7 %	8,8 %	1,0 %	1,0 %
Marque Darty	10,8 %	9,9 %	1,0 %	1,0 %
Marque Vanden Borre	10,7 %	9,8 %	1,0 %	1,0 %
Marque Nature & Découvertes	10,8 %	9,9 %	1,0 %	1,0 %
Marque Billetreduc.com	10,8 %	9,9 %	1,0 %	1,0 %
Marque WeFix	10,8 %	9,9 %	2,0 %	2,0 %

\* *Coût moyen pondéré du capital.*

En 2022, les projections de flux de trésorerie futurs attendus ont été établies sur la base des prévisions actualisées, et des plans à moyen terme sur un horizon de trois ans qui recourent avec le plan stratégique du Groupe. Les tests de dépréciations annuels, réalisés au second semestre 2022, ont abouti à une dépréciation de la marque Nature & Découvertes pour un montant de 4,0 millions d'euros. La marque Nature & Découvertes avait été valorisée à 26,0 millions d'euros en 2019 lors de l'acquisition de Nature & Découvertes. Au 31 décembre 2022, la valeur nette de la marque Nature & Découvertes dans le bilan du Groupe est de 22,0 millions d'euros.

## 19.2 / Tests de dépréciation des principales valeurs

### 19.2.1 Détermination de la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie et des marques

Pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie, la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie a été déterminée sur la base de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'Unité Génératrice de Trésorerie. Les projections de flux de trésorerie futurs attendus ont été établies au cours du second semestre sur la base des budgets et des plans à moyen terme sur un horizon de trois ans. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

La valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable des marques a été déterminée sur la base de la valeur d'utilité des marques définie par l'actualisation des économies de redevances reçues des franchisés pour l'utilisation de la marque (nettes de frais d'entretien et d'impôts) qu'elles génèrent. Les projections des économies de redevances ont été établies au cours du second semestre sur la base des budgets et des plans à moyen terme sur un horizon de trois ans. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'une économie normative est ajoutée à la valeur des économies futures attendues.

La valeur recouvrable d'une marque est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

### 19.2.2 Les actifs et les marques à tester

Les valeurs comptables des UGT se composent des éléments suivants :

- goodwill ;
- immobilisations incorporelles nettes ;
- immobilisations corporelles nettes ;
- droit d'utilisation IFRS 16 déduit des passifs de location ;
- dépôts et cautionnements liés aux actifs d'exploitation ;
- impôts différés ;
- besoin en fonds de roulement ;
- provisions pour risques et charges.

Les marques font l'objet d'un test de dépréciation spécifique.

Conformément à la norme IAS 36, les actifs immobilisés incorporels ou corporels font l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (goodwill et marques). Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie dont l'utilisation génère des flux de trésorerie indépendants.

Lorsque la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel.

La valeur comptable d'une Unité Génératrice de Trésorerie inclut la valeur comptable des seuls actifs pouvant être directement attribués, ou affectés, sur une base raisonnable et cohérente, à l'Unité Génératrice de Trésorerie, et qui généreront les entrées de trésorerie futures utilisées lors de la détermination de la valeur d'utilité de l'Unité Génératrice de Trésorerie.

Au 31 décembre 2022, conformément à la pratique de place pour le test du droit d'utilisation IFRS 16, le Groupe a continué d'appliquer l'approche simplifiée dans laquelle la valeur à tester inclut les droits d'utilisation déduits des passifs de location. Les projections issues des business plans, la valeur terminale et le taux d'actualisation sont déterminés en cohérence avec la situation antérieure à l'application de la norme IFRS 16.

La valeur comptable d'une marque correspond à la valeur de la marque inscrite au bilan du Groupe.

### 19.2.3 Analyses de sensibilité

Les analyses de sensibilité menées au 31 décembre 2022, en cas de variation raisonnable des hypothèses de base et en particulier en cas de variation de plus ou moins 0,5 point du taux d'actualisation et de plus ou moins 0,5 point du taux de croissance à l'infini, ne génèrent pas de dépréciation complémentaire ni sur les Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe, ni sur les marques du Groupe.

### 19.3 / Pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice

Le Groupe a procédé aux tests annuels de dépréciation de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et de ses immobilisations à durée de vie indéfinie. Pour ces tests, l'ensemble des hypothèses financières et opérationnelles ont été mises à jour.

En 2022, les projections de flux de trésorerie futurs attendus ont été établies sur la base des prévisions actualisées, et des plans à moyen terme sur un horizon de trois ans qui recourent avec le plan stratégique du Groupe. Les tests de dépréciations annuels, réalisés en 2022, ont abouti à une dépréciation de la marque Nature & Découvertes pour un montant de 4,0 millions d'euros. La marque Nature & Découvertes avait été valorisée à 26,0 millions d'euros en 2019 lors de l'acquisition de Nature & Découvertes. Au 31 décembre 2022, la valeur nette de la marque Nature & Découvertes dans le bilan du Groupe est de 22,0 millions d'euros. Sur la base de prévisions actualisées et des plans à moyen terme sur un horizon de trois ans en ligne avec le plan stratégique du Groupe, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

En 2021, sur la base de prévisions actualisées et des plans à moyen terme sur un horizon de trois ans recoupant avec le plan stratégique du Groupe, aucune dépréciation n'avait été comptabilisée.

#### NOTE 20

#### ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants sont composés des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Instruments de dette à la juste valeur par le résultat	22,2	19,7
Dépôts et cautionnements	20,4	20,2
Autres	1,8	0,3
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>44,4</b>	<b>40,2</b>

Les instruments de dette à la juste valeur représentent principalement l'investissement dans les fonds Daphni Purple et Raise Seed for Good.

Leur augmentation de +2,5 millions d'euros est liée aux éléments suivants :

- remboursement de la valeur nominale des parts détenues dans le fonds Daphni Purple pour -4,2 millions d'euros ;
- revalorisation à la valeur liquidative des parts détenues dans le fonds Daphni Purple pour +6,6 millions d'euros ;
- appel de fonds par Raise Seed for Good pour +0,3 million d'euros en juillet 2022.

Les dépôts et cautionnements représentent les cautions des locations immobilières.

## 21.1 / Analyse par catégorie de trésorerie

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Trésorerie	931,7	1 181,1
Équivalents de trésorerie	0,0	0,0
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>931,7</b>	<b>1 181,1</b>

En 2022, la diminution nette de la trésorerie et des équivalents trésorerie de 249,4 millions d'euros est liée à la baisse de l'activité en fin d'année, à des décaissements liés aux dividendes versés en 2022 et aux flux nets liés aux activités non poursuivies.

Par ailleurs au 31 décembre 2022, la trésorerie inclut un montant de 3,0 millions d'euros alloués dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de liquidité. Ce contrat est destiné à favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotation du titre du Groupe. Au 31 décembre 2021, ce montant s'élevait également à 3,0 millions d'euros.

Les éléments comptabilisés par le Groupe en tant que « Trésorerie et équivalents de trésorerie » répondent aux critères repris dans la réponse de l'ANC du 27 novembre 2018 à l'AMF concernant le traitement comptable des fonds monétaires agréés au titre du Règlement MMF. En particulier, les placements sont revus régulièrement conformément aux procédures du Groupe et dans le strict respect des critères de qualification définis par la norme IAS 7 et la réponse de l'ANC. Au 31 décembre 2022, ces analyses n'ont pas conduit à des changements de classification comptable préalablement retenue.

## 21.2 / Analyse par devise

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	%	2021	%
Euro	898,4	96,4 %	1 156,6	97,9 %
Franc suisse	20,4	2,2 %	20,7	1,8 %
Dollar américain	11,3	1,2 %	2,7	0,2 %
Autres devises	1,6	0,2 %	1,1	0,1 %
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>931,7</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 181,1</b>	<b>100,0 %</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	Variation du besoin en fonds de roulement	Variation de périmètre	Variation de change	Actifs et passifs détenus en vue de la vente	2022
Stocks commerciaux bruts	1 135,8	38,0		2,0		1 175,8
Dépréciation des stocks	(31,5)	(0,5)		(0,1)		(32,1)
<b>Valeur nette des stocks</b>	<b>1 104,3</b>	<b>37,5</b>	<b>0,0</b>	<b>1,9</b>	<b>0,0</b>	<b>1 143,7</b>

En 2022, l'augmentation des stocks est liée à la baisse de l'activité en fin d'année.

Le Groupe peut être amené à constater une dépréciation sur les stocks :

- sur la base de leur perspective d'écoulement ;
- s'ils sont endommagés partiellement ;
- s'ils sont complètement obsolètes ;
- si le prix de vente est inférieur à la valeur nette de réalisation.

#### Évolution de la dépréciation

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(31,5)</b>	<b>(33,4)</b>
(Dotations)/reprises	(0,5)	1,9
Variation de périmètre	0,0	0,0
Variation de change	(0,1)	0,0
Actifs et passifs détenus en vue de la vente	0,0	0,0
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(32,1)</b>	<b>(31,5)</b>

*(en millions d'euros)*

	2021	Variation du besoin en fonds de roulement	Variation de périmètre	Variation de change	Actifs et passifs détenus en vue de la vente	2022
Créances clients brutes	324,8	(55,5)	0,4			269,7
Dépréciation des créances clients	(20,9)	0,7				(20,2)
<b>Valeur nette</b>	<b>303,9</b>	<b>(54,8)</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>249,5</b>

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée en fonction de la valeur recouvrable estimée de la créance. L'appréciation de la valeur recouvrable varie selon les canaux de vente.

**Évolution de la dépréciation***(en millions d'euros)*

	2022	2021
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(20,9)</b>	<b>(22,0)</b>
(Dotations) / reprises	0,7	1,1
Variation de périmètre	0,0	0,0
Variation de change	0,0	0,0
Actifs et passifs détenus en vue de la vente	0,0	0,0
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(20,2)</b>	<b>(20,9)</b>

## 24.1 / Actifs et passifs courants

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	Variation du besoin en fonds de roulement	Variation de périmètre	Variation de change	2022
Stocks (1)	1 104,3	37,4	0,2	1,8	1 143,7
Créances clients débiteurs (2)	303,9	(52,1)	0,4	(2,7)	249,5
Créances clients créditeurs (3)	(42,4)	4,4	0,0	(0,2)	(38,2)
<b>Créances clients nettes (2)+(3)</b>	<b>261,5</b>	<b>(47,7)</b>	<b>0,4</b>	<b>(2,9)</b>	<b>211,3</b>
Dettes fournisseurs créditeurs (4)	(2 036,9)	73,2	(0,1)	(1,3)	(1 965,1)
Dettes fournisseurs débiteurs et provisions (5)	225,3	17,3	0,0	0,0	242,6
<b>Dettes fournisseurs nettes (4)+(5)</b>	<b>(1 811,6)</b>	<b>90,5</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(1,3)</b>	<b>(1 722,5)</b>
Dettes sociales (6)	(277,9)	(7,5)	(0,1)	(0,1)	(285,6)
Dettes et créances fiscales (hors IS) (7)	(83,6)	2,9	(0,1)	0,0	(80,8)
Autres dettes et créances d'exploitation (8)	(229,9)	14,9	0,0	0,9	(214,1)
<b>Autres BFR d'exploitation (Σ 6 à 8)</b>	<b>(591,4)</b>	<b>10,2</b>	<b>(0,2)</b>	<b>0,8</b>	<b>(580,5)</b>
<b>Besoin en fonds de roulement d'exploitation (Σ 1 à 8)</b>	<b>(1 037,2)</b>	<b>90,4</b>	<b>0,3</b>	<b>(1,6)</b>	<b>(948,0)</b>
Autres actifs et passifs financiers courants	0,7	8,2	0,0	0,0	8,9
Dettes et créances sur immobilisations opérationnelles	(29,2)	(8,5)	0,0	0,0	(37,7)
Créances et dettes d'impôts exigibles	(6,9)	12,5	0,0	0,0	5,6
<b>Actifs et passifs courants*</b>	<b>(1 072,6)</b>	<b>102,8</b>	<b>0,3</b>	<b>(1,7)</b>	<b>(971,2)</b>

\* hors provisions courantes, emprunts et dettes financières à court terme et trésorerie et équivalents de trésorerie

Compte tenu de la nature de ses activités, l'exposition du Groupe au risque de défaut de ses débiteurs ne peut avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière ou le patrimoine du Groupe. Le poste « Autres dettes et créances d'exploitation » inclut les activités d'adhésion, d'extension de garantie, de billetterie et de coffrets cadeaux destinés à la clientèle.

Les dettes fournisseurs créditeurs comprennent principalement les dettes contractées vis-à-vis des fournisseurs du Groupe. Elles comprennent, le cas échéant, celles que les fournisseurs du Groupe ont cédées auprès d'un établissement financier dans le cadre d'un programme d'affacturage inversé (« reverse factoring »). La politique comptable relative à ces opérations est fonction de la modification ou non des caractéristiques des dettes concernées. Ainsi, lorsque les dettes fournisseurs ne sont pas substantiellement modifiées (durée et échéance, contrepartie, valeur faciale), elles sont maintenues en dettes fournisseurs. Ainsi, le Groupe a conclu des accords d'affacturage inversé (« reverse factoring ») avec des institutions financières afin de permettre à certains fournisseurs de recevoir par anticipation le paiement de leurs créances dans le cours normal des achats effectués.

En 2022, le Groupe était engagé dans deux programmes d'affacturage inversé avec des fournisseurs importants pour le Groupe.

Ces programmes sont les suivants :

1. un programme historique concernant des fournisseurs d'électroménagers. Ce programme a été utilisé en totalité aux 31 décembre 2022 et 2021 ;
2. un programme complémentaire avait été mis en place en octobre 2020 avec un fournisseur de produits techniques. Ce programme a été entièrement utilisé aux 31 décembre 2022 et 2021.

Pour les deux programmes, l'analyse menée dans le cadre des normes IFRS a conduit à considérer que la modification apportée aux dettes fournisseurs est non substantielle et que les caractéristiques des deux programmes restent similaires à celles d'une dette fournisseur avec le maintien des conditions de paiement dans le respect de la loi de modernisation de l'économie. Ainsi dans le cas des deux programmes d'affacturage du Groupe le maintien de la dette en dette fournisseurs a été conservé.

Ces deux programmes n'ont pas de limitation de durée.



<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Part à plus d'un an des extensions de garanties	(21,5)	(77,7)
Compléments de prix soumis à conditions de performances	(0,5)	(1,0)
Autres actifs non courants	0,0	0,1
<b>Total des autres actifs et passifs nets non courants</b>	<b>(22,0)</b>	<b>(78,6)</b>

Les autres actifs et passifs non courants nets représentent au 31 décembre 2022 un passif net de 22,0 millions d'euros et correspondent à hauteur de 21,5 millions d'euros à la part à plus d'un an des produits sur les extensions de garantie de Darty. La baisse de la part à plus d'un an des extensions de garantie est liée à la baisse de la provision des extensions de garantie remplacées progressivement par le programme Darty Max. Les autres actifs et passifs non courants nets incluent également au 31 décembre 2022 la valorisation des compléments de prix soumis à condition représentant un passif net de 0,5 million d'euros.

Au 31 décembre 2021, les autres passifs non courants représentaient un montant de 78,6 millions d'euros correspondant pour 77,7 millions d'euros à la part à plus d'un an des produits sur les extensions de garantie de Darty, ainsi que pour 1,0 million d'euros à la valorisation des compléments de prix soumis à condition de performance de filiales.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, les autres actifs non courants du Groupe sont non significatifs.

## 25.1 / Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élevé à 26 871 853 euros, composé de 26 871 853 actions entièrement libérées de valeur nominale de 1 euro. En 2022, l'augmentation de capital correspond à la création de 110 735 actions pour servir l'augmentation de capital réservée à l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des plans de rémunération de performance et du plan de titrisation des bonus 2020 des salariés des filiales internationales.

## 25.2 / Affectation du résultat

En 2022, le Groupe a poursuivi sa politique de retour aux actionnaires présentée dans le cadre du plan stratégique Everyday. Un dividende ordinaire de 2,00 euro brut par action au titre du résultat 2021, représentant un taux de distribution d'environ 37 %<sup>1</sup> et un montant total de 53,5 millions d'euros a été affecté au 1<sup>er</sup> semestre 2022. Il a été détaché le 21 juin 2022 et payé en numéraire le 23 juin 2022.

En conséquence de la distribution de ce dividende, le taux de conversion/d'échange a été porté de 1,019 action Fnac Darty par OCEANE à 1,070 action Fnac Darty par OCEANE, à compter du 23 juin 2022.

## 25.3 / Variation des capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres		
	Part Groupe	Intérêts non contrôlés	Totaux
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>1 555,4</b>	<b>8,2</b>	<b>1 563,6</b>
<b>Résultat global total</b>	<b>3,9</b>	<b>4,1</b>	<b>8,0</b>
Variation de capital	0,1	0,0	0,1
Titres d'auto-contrôle	(3,5)	0,0	(3,5)
Valorisation des paiements fondés sur les actions	9,4	0,1	9,5
Dividende	(53,5)	(1,5)	(55,0)
Variation de périmètre	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	(0,1)	0,0	(0,1)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>1 511,7</b>	<b>10,9</b>	<b>1 522,6</b>

En 2022, la variation des capitaux propres s'explique principalement par :

- la distribution de dividendes ;
- le résultat global de l'année ;
- la valorisation des paiements fondés sur les actions.

Selon les lois et usages propres à chaque pays, le personnel du Groupe bénéficie d'avantages à long terme ou postérieurs à l'emploi en complément de sa rémunération à court terme. Ces avantages complémentaires prennent la forme soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées. Les cotisations de ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les régimes à prestations définies donnent lieu à une évaluation actuarielle par des experts indépendants. Ces avantages concernent principalement des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail en France et des retraites complémentaires obligatoires (LPP) en Suisse.

#### Indemnités de fin de carrière et médailles du travail en France

En France, l'indemnité de retraite est un montant forfaitaire versé par la Société à l'employé quand ce dernier part à la retraite. Le montant de cette prestation dépend de la durée de service de l'employé à la date de la retraite et est défini par les conventions collectives et/ou d'entreprise. L'indemnité du plan de retraite ne fournit pas de droits acquis aux employés avant qu'ils atteignent l'âge de la retraite (droits non acquis). Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas liées à d'autres prestations standards de retraite, telles que les pensions versées par la sécurité sociale ou les fonds complémentaires (Arrco et Agirc).

En France, les médailles du travail ne sont pas obligatoires mais sont symboliques : aucune obligation légale de verser une prestation aux salariés. Néanmoins, les entités françaises du Groupe ont choisi de donner une gratification à leurs salariés quand ils reçoivent l'une des médailles d'ancienneté accordées à 10 et 20 ans d'ancienneté au sein du Groupe.

#### Retraites complémentaires obligatoires (LPP) en Suisse

En Suisse, le plan de retraite est affilié à une fondation collective. La fondation porte les risques d'investissement et de longévité et transfère une partie des prestations de risque à une compagnie d'assurances.

Le Groupe n'a pas d'obligation au titre de coûts médicaux.

#### Épargne pension et prépension en Belgique

Le régime de pension en Belgique est composé de 3 piliers :

- pilier 1 : pension légale payée par l'État ;
- pilier 2 : assurance Groupe : régime de retraite complémentaire d'entreprise qui offre à ses bénéficiaires, lors de leur départ à la retraite, le versement d'un capital ;
- pilier 3 : épargne prépension : pension épargnée par le travailleur auprès d'un fond avec un intéressement fiscal. À partir du début de cette prépension et jusqu'à l'âge de la pension, la personne prépensionnée reçoit une allocation de chômage de la part de l'état et un complément par l'employeur. C'est ce montant qui est déterminé par une convention collective. Au moment de la décision de prépension (prise individuellement personne par personne et selon des critères définis), l'employeur provisionne le complément qu'il payera jusqu'à l'âge de la prépension.

#### Fonds de pension au Royaume-Uni

Le fonds de pension britannique Comet correspond aux engagements de retraite des anciens salariés de Comet au Royaume-Uni.

#### Retraites surcomplémentaires

Système collectif de pension à prestations définies réservé à certains cadres supérieurs.

## 26.1 / Évolution au cours de l'exercice

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
<b>Valeur actualisée de l'engagement au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>949,6</b>	<b>912,1</b>
Coûts des services rendus de la période	11,1	10,1
Cotisations effectuées par les participants	1,1	1,0
Charges d'intérêts financiers	3,7	1,5
Coûts des services passés	0,0	0,6
Réévaluation du passif	(305,8)	7,5
Réductions	(4,4)	(7,0)
Prestations servies	(21,6)	(24,3)
Variation de périmètre	0,0	0,0
Variation de change	(27,1)	48,0
Passifs détenus en vue de la vente	0,0	0,0
<b>Valeur actualisée de l'engagement au 31 décembre</b>	<b>606,6</b>	<b>949,6</b>

La diminution de l'engagement en 2022 est principalement liée, à hauteur de 305,8 millions d'euros, à l'actualisation de la provision des avantages du personnel et assimilés dans un contexte de forte hausse des taux. Par ailleurs, une diminution de 27,1 millions d'euros est liée à la variation de change du fonds de pension britannique Comet libellé en livres sterling.

La répartition de la valeur actualisée de l'engagement par type de régime et par pays au 31 décembre est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Fonds de pension – Royaume-Uni	428,3	725,8
Indemnités de fin de carrière – France	144,0	185,4
Retraites complémentaires (LPP) – Suisse	15,7	13,4
Retraites surcomplémentaires – France	1,0	1,1
Médailles du travail – France	6,0	7,2
Epargne pension – Belgique	11,6	16,7
<b>Valeur actualisée de l'engagement au 31 décembre</b>	<b>606,6</b>	<b>949,6</b>

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
<b>Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>761,8</b>	<b>706,0</b>
Cotisations effectuées par l'employeur	0,7	(9,8)
Cotisations effectuées par les participants	1,1	0,6
Intérêt financier sur actif	0,2	0,1
Prestations servies	(18,0)	(20,6)
Rendement réel des actifs	(257,3)	38,6
Autres variations	(0,1)	(0,1)
Variation de périmètre	0,0	0,0
Variation de change	(27,2)	47,0
<b>Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies au 31 décembre</b>	<b>461,2</b>	<b>761,8</b>

Pour l'ensemble des régimes, les paiements des prestations servies attendus en 2023 sont estimés à 24,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, les fonds des régimes à prestations définies financés sont investis à hauteur de 61,6 % dans des instruments d'emprunts.

Les actifs du régime du fonds de pension Britannique Comet sont répartis en deux types de catégories :

- 1) des fonds d'investissement axés sur le rendement ;
- 2) des fonds de garantie avec un risque limité.

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Valeur actualisée de l'engagement	606,6	949,6	912,1	842,7	739,7
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies	(461,2)	(761,8)	(706,2)	(666,0)	(578,2)
<b>Déficit/(excédent)</b>	<b>145,4</b>	<b>187,8</b>	<b>205,9</b>	<b>176,7</b>	<b>161,5</b>
<b>Provisions nettes comptabilisées au passif du bilan</b>	<b>145,4</b>	<b>187,8</b>	<b>205,9</b>	<b>176,7</b>	<b>161,5</b>
dont provisions – activités poursuivies	145,4	187,8	205,9	176,7	161,5
dont provisions – activités non poursuivies	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Fonds de pension – Royaume-Uni	0,0	0,0
Indemnités de fin de carrière – France	136,8	175,8
Retraites complémentaires (LPP) – Suisse	1,3	3,1
Retraites surcomplémentaires – France	1,0	1,1
Médailles du travail – France	6,0	7,2
Épargne pension – Belgique	0,3	0,6
<b>Provisions nettes comptabilisées au passif du bilan</b>	<b>145,4</b>	<b>187,8</b>

## 26.2 / Charges comptabilisées

Les charges totales de 7,9 millions d'euros en 2022 et 7,2 millions d'euros en 2021, comptabilisées au titre des régimes à prestations définies, se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Coûts des services rendus	9,3	12,5
Autres coûts	0,1	0,1
Coût financier net	2,7	1,4
Coûts des services passés pris en résultat	0,0	0,0
Réductions et règlements	(4,2)	(6,8)
<b>Charge totale</b>	<b>7,9</b>	<b>7,2</b>
Dont comptabilisée en charges opérationnelles	5,2	5,8
en charges financières nettes	2,7	1,4
en activités non poursuivies	0,0	0,0

## 26.3 / Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations de Fnac Darty sont les suivantes :

	2022	2021
Taux d'actualisation	4,8 % Royaume-Uni, 2,25 % Suisse, 3,80 % France, 3,95 % Belgique	1,9 % Royaume-Uni, 0,25 % Suisse, 1 % France, 1 % Belgique
Taux de croissance attendu des salaires	1,75 % France, 1,25 % Suisse, 10 % Belgique	1,5 % France, 1,25 % Suisse, 1,80 % Belgique

Conformément à la norme IAS 19 révisée, un taux unique est appliqué à la différence entre le passif du régime et l'actif du régime. Ce taux correspond au taux d'actualisation de la dette actuarielle. Il est déterminé sur la base d'un sous-jacent d'obligations privées notées AA et d'une durée cohérente avec celle des régimes valorisés.

L'analyse de sensibilité considérant les hypothèses de taux d'actualisation à + ou – 50 points de base est représentée dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail – France	Retraites complémentaires (LPP) – Suisse	Retraites surcomplémentaires – France	Fonds de pension – Royaume-Uni	Belgique	Total
Taux d'actualisation - 50 points de base	151,1	6,1	16,4	1,0	462,8	12,2	<b>649,6</b>
Valeur actualisée de l'engagement 2022	143,9	6,0	15,7	1,0	428,5	11,6	<b>606,6</b>
Taux d'actualisation + 50 points de base	137,2	5,8	15,1	1,0	397,6	10,9	<b>567,7</b>

## NOTE 27

## PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Variation de périmètre	Variation de change	Autres variations	2022
Provisions pour restructurations	1,3	4,8	(1,2)	(0,0)	0,0	0,0	0,0	4,9
Provisions pour litiges et contentieux	26,2	13,8	(7,5)	(4,5)	0,0	0,0	0,4	28,5
Autres provisions	3,5	0,0	0,0	(0,2)	0,0	0,0	0,0	3,3
<b>Provisions courantes</b>	<b>31,0</b>	<b>18,6</b>	<b>(8,7)</b>	<b>(4,7)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>36,6</b>
<b>Total</b>	<b>31,0</b>	<b>18,6</b>	<b>(8,7)</b>	<b>(4,7)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>36,6</b>
<b>Impact résultat opérationnel</b>		<b>(18,6)</b>		<b>4,7</b>				<b>(13,9)</b>
- résultat opérationnel courant		(11,3)	0,0	3,9	0,0	0,0	0,0	(7,4)
- autres produits et charges opérationnels non courants		(3,9)	0,0	(0,3)	0,0	0,0	0,0	(4,2)
- activités non poursuivies		(3,4)	0,0	1,1	0,0	0,0		(2,3)

En 2022, l'évolution des provisions pour risques et charges correspond principalement à divers litiges et contentieux.

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Variation de périmètre	Variation de change	Autres variations	2021
Provisions pour restructurations	0,6	1,3	(0,6)	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3
Provisions pour litiges et contentieux	26,3	12,8	(4,4)	(7,0)	0,0	0,0	(1,5)	26,2
Autres provisions	3,7	1,3	0,0	(1,5)	0,0	0,0	0,0	3,5
<b>Provisions courantes</b>	<b>30,6</b>	<b>15,4</b>	<b>(5,0)</b>	<b>(8,5)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(1,5)</b>	<b>31,0</b>
<b>Total</b>	<b>30,6</b>	<b>15,4</b>	<b>(5,0)</b>	<b>(8,5)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(1,5)</b>	<b>31,0</b>
<b>Impact résultat opérationnel</b>		<b>(15,4)</b>		<b>8,5</b>				<b>(6,9)</b>
- résultat opérationnel courant		(9,5)	0,0	2,6	0,0	0,0	0,0	(6,9)
- autres produits et charges opérationnels non courants		(4,6)	0,0	5,9	0,0	0,0	0,0	1,3
- activités non poursuivies		(1,3)						(1,3)

En 2021, l'évolution des provisions pour risques et charges correspond principalement à divers litiges et contentieux.

## 28.1 / Analyse de la dette par échéance de remboursement

(en millions d'euros)	2022	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
<b>Emprunts et dettes financières à long terme</b>	<b>917,3</b>		<b>316,7</b>	<b>16,7</b>	<b>366,7</b>	<b>200,7</b>	<b>16,5</b>
Emprunt obligataire 2026	350,0		0,0	0,0	350,0	0,0	0,0
Emprunt obligataire 2024	300,0		300,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunt Banque européenne d'investissement	83,3		16,7	16,7	16,7	16,7	16,5
Composante dette financière de l'OCEANE	184,0		0,0	0,0	0,0	184,0	0,0
Ligne de crédit à moyen terme	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dettes financières	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Emprunts et dettes financières à court terme</b>	<b>19,5</b>	<b>19,5</b>					
Emprunt Banque européenne d'investissement	16,7	16,7					
Ligne de crédit à moyen terme	0,0	0,0					
Intérêts capitalisés des emprunts obligataires	1,3	1,3					
Découverts bancaires	0,0	0,0					
Autres dettes financières	1,5	1,5					
<b>Total endettement financier hors IFRS 16</b>	<b>936,8</b>	<b>19,5</b>	<b>316,7</b>	<b>16,7</b>	<b>366,7</b>	<b>200,7</b>	<b>16,5</b>
<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2,1 %</b>	<b>33,8 %</b>	<b>1,8 %</b>	<b>39,1 %</b>	<b>21,4 %</b>	<b>1,8 %</b>
<b>Dettes locatives IFRS 16</b>	<b>1 140,5</b>	<b>243,6</b>	<b>238,0</b>	<b>214,8</b>	<b>139,9</b>	<b>82,1</b>	<b>222,1</b>
Dettes locatives IFRS 16 à long terme	896,9		238,0	214,8	139,9	82,1	222,1
Dettes locatives IFRS 16 à court terme (1)	243,6	243,6					
<b>Total endettement financier avec IFRS 16</b>	<b>2 077,3</b>	<b>263,1</b>	<b>554,7</b>	<b>231,5</b>	<b>506,6</b>	<b>282,8</b>	<b>238,6</b>

(1) Valeur actualisée du paiement dû dans les douze prochains mois

Les sources de financement du Groupe sont diversifiées, assurant un coût optimisé et la sécurisation de sa liquidité à long terme.

Elles se composent principalement d'obligations seniors d'un montant principal cumulé de 650 millions d'euros, des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) pour un montant de 200,0 millions d'euros (dont la composante dette est de 184,0 millions d'euros au 31 décembre 2022), ainsi que de l'emprunt de la Banque européenne d'investissement pour 100 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'une ligne de crédit RCF d'un montant de 500 millions d'euros. Cette ligne de crédit, d'une maturité de 5 ans à l'origine, a été prolongée à la demande de Fnac Darty jusqu'en mars 2027. À cet égard, le Groupe dispose d'une option de prolongation supplémentaire jusqu'en mars 2028. En cohérence avec les objectifs du plan stratégique Everyday, cette facilité de crédit intègre une composante Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) qui permettra au Groupe d'améliorer ses conditions de financement si les objectifs fixés sont atteints.

Dans un contexte de volatilité accrue des marchés financiers, Fnac Darty a fait le choix de sécuriser le refinancement de sa prochaine échéance majeure de dette obligataire de 300 millions d'euros arrivant à maturité en mai 2024. Ainsi, en décembre 2022, le Groupe a mis en place une ligne de crédit additionnelle bancaire non tirée, sous la forme d'un *Delayed Drawn Term Loan* (DDTL) de 300 millions d'euros, qui pourra être tirée une seule fois et uniquement pour rembourser l'emprunt obligataire arrivant à maturité en 2024. Cette nouvelle ligne repose sur un contrat bancaire avec des conditions similaires à celles de la ligne de crédit RCF existante de 500 millions d'euros. Elle aura une maturité de trois ans en cas de tirage (décembre 2025), qui pourra être prolongée de deux ans (décembre 2027). Elle intègre par ailleurs une composante Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) qui permettra au Groupe d'améliorer ses conditions de financement si les objectifs, fixés en cohérence avec ceux du plan stratégique Everyday, sont atteints. Grâce à cette option, le Groupe peut ainsi maintenir la ligne obligataire jusqu'à sa maturité en mai 2024 tout en bénéficiant du bas coupon annuel, et ainsi sécuriser son niveau de frais financiers. Grâce à cette nouvelle ligne bancaire non tirée, le Groupe n'a pas d'échéance majeure de remboursement avant 2026.



<i>(en millions d'euros)</i>	2021	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
<b>Emprunts et dettes financières à long terme</b>	<b>932,3</b>		<b>17,9</b>	<b>317,4</b>	<b>16,7</b>	<b>366,7</b>	<b>213,6</b>
Emprunt obligataire 2026	350,0		0,0	0,0	0,0	350,0	0,0
Emprunt obligataire 2024	300,0		0,0	300,0	0,0	0,0	0,0
Emprunt Banque européenne d'investissement	100,0		16,7	16,7	16,7	16,7	33,2
Composante dette financière de l'OCEANE	180,4		0,0	0,0	0,0	0,0	180,4
Ligne de crédit à moyen terme	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dettes financières	1,9		1,2	0,7	0,0	0,0	0,0
<b>Emprunts et dettes financières à court terme</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>					
Emprunt Banque Européenne d'Investissement	0,0	0,0					
Ligne de crédit à moyen terme	0,0	0,0					
Intérêts capitalisés des emprunts obligataires	1,3	1,3					
Découverts bancaires	0,0	0,0					
Autres dettes financières	0,8	0,8					
<b>Total endettement financier hors IFRS 16</b>	<b>934,4</b>	<b>2,1</b>	<b>17,9</b>	<b>317,4</b>	<b>16,7</b>	<b>366,7</b>	<b>213,6</b>
<b>%</b>	<b>100,0 %</b>	<b>0,2 %</b>	<b>1,9 %</b>	<b>34,0 %</b>	<b>1,8 %</b>	<b>39,2 %</b>	<b>22,9 %</b>
<b>Dettes locatives IFRS 16</b>	<b>1 130,0</b>	<b>238,9</b>	<b>226,2</b>	<b>208,7</b>	<b>137,7</b>	<b>84,4</b>	<b>234,1</b>
Dettes locatives IFRS 16 à long terme	891,1		226,2	208,7	137,7	84,4	234,1
Dettes locatives IFRS 16 à court terme <sup>(1)</sup>	238,9	238,9					
<b>Total endettement financier avec IFRS 16</b>	<b>2 064,4</b>	<b>241,0</b>	<b>244,1</b>	<b>526,1</b>	<b>154,5</b>	<b>451,1</b>	<b>447,7</b>

(1) Valeur actualisée du paiement dû dans les douze prochains mois

## 28.2 / Dettes locatives

Les dettes de loyers s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2021	Nouveaux contrats et revalorisations	Dévalorisations	Remboursements	Variation de change	Reclassement	Autres variations	Au 31 décembre 2022
Dettes locatives à moins d'un an	238,9	17,6	(16,8)	(230,8)	0,2	235,0	(0,5)	<b>243,6</b>
Dettes locatives à plus d'un an	891,1	268,3	(27,8)		0,8	(235,0)	(0,5)	<b>896,9</b>
<b>Dettes locatives</b>	<b>1 130,0</b>	<b>285,9</b>	<b>(44,6)</b>	<b>(230,8)</b>	<b>1,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(1,0)</b>	<b>1 140,5</b>

L'échéancier des dettes locatives se répartit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
N+1	243,6	238,9
N+2	238,0	226,2
N+3	214,8	208,7
N+4	139,9	137,7
N+5	82,1	84,4
Au-delà de 5 ans	222,1	234,1
<b>Dettes locatives</b>	<b>1 140,5</b>	<b>1 130,0</b>

### Exemptions, allègements et autres informations relatives à la norme IFRS 16

Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux ne sont pas inclus dans l'évaluation de la dette locative ni dans celle du droit d'utilisation. Les paiements correspondants sont comptabilisés en charges de la période et sont inclus dans les charges opérationnelles au compte de résultat.

Pour les contrats de location de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois) et les contrats de location d'actifs de faible valeur (inférieure à 5 000 dollars américains), le Groupe a choisi de retenir l'exemption permise par la norme et de comptabiliser une charge de location. Cette charge est présentée dans les « Autres produits et charges opérationnels courants » du compte de résultat consolidé.

Le Groupe a choisi comme allègement pratique de ne pas appliquer la norme IFRS 16 aux contrats de location qui étaient déjà définis comme des contrats de location financement sous la norme IAS 17, pour les contrats conclus ou modifiés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Toutefois, un reclassement est effectué afin de rattacher la dette de location financement à la dette locative et l'actif de location financement au droit d'utilisation.

Conformément aux directives de la norme IFRS 16, le montant des droits au bail a été reclassé en droit d'utilisation.

Concernant les contrats de sous-location relatifs à des baux immobiliers, le Groupe comptabilise, conformément à la norme IFRS 16, une créance de sous-location principalement en contrepartie du droit d'utilisation, et pour la différence en capitaux propres.

Les exemptions, allègements et autres informations relatives à la norme IFRS 16 sont détaillés dans les tableaux suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Charges de loyers variables	7,5	3,3
Charges sur contrats de faible valeur	0,8	1,0
Charges sur contrats de courte durée	0,3	0,7
Produits de sous-location	1,4	0,9

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Engagement locatif sur contrats de courte durée	0,1	0,3
Actif de location financement	0,0	0,1
Dette de location financement	0,0	0,0
Droit au bail reclassé en droits d'utilisation	37,9	39,0

### 28.3 / Analyse par devise de remboursement

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	Emprunts et dettes financières à long terme	Emprunts et dettes financières à court terme	%	2021	%
Euro	2 057,6	1 799,6	258,0	99,1 %	2 041,1	98,9 %
Franc Suisse	18,8	14,1	4,7	0,9 %	22,1	1,1 %
Autres devises	0,9	0,5	0,4	0,0 %	1,2	0,1 %
<b>Total endettement financier avec IFRS 16</b>	<b>2 077,3</b>	<b>1 814,2</b>	<b>263,1</b>		<b>2 064,4</b>	

## 28.4 / Dette brute par catégorie

La dette brute du Groupe se répartit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Emprunt obligataire 2026	350,7	350,7
Emprunt obligataire 2024	300,6	300,6
Emprunt Banque Européenne d'Investissement	100,0	100,0
Composante dette financière de l'OCEANE	184,0	180,4
Ligne de crédit à moyen terme	0,0	0,0
Autres dettes financières	1,5	2,7
<b>Total endettement financier hors IFRS 16</b>	<b>936,8</b>	<b>934,4</b>
<b>Dettes locatives IFRS 16</b>	<b>1 140,5</b>	<b>1 130,0</b>
Dettes locatives IFRS 16 à long terme	896,9	891,1
Dettes locatives IFRS 16 à court terme <sup>(1)</sup>	243,6	238,9
<b>Total endettement financier avec IFRS 16</b>	<b>2 077,3</b>	<b>2 064,4</b>

*(1) Valeur actualisée du paiement dû dans les douze prochains mois*

**NOTE 29****ENDETTEMENT FINANCIER NET**

L'endettement financier net du Groupe hors dettes locatives relatives à l'application de la norme IFRS 16 représente une trésorerie nette négative de 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre une trésorerie nette excédentaire de 246,7 millions d'euros au 31 décembre 2021 :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	931,7	1 181,1
Dettes financières brutes	(936,8)	(934,4)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>(5,1)</b>	<b>246,7</b>

L'endettement financier net du Groupe y compris les dettes locatives relatives à l'application de la norme IFRS 16 représente un endettement net de 1 145,6 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre un endettement net de 883,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Dettes locatives	1 140,5	1 130,0
Trésorerie nette	(5,1)	246,7
<b>Endettement financier net avec IFRS 16</b>	<b>1 135,4</b>	<b>1 376,7</b>

**NOTE 30****TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

La trésorerie nette des découverts bancaires s'élève au 31 décembre 2022 à 931,7 millions d'euros et correspond au montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan</b>	<b>931,7</b>	<b>1 181,1</b>
Découverts bancaires	0,0	0,0
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie</b>	<b>931,7</b>	<b>1 181,1</b>

La variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 est une dégradation de 249,4 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Flux nets liés aux activités opérationnelles	346,5	528,3
Flux nets liés aux activités d'investissement	(130,6)	(109,4)
Flux nets liés aux activités de financement	(336,5)	(805,9)
Flux nets liés aux activités non poursuivies	(131,1)	(1,4)
Incidence de variations des cours de change	2,3	0,8
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>(249,4)</b>	<b>(387,6)</b>

### 30.1 / Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles résultent essentiellement des principales activités génératrices de trésorerie du Groupe et s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Capacité d'auto-financement avant impôts, dividendes et intérêts	571,6	637,4
Variation du besoin en fonds de roulement	(155,3)	(39,7)
Impôts sur le résultat payés	(69,8)	(69,4)
<b>Flux nets liés aux activités opérationnelles</b>	<b>346,5</b>	<b>528,3</b>

En 2022, les flux nets liés aux activités opérationnelles génèrent une ressource de 346,5 millions d'euros, contre 528,3 millions d'euros en 2021.

La formation de la capacité d'auto-financement avant impôts, dividendes et intérêts est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>103,9</b>	<b>144,5</b>
Dotations et reprises sur actifs non courants et provisions pour risques et charges	364,0	370,1
Résultat de cession courant des actifs opérationnels	0,3	0,8
Résultat de cession non courant des actifs opérationnels	2,0	0,3
Charges et produits d'impôts différés	(2,4)	(11,2)
Actualisation des provisions pour retraites & autres avantages similaires	4,5	11,4
Autres éléments sans contrepartie en trésorerie	(5,8)	(8,1)
<b>Produits et charges sans contrepartie en trésorerie</b>	<b>362,6</b>	<b>363,3</b>
<b>Capacité d'auto-financement</b>	<b>466,5</b>	<b>507,8</b>
Charges et produits d'intérêts financiers	47,8	44,3
Dividendes reçus	0,0	0,0
Charge nette d'impôt exigible	57,3	85,3
<b>Capacité d'auto-financement avant impôts, dividendes et intérêts</b>	<b>571,6</b>	<b>637,4</b>

Les dotations et reprises sur actifs non courants et provisions pour risques et charges incluent les amortissements du droit d'utilisation liés à l'application de la norme IFRS 16.

### 30.2 / Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement du Groupe comprennent les acquisitions, les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles et la variation des dettes sur immobilisations (investissements opérationnels nets), ainsi que les acquisitions et cessions de filiales nettes de la trésorerie acquise ou cédée, les acquisitions et cessions d'autres actifs financiers et les intérêts et dividendes reçus (investissements financiers nets).

Les investissements opérationnels et financiers réalisés par le Groupe au cours de l'exercice 2022 représentent une dépense de 130,6 millions d'euros. Sur l'exercice 2021, ils représentaient une dépense de 109,4 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(138,4)	(116,8)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7,0	0,5
<b>Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles nettes des cessions</b>	<b>(131,4)</b>	<b>(116,3)</b>
Variation des dettes sur immobilisations incorporelles et corporelles	8,5	7,3
<b>Investissements opérationnels nets</b>	<b>(122,9)</b>	<b>(109,0)</b>
Investissements financiers nets	(7,7)	(0,4)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(130,6)</b>	<b>(109,4)</b>

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles nettes des cessions réalisées par le Groupe au cours de l'exercice 2022 représentent une dépense de 131,4 millions d'euros. Les investissements ont notamment permis d'ouvrir de nouveaux points de vente, de rénover des points de vente existants, de développer les capacités logistiques de stockage et de livraison, de poursuivre la mise en œuvre de convergence des systèmes informatiques de Fnac et Darty et d'assurer le développement des sites Internet.

D'une façon générale, les investissements ont vocation à soutenir la stratégie du Groupe notamment la complémentarité des enseignes Fnac et Darty, l'omnicanalité et le digital.

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(72,6)	(58,5)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(65,8)	(58,3)
<b>Total des acquisitions d'immobilisations avant variation des dettes sur immobilisations</b>	<b>(138,4)</b>	<b>(116,8)</b>
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7,0	0,5
<b>Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles nettes des cessions</b>	<b>(131,4)</b>	<b>(116,3)</b>
Variation des dettes sur immobilisations incorporelles et corporelles	8,5	7,3
<b>Total des acquisitions et cessions d'immobilisations</b>	<b>(122,9)</b>	<b>(109,0)</b>

Les investissements financiers nets du Groupe présentent un décaissement de 7,7 millions d'euros en 2022 contre un décaissement de 0,4 million d'euros en 2021.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Acquisitions et cessions de filiales nettes de la trésorerie acquise et cédée	(1,9)	(2,0)
Acquisitions d'autres actifs financiers	(11,0)	(0,7)
Cessions d'autres actifs financiers	5,2	2,3
Intérêts et dividendes reçus	0,0	0,0
<b>Investissement financiers (nets)</b>	<b>(7,7)</b>	<b>(0,4)</b>

En 2022, les acquisitions et cessions de filiales nettes de l'endettement représentent un décaissement net de 1,9 million d'euros lié à des prises de participations dans des entreprises associées, à l'acquisition de la société Next Service France ainsi qu'au versement d'un complément de prix d'une filiale. Au mois d'octobre 2022, le Groupe a acquis la société NSF (Next Services France), une société d'assistance et de dépannage réparation de matériels électroménager, télévision, audio, vidéo et hi-fi. Elle propose également une offre informatique tel que l'audit de parc informatique, l'infogérance ou la formation. La société NSF est consolidée en intégration globale.

En 2021, les acquisitions et cessions de filiales nettes de l'endettement représentaient un décaissement net de 2,0 millions d'euros lié à l'acquisition de parts minoritaires de sociétés du Groupe.

En 2022, les acquisitions d'autres actifs financiers pour un décaissement de 11,0 millions d'euros correspondent principalement à de divers placements financiers du Groupe et, dans une moindre mesure, à des mises en place de dépôts de garantie aux bailleurs.

En 2021, les acquisitions d'autres actifs financiers pour un décaissement de 0,7 million d'euros correspondaient au premier appel de souscription au capital dans le fonds de participation Raise Seed for Good, premier fonds de capital-risque européen à intégrer dans sa stratégie d'investissement et d'accompagnement des critères RSE dès l'amorçage afin de faire émerger les futurs leaders européens de la Tech responsable.

En 2022, les cessions d'autres actifs financiers de 5,2 millions d'euros incluent un encaissement de 1,0 million d'euros correspondant à la cession de la totalité de la participation de Fnac Darty dans la société Izneo (soit 50 % du capital), ainsi qu'un encaissement de 4,2 millions d'euros correspondant à un remboursement de valeur nominale des parts détenues dans le fonds Daphni Purple pour 4,6 millions d'euros, partiellement compensé par un appel de fonds complémentaire de 0,4 million d'euros. Au 31 décembre 2022, le Groupe est engagé à souscrire les 17 % restants du fonds Daphni Purple pour 1,2 million d'euros.

En 2021, les cessions d'autres actifs financiers de 2,3 millions d'euros incluaient des restitutions de dépôts de garantie aux bailleurs pour 1,3 million d'euros, ainsi qu'un remboursement de valeur nominale des parts détenues dans le fonds Daphni Purple pour 1,0 million d'euros.

### 30.3 / Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement

Les activités de financement sont les activités qui ont pour conséquence des changements dans l'importance et la composition des apports en capital et des emprunts de l'entité.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Acquisitions ou cessions d'actions d'auto-contrôle	(1,0)	(0,6)
Dividendes versés aux actionnaires	(55,0)	(27,3)
Emission d'emprunts	0,0	200,0
Remboursement d'emprunts	(1,4)	(700,0)
Remboursements des dettes locatives	(230,8)	(228,0)
Intérêts payés sur dettes locatives	(23,0)	(21,2)
Augmentation des autres dettes financières	0,0	0,2
Intérêts versés et assimilés	(24,1)	(26,7)
Financement du fonds de pension Comet	(1,2)	(2,3)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(336,5)</b>	<b>(805,9)</b>

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement présentent un emploi net de 336,5 millions d'euros en 2022 contre un emploi net de 805,9 millions d'euros en 2021.



En 2022 :

- les acquisitions d’actions d’auto-contrôle de 1,0 million d’euros correspondent aux flux financiers liés à l’acquisition d’actions Fnac Darty réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Au 31 décembre 2022, le Groupe détient 142 697 actions d’auto-contrôle ;
- un dividende ordinaire de 2,00 euro brut par action au titre de 2021, représentant un montant total de 53,5 millions d’euros, a été payé en numéraire le 23 juin 2022. Au 31 décembre 2022, les dividendes versés d’un montant de 55,0 millions d’euros représentent pour 53,5 millions d’euros le dividende versé par Fnac Darty à ses actionnaires, et pour 1,5 million d’euros de dividende versé par les filiales du Groupe aux minoritaires ;
- les remboursements des dettes locatives et les intérêts payés sur dettes locatives pour un total de 253,8 millions d’euros, représentent le paiement des loyers entrant dans le champ d’application de la norme IFRS 16 ;
- les décaissements nets au titre des intérêts versés et assimilés de 24,1 millions d’euros intègrent principalement, le décaissement des intérêts des instruments de financement et les commissions d’utilisation et de non-utilisation des lignes de crédit. Ils intègrent également les frais de mise en place de la ligne de crédit additionnelle, *Delayed Drawn Term Loan* (DDTL) pour 1,2 million d’euros ainsi que les frais liés à l’extension de la ligne de crédit RCF pour 0,3 million d’euros ;

En 2021 :

- les acquisitions d’actions d’auto-contrôle de 0,6 million d’euros correspondaient aux flux financiers liés à l’acquisition d’actions Fnac Darty réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Au 31 décembre 2021, le Groupe détenait 67 723 actions d’auto-contrôle ;
- les dividendes versés aux actionnaires représentaient principalement le versement du premier dividende ordinaire de 1,00 euro par action du Groupe, payé en numéraire le 7 juillet 2021 pour un montant total de 26,7 millions d’euros ;
- le Groupe a réussi en mars 2021, le placement de son émission d’obligations à option de conversion et/ou d’échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE), à échéance 2027, pour un montant nominal de 200 millions d’euros représenté par 2 468 221 obligations d’une valeur nominale unitaire de 81,03 euros. Sur la base du ratio de conversion et/ou d’échange initial d’une action par obligation, la dilution a été d’environ 9,28 % du capital de la Société au 16 mars 2021 ;
- l’émission de l’OCEANE a été affectée au remboursement du prêt moyen terme (*Senior Term Loan Facility*) d’un montant de 200 millions d’euros, qui venait à échéance en avril 2023. En parallèle, le Groupe a remboursé l’intégralité du Prêt Garanti par l’État (PGE), souscrit pour 500 millions d’euros en avril 2020. Soit un remboursement total de 700 millions d’euros.
- les remboursements des dettes locatives et les intérêts payés sur dettes locatives pour un total de 249,2 millions d’euros, représentaient le paiement des loyers entrant dans le champ d’application de la norme IFRS 16 ;
- les décaissements nets au titre des intérêts versés et assimilés intégraient principalement, le décaissement des intérêts des instruments de financement et les commissions d’utilisation et de non-utilisation des lignes de crédit pour 21,0 millions d’euros. Ils intégraient également le décaissement du coût de la garantie du Prêt Garanti par l’État d’un montant de 2,5 millions d’euros, les frais liés à l’extension de la ligne de crédit RCF pour 1,7 million d’euros, et les frais de mise en place de l’OCEANE pour 1,5 million d’euros.

### 30.4/ Financement du fonds de pension Comet

Le financement du fonds de pension Comet inclut en 2022 et 2021, les frais de gestion du fonds de pension britannique Comet portant les engagements de retraite pour les anciens salariés de Comet au Royaume-Uni.

**NOTE 31****ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES NON POURSUIVIES**

Une activité non poursuivie, cédée ou en vue d'être cédée est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités non poursuivies », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

**31.1 / Résultat des activités non poursuivies**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Produits des activités ordinaires</b>		
Coût des ventes		
<b>Marge brute</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Charges de personnel		
Autres produits et charges opérationnels courants		
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	(132,0)	(1,4)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(132,0)</b>	<b>(1,4)</b>
Charges financières (nettes)		
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(132,0)</b>	<b>(1,4)</b>
Impôt sur le résultat	0,0	16,7
<b>Résultat net</b>	<b>(132,0)</b>	<b>15,3</b>

En 2022, le résultat net des activités non poursuivies est une perte de 132,0 millions, contre un bénéfice de 15,3 millions d'euros en 2021.

Le 17 novembre 2022, la High Court de Londres a condamné Darty Holdings SAS, filiale de Fnac Darty, à verser un montant total de 111,9 millions de livres sterling (dont 89,6 millions de livres sterling de condamnation et 22,3 millions de livres d'intérêts et frais de procédure judiciaire), dans le cadre de la vente de la société Comet Group Limited par le groupe Kesa en 2012. En février 2020, Fnac Darty avait confirmé avoir reçu une signification de contentieux du liquidateur de Comet Group Limited à l'encontre de Darty Holdings SAS, en sa qualité de successeur de Kesa International Limited (KIL). Kesa Holdings Limited, désormais dissoute, avait cédé en 2012 Comet Group, dont l'activité était l'exploitation de magasins de biens électroniques au Royaume-Uni. Le liquidateur allègue qu'en février 2012, donc antérieurement à l'acquisition de Darty par Fnac réalisée en 2016, Comet aurait remboursé une dette intragroupe à KIL, alors que Comet était déjà en état de cessation de paiements. Aucun élément concernant ce dossier n'avait été porté à la connaissance du Groupe Fnac au moment de l'acquisition de Darty. Dans le cadre de ce contentieux, Fnac Darty a, depuis le début, pris les mesures nécessaires pour défendre ses intérêts. C'est pourquoi le Groupe conteste fermement, sur le fond, la décision rendue par la High Court et envisage d'utiliser toutes les voies de recours possibles pour contester cette décision (voir note 32.5 du chapitre 5). Le paiement de la totalité de cette somme a été réalisé au mois de décembre 2022.

En 2022, ce résultat est principalement lié à l'issue défavorable de la procédure judiciaire concernant le litige relatif à la cession de Comet Group Limited en 2012, et pour laquelle le Groupe a été condamné à un montant de 129,3 millions d'euros (111,9 millions de livres sterling, dont 89,6 millions de livres sterling de condamnation et 22,3 millions de livres sterling d'intérêts et frais de procédure judiciaire). Le résultat de -132,0 millions d'euros, inclut également les frais d'avocats engagés dans le cadre de ce litige pour 2,6 millions d'euros.

En 2021, le résultat des activités non poursuivies était principalement lié à l'ajustement en 2021 du traitement fiscal de la cession de la filiale néerlandaise BCC en 2020. Ce résultat incluait également des frais résiduels de 1,4 million d'euros payés en 2021 dans le cadre de cette cession.

### 31.2 / Flux nets de trésorerie liés aux activités non poursuivies

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(131,1)	(1,4)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités non poursuivies</b>	<b>(131,1)</b>	<b>(1,4)</b>

Les flux nets liés aux activités non poursuivies en 2022 représentent un décaissement de 131,1 millions d'euros, principalement lié à l'issue défavorable de la procédure judiciaire concernant le litige relatif à la cession de Comet Group Limited en 2012, et pour laquelle le Groupe a été condamné à un montant de 129,3 millions d'euros, soit 111,9 millions de livres sterling (dont 89,6 millions de livres sterling de condamnation et 22,3 millions de livres sterling d'intérêts et frais de procédure judiciaires). Par ailleurs, des frais d'avocats ont été décaissés dans le cadre de ce litige pour 1,8 million d'euros.

Les flux nets liés aux activités non poursuivies en 2021 représentaient un décaissement de 1,4 million d'euros, lié aux frais résiduels payés en 2021 dans le cadre de la cession de la filiale néerlandaise BCC intervenue le 25 novembre 2020.

### 31.3 / Actifs détenus en vue de la vente et dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente

Aucun actif détenu en vue de la vente ni de dette associée à des actifs détenus en vue de la vente ne figure dans les comptes du Groupe aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021.

## 32.1 / Obligations contractuelles

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des engagements et obligations contractuelles du Groupe, hormis les engagements liés aux avantages du personnel détaillés dans la note 26.

(en millions d'euros)	Paiements dus par période			2022
	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Obligations d'achat irrévocables	23,6	5,9	0,3	29,8
<b>Total engagements donnés</b>	<b>23,6</b>	<b>5,9</b>	<b>0,3</b>	<b>29,8</b>

(en millions d'euros)	Paiements dus par période			2021
	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Obligations d'achat irrévocables	19,3	11,3	0,3	30,9
<b>Total engagements donnés</b>	<b>19,3</b>	<b>11,3</b>	<b>0,3</b>	<b>30,9</b>

## 32.2 / Nantissements et sûretés réelles

Au mois de mars 2021, Fnac Darty a renégocié les conditions de ses facilités de crédit en amendant sa ligne de crédit RCF (*Revolving Credit Facility*) pour porter son montant total à 500 millions d'euros contre 400 millions auparavant.

À cette occasion le Groupe a renégocié les garanties données pour l'ensemble de ses dettes financières existantes, à savoir l'emprunt obligataire, le crédit RCF et l'emprunt souscrit auprès de la Banque Européenne d'Investissement.

Cette renégociation a abouti à la suppression intégrale des cautions données en garantie de ces emprunts par les sociétés suivantes : Fnac Darty Participations et Services, Fnac Direct, Établissements Darty et fils, Darty Grand Est, Darty Grand Ouest, Fnac Belgium et Vanden Borre.

## 32.3 / Autres engagements

Les autres engagements s'établissent comme suit :

(en millions d'euros)	Paiements dus par période			2022	2021
	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans		
Montant de la ligne de crédit non utilisée à la date de clôture			500,0	500,0	500,0
Montant de la ligne de crédit additionnelle non tirée (DDTL)		300,0		300,0	0,0
Autres garanties reçues	38,1	35,3	13,2	86,6	81,1
<b>Total engagements reçus</b>	<b>38,1</b>	<b>335,3</b>	<b>513,2</b>	<b>886,6</b>	<b>581,1</b>
Garanties sur loyer, cautions immobilières	9,5	10,9	21,1	41,5	40,3
Autres engagements	53,2	2,0	163,1	218,3	214,3
<b>Total engagements donnés</b>	<b>62,7</b>	<b>12,9</b>	<b>184,2</b>	<b>259,8</b>	<b>254,6</b>

La ligne de crédit revolving mobilisable (*Revolving Facility*) d'un montant de 500 millions d'euros n'a pas fait l'objet de tirage au 31 décembre 2022, et constitue donc un engagement hors bilan reçu.

Dans un contexte de volatilité accrue des marchés financiers, Fnac Darty a fait le choix de sécuriser le refinancement de sa prochaine échéance majeure de dette obligataire de 300 millions d'euros arrivant à maturité en mai 2024. Ainsi, en décembre 2022, le Groupe a mis en place une ligne de crédit additionnelle bancaire non tirée, sous la forme d'un *Delayed Drawn Term Loan* (DDTL) de 300 millions d'euros, qui pourra être tirée une seule

fois et uniquement pour rembourser l'emprunt obligataire arrivant à maturité en 2024. Cette nouvelle ligne repose sur un contrat bancaire avec des conditions similaires à celles de la ligne de crédit RCF existante de 500 millions d'euros. Elle aura une maturité de trois ans en cas de tirage (décembre 2025), qui pourra être prolongée de deux ans (décembre 2027). Elle intègre par ailleurs une composante Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) qui permettra au Groupe d'améliorer ses conditions de financement si les objectifs, fixés en cohérence avec ceux du plan stratégique Everyday, sont atteints. Grâce à cette option, le Groupe peut ainsi maintenir la ligne obligataire jusqu'à sa maturité en mai 2024 tout en bénéficiant du bas coupon annuel, et ainsi sécuriser son niveau de frais financiers. Cette ligne n'a pas fait l'objet de tirage au 31 décembre 2022, et constitue donc un engagement hors bilan reçu. Grâce à cette nouvelle ligne bancaire non tirée, le Groupe n'a pas d'échéance majeure de remboursement avant 2026.

Les autres engagements donnés comprennent notamment une caution de 60 millions de livres sterling (contre-valeur de 67,7 millions d'euros), d'une durée de 20 ans, donnée en 2017 (arrivant à échéance le 31 juillet 2037) par le Groupe afin de garantir ses obligations dans le fonds de pension britannique Comet.

### 32.4 / Dépendance du Groupe à l'égard de brevets, licences ou contrats d'approvisionnement

Il n'existe aucun lien de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, de licences ou de contrats d'approvisionnement.

### 32.5 / Procès et litiges

Les sociétés du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cours normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales, sociales ou douanières. Les charges pouvant en découler, estimées probables par elles et leurs experts, ont fait l'objet de provisions.

Fnac Darty a confirmé, le 3 février 2020, avoir reçu une signification de contentieux du liquidateur de Comet Group Limited à l'encontre de Darty Holdings SAS, pour un montant d'environ 83 millions de livres sterling. Darty Holdings SAS, une filiale du Groupe, en sa qualité de successeur de Kesa International Limited (KIL), avait cédé Comet Group, dont l'activité était l'exploitation de magasins de biens électroniques au Royaume-Uni, en 2012. Le liquidateur allègue qu'en février 2012, antérieurement à l'acquisition de Darty par Fnac réalisée en 2016, Comet aurait remboursé une dette intragroupe à KIL, alors que Comet était déjà en état de cessation de paiements. Aucun élément concernant ce dossier n'avait été porté à la connaissance du Groupe Fnac au moment de l'acquisition de Darty. Le Groupe conteste fermement le bien-fondé de la requête, et a pris les mesures nécessaires pour défendre ses intérêts.

Une question préliminaire à la poursuite de la procédure au fond a été soulevée courant 2020, portant sur l'applicabilité au cas d'espèce de la section 239 de l'Insolvency Act 1986, condition nécessaire à la recevabilité du contentieux. À l'issue de la procédure relative à cette question préliminaire, plaidée en appel devant la *High Court* en mars 2021, une ordonnance du 23 avril 2021 a conclu à l'applicabilité au cas d'espèce des conditions de la section 239 de l'Insolvency Act 1986.

À la suite d'un jugement rendu le 17 novembre 2022, la *High Court of Justice* a ordonné à Darty Holdings SAS, une filiale de Fnac Darty, de rembourser au Liquidateur un montant total de 111,9 millions de livres sterling (soit 131,1 millions d'euros), en ce compris les intérêts antérieurs au jugement et le remboursement d'une partie des coûts encourus par le Liquidateur. La juge a ordonné que le montant du jugement soit versé à la Cour dans l'attente d'un éventuel appel, avec des intérêts post-jugement au taux de 8 % (mais a observé que les parties pourraient parvenir à un accord sur ce point) et qu'en contrepartie de l'immobilisation de cette somme, Darty Holding SAS devrait percevoir des intérêts à un taux d'environ 2.25 %. Par ailleurs, la juge a accordé à Darty Holdings SAS la permission de faire appel de son jugement sur certains des motifs présentés.

Le Groupe étudie toutes les options qui s'offrent à lui, y compris la possibilité de demander à la Cour d'appel l'autorisation de faire appel sur l'ensemble des motifs présentés en première instance.

Fnac Darty a lancé en 2016 un format Fnac Connect, dédié à la vente de téléphonie et de produits nomades dans des magasins de surfaces réduites. Depuis la crise Covid, des franchisés ont émis des griefs sur ce format. Le Groupe cherche, avec les cinq groupements franchisés ayant ouvert les quinze magasins existants, des solutions amiables de sortie ou d'aménagement du concept Connect. Dans cet objectif des négociations sont en cours avec ces différents partenaires. Enfin deux franchisés nous ont assignés avec une décision attendue pour été 2023 si aucun accord amiable n'était trouvé d'ici là. Par ailleurs, en juillet 2020, Fnac Darty fait l'objet de deux assignations devant le tribunal de commerce de Paris par une partie des franchisés adhérents du Groupement des franchisés Darty.

Le premier litige, pour un montant d'environ 2,2 millions d'euros, porte principalement sur le traitement des ventes en ligne dans le cadre du click&collect opéré dans les magasins des franchisés, une problématique à laquelle de nombreux réseaux de franchise sont confrontés compte tenu du développement de la vente en ligne tous secteurs confondus. Le Groupement et Darty ont porté cette affaire devant le conciliateur du TC de Paris et à la suite de plusieurs réunions de conciliation, un accord a été trouvé selon lequel Darty versera à chaque franchisé un avoir représentant une valeur globale de 300 milliers d'euros pour l'ensemble du litige portant sur les taux de gains différés. Cet accord a été entériné dans un protocole homologué par le juge le 21 juin 2021.

Le second litige, pour un montant d'environ 12,8 millions d'euros, s'appuie sur des allégations visant à faire peser sur Fnac Darty l'impact de la fermeture des magasins des franchisés pendant la période de confinement. Fnac Darty conteste bien entendu fermement les fondements de cette demande. Le litige a été débattu en conciliation devant le TC de Paris mais les parties ne sont pas parvenues à trouver un accord, la procédure reste pendante. Les parties ont échangé plusieurs jeux de conclusions et les plaidoiries ont été fixées au 16 janvier 2023 devant le tribunal de commerce de Paris.

Aucun des contentieux en cours dans lesquels les sociétés ou entreprises du Groupe sont impliquées, de l'avis de leurs experts, ne fait courir de risque au cours normal et prévisible des affaires ou au développement envisagé du Groupe.

Le Groupe estime qu'il n'existe aucun litige connu de lui comportant des risques probables significatifs, susceptibles d'affecter le patrimoine, le résultat ou la situation financière du Groupe, qui n'ait fait l'objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice. Aucun litige, pris individuellement, n'est significatif à l'échelle de la Société ou du Groupe.

Le Groupe n'a connaissance d'aucun autre litige ou arbitrage, qui serait susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat de la Société ou du Groupe.

**NOTE 33****EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE DE TAUX D'INTERET, DE CHANGE ET AUX FLUCTUATIONS DE COURS DE BOURSE**

Au 31 décembre 2022, l'exposition aux différents risques de marché s'analyse de la manière suivante :

**33.1 / Exposition aux risques de taux d'intérêt**

L'exposition au risque de taux d'intérêt est composée d'actifs et passifs financiers à taux variable exposés à un risque de cash-flow comme suit :

(en millions d'euros)	2022	Échéancier pour 2022		
		Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
VMP et disponibilités	690,4	690,4	0,0	0,0
<b>Actifs financiers à taux variable</b>	<b>690,4</b>	<b>690,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Autres dettes financières	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Passifs financiers à taux variable</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

(en millions d'euros)	2021	Échéancier pour 2021		
		Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
VMP et disponibilités	1 060,9	1 060,9	0,0	0,0
<b>Actifs financiers à taux variable</b>	<b>1 060,9</b>	<b>1 060,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Autres dettes financières	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Passifs financiers à taux variable</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

**Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt**

La dette du Groupe est actuellement intégralement constituée de financements à taux fixe. Elle est composée principalement de l'emprunt obligataire de 650 millions d'euros, les OCEANE de 200 millions d'euros et l'emprunt Banque européenne d'investissement de 100 millions d'euros.

Il n'y a donc pas d'impact résultat résultant de la sensibilité à une variation de taux.

(en millions d'euros)	Impact résultat
<b>Au 31 décembre 2022</b>	
Variation de + 50 points de base	0,0
Variation de - 50 points de base	0,0

### 33.2 / Exposition aux risques de change

Fnac Darty utilise pour la gestion du risque de change des instruments de change à terme, afin de couvrir ses risques commerciaux d'export et d'import.

Par ailleurs, le Groupe peut être amené à mettre en place des stratégies optionnelles simples (achat d'options ou tunnels) pour couvrir des expositions futures.

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 9, ces instruments dérivés sont analysés au regard des critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture. Ces instruments dérivés de change sont comptabilisés au bilan en valeur de marché à la date de clôture.

Les dérivés de change du Groupe traités en gestion à des fins de couverture ne sont pas documentés dans le cadre de la comptabilité de couverture au regard de la norme IFRS 9 et sont donc comptabilisés comme des instruments dérivés dont la variation de juste valeur impacte les autres éléments du résultat global.

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 ces dérivés incluent principalement un contrat de couverture de change en dollars.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>Dollar américain</b>
<b>Couvertures de dérivés en juste valeur par résultat</b>	<b>89,8</b>	<b>89,8</b>
Achats à terme & swaps achat à terme	89,8	89,8

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2021</b>	<b>Dollar américain</b>
<b>Couvertures de dérivés en juste valeur par résultat</b>	<b>90,3</b>	<b>90,3</b>
Achats à terme & swaps achat à terme	90,3	90,3

Au 31 décembre 2022, l'exposition bilancielle du Groupe en devises de transaction autres que l'euro était la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>Dollar américain</b>	<b>Franc suisse</b>	<b>Hong Kong dollar</b>	<b>GBP</b>
Créances commerciales exposées	<b>13,8</b>	2,1	11,7		
Autres actifs financiers exposés	<b>33,3</b>	11,3	20,4	1,4	0,2
Dettes fournisseurs exposées	<b>37,1</b>		36,4	0,7	
Dettes financières exposées	<b>0,0</b>				
<b>Exposition brute au bilan</b>	<b>10,0</b>	<b>13,4</b>	<b>(4,3)</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>
Instruments de couverture	13,4	13,4			
<b>Exposition brute après gestion</b>	<b>(3,4)</b>	<b>0,0</b>	<b>(4,3)</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2022</b>	<b>Dollar américain</b>	<b>Franc suisse</b>	<b>Hong Kong dollar</b>	<b>GBP</b>
Actifs monétaires	<b>47,1</b>	13,4	32,1	1,4	0,2
Passifs monétaires	<b>37,1</b>	0,0	36,4	0,7	0,0
<b>Exposition brute au bilan</b>	<b>10,0</b>	<b>13,4</b>	<b>(4,3)</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>
Instruments de couverture	13,4	13,4			
<b>Exposition brute après gestion</b>	<b>(3,4)</b>	<b>0,0</b>	<b>(4,3)</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>

Les créances commerciales et les dettes fournisseurs en devises exposées au risque de change concernent les opérations courantes.

Les autres actifs financiers exposés sont constitués des créances et prêts ainsi que des soldes bancaires, des placements et équivalents de trésorerie dont la date d'échéance est inférieure à trois mois en date d'acquisition.

La politique de gestion du risque de change du Groupe consiste à réduire le risque de change intrinsèque à l'activité des entités du Groupe, en sécurisant les politiques de prix et les marges brutes sur les importations et les exportations du Groupe au plus tard lorsque l'entité s'engage et à interdire toute spéculation. La gestion du risque de change est encadrée par une procédure interne qui vise à couvrir les risques dès leur identification.

#### Analyse de sensibilité au risque de change

L'analyse de sensibilité exclut les impacts liés à la conversion des états financiers de chaque entité de Fnac Darty dans sa monnaie de présentation (euro) ainsi que la valorisation de la position de change bilancielle considérée comme non significative en date d'arrêté.

Sur la base des données de marché en date de clôture, l'impact des instruments dérivés de change en cas d'une variation instantanée de 10 % des cours de change de l'euro par rapport aux principales devises d'exposition les plus significatives pour le Groupe (principalement le dollar américain) est non significatif.

#### 33.3 / Exposition aux risques de fluctuation des cours de bourse

Dans le cadre de ses opérations courantes, le Groupe intervient sur les actions émises par le Groupe. Au 31 décembre 2022, aucune opération de couverture relative au risque actions n'était reconnue comme instrument dérivé au regard de l'application de la norme IFRS 9.

#### 33.4 / Autres risques de marché – risques de crédit

Compte tenu du grand nombre de clients, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe. De façon générale, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit particulier sur ses actifs financiers.

#### 33.5 / Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales est étroitement et périodiquement appréciée par le Groupe à l'aide des procédures de reporting financier du Groupe.

L'analyse suivante porte sur les engagements contractuels des dettes financières et dettes fournisseurs et inclut notamment les intérêts à payer. Les flux futurs de trésorerie présentés n'ont pas fait l'objet d'actualisation.

Il n'est pas prévu sur la base des données en date de clôture que les flux de trésorerie indiqués se produisent de façon anticipée et pour des montants sensiblement différents de ceux indiqués dans l'échéancier.

Les flux relatifs aux dérivés de change sont non significatifs.

<i>(en millions d'euros)</i>	2022				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Autres dettes financières	2 077,3	(2 077,3)	(263,1)	(1 575,6)	(238,6)
Dettes fournisseurs	1 965,1	(1 965,1)	(1 965,1)		
<b>Total</b>	<b>4 042,4</b>	<b>(4 042,4)</b>	<b>(2 228,2)</b>	<b>(1 575,6)</b>	<b>(238,6)</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	2021				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Autres dettes financières	2 064,4	(2 064,4)	(241,0)	(1 375,7)	(447,7)
Dettes fournisseurs	2 036,9	(2 036,9)	(2 036,9)		
<b>Total</b>	<b>4 101,3</b>	<b>(4 101,3)</b>	<b>(2 277,9)</b>	<b>(1 375,7)</b>	<b>(447,7)</b>



(en millions d'euros)	2022	Ventilation par classification comptable				2021	
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Coût amorti	Niveau d'évaluation	Valeur au bilan
<b>Actifs non courants :</b>							
Actifs financiers non courants	44,4	44,4	23,7		20,7		40,2
<i>Instrument de dette à la juste valeur</i>	23,7	23,7	23,7			Niveau 2	19,7
<i>Dépôts et cautionnements</i>	20,4	20,4			20,4		20,2
<i>Autres actifs financiers non courants</i>	0,3	0,3			0,3		0,3
<b>Actifs courants :</b>							
Créances clients	249,5	249,5			249,5		303,9
Autres actifs financiers courants	19,1	19,1	9,4		9,7		9,4
<i>Instrument dérivés actifs avec comptabilité de couverture</i>						Niveau 2	0,5
<i>Autres actifs financiers courants</i>	19,1	19,1	9,4		9,7		8,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	931,7	931,7	931,7			Niveau 1	1 181,1
<b>Passifs non courants :</b>							
Emprunts et dettes financières à long terme	1 769,4	1 814,2			1 814,2		1 823,4
<i>Emprunt obligataire 2026</i>	332,6	350,0			350,0	Niveau 1	350,0
<i>Emprunt obligataire 2024</i>	294,2	300,0			300,0	Niveau 1	300,0
<i>Dettes locative à long terme</i>	896,9	896,9			896,9		891,1
<i>Emprunt Banque européenne d'investissement</i>	83,3	83,3			83,3		100,0
<i>Ligne de crédit à moyen terme</i>	0,0	0,0			0,0		0,0
<i>Composante dette financière de l'OCEANE</i>	162,4	184,0			184,0		180,4
<i>Autres dettes financières</i>	0,0	(0,0)			(0,0)		1,9
<b>Passifs courants :</b>							
Emprunts et dettes financières à court terme	263,1	263,1			263,1		241,0
<i>Emprunt Banque européenne d'investissement</i>	16,7	16,7			16,7		0,0
<i>Intérêts capitalisés des emprunts obligataires</i>	1,3	1,3			1,3		1,3
<i>Dettes locative à court terme</i>	243,6	243,6			243,6		238,9
<i>Autres dettes financières</i>	1,5	1,5			1,5		0,8
Autres passifs financiers courants	10,2	10,2	0,0	0,3	9,9		8,7
<i>Instrument dérivés passifs avec comptabilité de couverture</i>	0,3	0,3		0,3	0,0	Niveau 2	
<i>Autres passifs financiers courants</i>	9,9	9,9			9,9		8,7
Dettes fournisseurs	1 965,1	1 965,1			1 965,1		2 036,9

La norme IFRS 13 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Ainsi le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers à partir des deux modes de valorisation utilisés (prix cotés et techniques de valorisation) et s'appuie sur cette classification, en conformité avec les normes comptables internationales, pour exposer les caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat en date d'arrêt :

- **catégorie de niveau 1** : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- **catégorie de niveau 2** : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- **catégorie de niveau 3** : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

<b>NOTE 35</b>	<b>TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES</b>
----------------	--------------------------------------------

#### Partie liée ayant un contrôle sur Fnac Darty

Au 31 décembre 2022, le groupe Ceconomy Retail International détient 24,2 % du capital et 24,2 % des droits de vote de Fnac Darty. Au cours de l'exercice 2022, aucune opération entre l'ensemble des sociétés consolidées de Fnac Darty et le groupe Ceconomy Retail International n'est à mentionner. Ceconomy n'a pas de représentant au conseil d'administration de Fnac Darty.

Au 31 décembre 2022, la société Vesa Equity Investments détient 23,0 % du capital et 23,0 % des droits de vote de Fnac Darty. Aucune opération entre l'ensemble des sociétés consolidées de Fnac Darty et la société VESA Equity Investments n'est à mentionner. Vesa Equity n'a pas de représentant au conseil d'administration de Fnac Darty.

Au 31 décembre 2022, la société Indexia Développement, anciennement SFAM Group, détient 11,3 % du capital et 11,3 % des droits de vote de Fnac Darty et n'a pas de représentant au conseil d'administration de Fnac Darty. Ainsi la société Indexia Développement n'est pas une partie liée.

Au 31 décembre 2021, le groupe Ceconomy Retail International détenait 24,3 % du capital et 24,3 % des droits de vote de Fnac Darty. Au cours de l'exercice 2021, aucune opération entre l'ensemble des sociétés consolidées de Fnac Darty et le groupe Ceconomy Retail International n'était à mentionner. Ceconomy n'avait pas de représentant au conseil d'administration de Fnac Darty.

Au 31 décembre 2021, la société Indexia Développement, anciennement SFAM Group, détenait 11,3 % du capital et 11,3 % des droits de vote de Fnac Darty et n'avait pas de représentant au conseil d'administration de Fnac Darty. Ainsi la société Indexia Développement n'était pas une partie liée.

### Avantages à court terme

Le périmètre des principaux dirigeants correspond au comité exécutif du Groupe. La rémunération constatée en charge est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022 <sup>(a)</sup>	2021 <sup>(a)</sup>
Avantages à court terme	8,5	10,0
Indemnités de fin de contrat de travail	0,0	0,1

*(a) Montants y compris les charges sociales.*

### Avantages à long terme

En 2022, deux dispositifs de rémunération variable pluriannuelle liés aux dispositifs d'actions gratuites sont arrivés à échéance.

En application de la norme IFRS 2, il a été procédé à la mise à jour du nombre d'instruments arrivés à échéance, annulés et attribués au cours de l'exercice. Le taux de la volatilité du cours de l'action Fnac Darty a été fixé à 35 % pour les plans attribués en 2020 et 2021, et de 27 % pour les plans attribués en 2022. La charge ainsi évaluée selon la norme IFRS 2 de ces dispositifs de rémunération pluriannuelle s'élève en 2022 à 3,6 millions d'euros chargés et en 2021 à 6,3 millions d'euros chargés. L'acquisition définitive de ces dispositifs pluriannuels est soumise à des conditions de performance et de présence. L'ensemble de ces plans est détaillé dans le chapitre 5, note 7.

La deuxième tranche du plan 2019 d'actions gratuites et le plan 2019 d'actions gratuites concernant le dirigeant mandataire social exécutif sont arrivés à échéance le 22 mai 2022. Compte tenu des conditions de performance boursière de Fnac Darty sur la base du *Total Shareholder Return* (TSR) de la Société comparé à celui des sociétés du SBF 120, de l'atteinte d'un niveau de cash-flow libre et de la condition de performance liée à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise appréciée en prenant en compte les notations extra-financières du Groupe (détaillées à la note 7.1 « Plans d'actions gratuites » de l'annexe des comptes consolidés), 70 % des actions ont été acquises pour les bénéficiaires et le dirigeant mandataire social exécutif présents au 22 mai 2022.

Les honoraires hors taxes des commissaires aux comptes de la société Fnac Darty, société mère du Groupe et du réseau associé, se ventilent de façon suivante :

(en millions d'euros)	2022							
	Deloitte & Associés				KPMG			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</b>								
• Émetteur	0,3	43 %		0 %	0,2	29 %		0 %
• Filiales intégrées globalement	0,4	57 %	0,2	100 %	0,5	71 %	0,1	50 %
<b>Sous-total</b>	<b>0,7</b>	<b>100 %</b>	<b>0,2</b>	<b>100 %</b>	<b>0,7</b>	<b>100 %</b>	<b>0,1</b>	<b>100 %</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>								
• Émetteur	0,0	0 %		0 %	0,0	0 %		0 %
• Filiales intégrées globalement	0,0	0 %		0 %	0,0	0 %	0,1	50 %
<b>Sous-total</b>	<b>0,0</b>	<b>0 %</b>	<b>0,0</b>	<b>0 %</b>	<b>0,0</b>	<b>0 %</b>	<b>0,1</b>	<b>50 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,7</b>	<b>100 %</b>	<b>0,2</b>	<b>100 %</b>	<b>0,7</b>	<b>100 %</b>	<b>0,2</b>	<b>100 %</b>

(en millions d'euros)	2021							
	Deloitte & Associés				KPMG			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</b>								
• Émetteur	0,2	33 %		0 %	0,2	29 %		0 %
• Filiales intégrées globalement	0,4	67 %	0,2	100 %	0,5	71 %	0,1	100 %
<b>Sous-total</b>	<b>0,6</b>	<b>100 %</b>	<b>0,2</b>	<b>100 %</b>	<b>0,7</b>	<b>100 %</b>	<b>0,1</b>	<b>100 %</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>								
• Émetteur	0,0	0 %		0 %	0,0	0 %		0 %
• Filiales intégrées globalement	0,0	0 %		0 %	0,0	0 %		0 %
<b>Sous-total</b>	<b>0,0</b>	<b>0 %</b>	<b>0,0</b>	<b>0 %</b>	<b>0,0</b>	<b>0 %</b>	<b>0,0</b>	<b>0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,6</b>	<b>100 %</b>	<b>0,2</b>	<b>100 %</b>	<b>0,7</b>	<b>100 %</b>	<b>0,1</b>	<b>100 %</b>

Les services autres que la certification des comptes se composent principalement de missions de consultation sur le contrôle interne, de consultations techniques et des attestations diverses.

## Recentrer le nombre de points de vente en Suisse

Afin de renforcer significativement la présence de la marque Fnac dans l'ensemble des régions de la Suisse, l'enseigne avait conclu un partenariat pour le déploiement de 27 shop-in-shop au sein des magasins Manor, dont les derniers ont été ouverts au cours du premier semestre 2022. Cependant, le contexte économique difficile rencontré en Suisse et notamment sur le périmètre Manor a amené le Groupe à annoncer, fin janvier 2023, un recentrage de son partenariat sur 17 points de vente prioritaires pour les deux enseignes situés principalement en Suisse romande. Fnac Suisse et Manor poursuivent ainsi leur engagement commercial pour l'animation de shop-in-shops de produits culturels, électroménagers et technologiques Fnac chez Manor. Le marché suisse, où la présence de la Fnac aura triplé en moins de trois ans avec, à l'issue du 1<sup>er</sup> semestre 2023, 26 enseignes (9 magasins intégrés et 17 shop-in-shops au sein de Manor), reste une zone importante pour le Groupe qui va continuer d'y investir.

## Dividende

Fnac Darty proposera à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires prévue le 24 mai 2023 d'approuver la distribution d'un dividende de 1,40 euro par action. Ce montant représente un taux de distribution, calculé sur le résultat net part du Groupe des activités poursuivies, de 38%, en ligne avec celui de l'année dernière et conforme à la politique de retour à l'actionnaire présentée dans le plan stratégique Everyday.

Une option permettant aux actionnaires de recevoir la totalité du dividende, soit en numéraire, soit en actions nouvelles de la société, sera proposée. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires, le prix des actions nouvelles émises en paiement du dividende s'élèvera à 95 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action pendant les 20 séances de bourse précédant l'Assemblée générale des actionnaires, diminuée du montant net du dividende et arrondie au centime d'euro supérieur.

La date de détachement du dividende est fixée au 13 juin 2023 et la mise en paiement (ou l'émission d'actions nouvelles) au 6 juillet 2023. Les actionnaires pourront choisir le versement du dividende en actions nouvellement émises entre le 15 juin 2023 et le 29 juin 2023 inclus. A défaut d'avoir choisi l'option de paiement en actions nouvelles, l'actionnaire recevra le dividende en numéraire à la date de sa mise en paiement.

## Energie

En 2023, les coûts d'énergie du Groupe sont attendus en forte hausse avec des tarifs d'énergie plus élevés que l'année dernière et compte tenu des différentes sources d'approvisionnement du Groupe. Ces dernières se répartissent comme suit :

- Comme en 2022, environ la moitié des volumes seront soumis à l'ARENH<sup>1</sup>, dont le tarif devrait rester stable par rapport à 2022, à 42€/MWh ;
- Près de 10% des volumes proviendront du corporate PPA<sup>2</sup>, signé par le Groupe avec Valeco début 2022 et qui rentrera en vigueur à compter de mi-2023, avec un tarif qui devrait être inférieur au tarif du marché des PPA solaires qui s'établit à date à environ 90€/MWh ;
- Le reliquat, soit environ 40% des volumes, sera soumis aux tarifs de marché. Le Groupe couvre ce reliquat de façon glissante tout au long de l'année, sur un contrat type Bloc + Spot pour bénéficier d'une éventuelle baisse des prix de marché.

Au contexte marché de hausse généralisée des coûts d'énergie s'ajoute la défaillance contractuelle de notre fournisseur historique d'électricité. Alors que Fnac Darty avait conclu avec Solvay Energy Services, filiale à 100% du Groupe Solvay, un contrat lui permettant de se couvrir d'une éventuelle hausse de prix sur les heures de pointe du réseau (de 8h à 20h du lundi au vendredi), appelées également heures Peakload, pour les volumes 2020 à 2024, Solvay a souhaité, dans le contexte de tension sur les prix de l'énergie, réviser unilatéralement la formule de calcul du prix convenue pour les volumes 2023 et 2024 du Groupe, au moment où Fnac Darty allait commencer à fixer ses approvisionnements pour 2023 et 2024.

Aucun accord n'ayant pu être trouvé entre les parties pour réviser la formule de prix convenue et Fnac Darty considérant la demande de révision de Solvay injustifiée et excessive, le Groupe a été contraint de prendre acte de la résiliation anticipée du contrat et de trouver un nouveau fournisseur de premier plan en urgence dans un contexte tendu pour pouvoir bénéficier du guichet ARENH. En conséquence, le Groupe vient d'assigner Solvay aux fins de réparation du préjudice financier causé.

En parallèle, Fnac Darty accélère son ambition de réduction de consommation énergétique avec un plan d'investissements massifs dans ses magasins qui représentent près de 80% de la consommation énergétique du Groupe en France. La part des investissements dédiés chaque année au parc de magasins va être très largement allouée à la réduction des consommations d'énergie dans le cadre du plan de sobriété énergétique. Aussi le Groupe se mobilise pour mettre en place des installations moins énergivores et mieux pilotées dans l'ensemble de son parc de magasins intégrés Fnac et Darty d'ici fin 2024. Cela passe par un équipement en éclairage LED des magasins et la mise en place d'un système centralisé permettant le contrôle du chauffage et de la climatisation (GTB/GTC). L'objectif visé par le Groupe est une réduction d'au moins 15% de la consommation électrique en France d'ici 2024 par rapport à 2022<sup>3</sup>. En tout état de cause, les investissements de près de 20M€ alloués à ce projet seront inclus dans l'enveloppe annuelle normative aux alentours de 120M€.

Par conséquent, pour l'année 2023, le Groupe prévoit une augmentation significative de ses coûts liés à l'énergie estimée entre +30M€ et +50M€. L'impact sur le second semestre devrait être moins important que sur la première partie de l'année compte tenu des premiers effets positifs des investissements de réduction des consommations dans les magasins et des tarifs de marché qui pourraient être moins élevés.

<sup>1</sup> ARENH : Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique.

<sup>2</sup> Power Purchase Agreement.

<sup>3</sup> Consommations ajustées en degrés jours unifiés ; c'est-à-dire ramenées à une météo standard (sur la base d'un climat de référence calculé sur la moyenne des 20 dernières années).

## Conclusions et perspectives

L'année 2023 devrait également continuer à être impactée par un contexte incertain, se traduisant par la poursuite de la contraction des volumes liée à une consommation atone couplée à une hausse des prix. Dans ce contexte, le Groupe veillera à :

- Rester pleinement mobilisé pour continuer à surperformer les marchés grâce à son agilité opérationnelle et à la complémentarité de ses magasins et sites internet, atouts importants dans des marchés avec une visibilité réduite ;
- Préserver au mieux son niveau de marge brute grâce à un positionnement centré sur les produits premium permettant au Groupe de pourvoir plus facilement répercuter les hausses de prix, et à une contribution croissante des services, gages de différenciation par rapport aux autres distributeurs ;
- Poursuivre sa solide maîtrise des coûts grâce aux plans de performance qui ont permis de compenser une grande partie de l'inflation en 2022. En 2023, dans un contexte où l'inflation devrait davantage peser sur les coûts, en particulier sur l'énergie et la masse salariale, le Groupe sera particulièrement attentif à pouvoir limiter au maximum cette hausse des coûts grâce à des plans de performance attendus au moins deux fois supérieurs au niveau normatif des années précédentes.

Par conséquent, pour 2023, le Groupe devrait afficher des ventes en léger repli au 1<sup>er</sup> semestre couplé à une forte hausse des coûts, en particulier sur l'énergie, mais devrait bénéficier de conditions de marché moins défavorables au second semestre avec un niveau d'inflation qui pourrait être inférieur à celui du premier semestre. Le Groupe attend donc un Résultat Opérationnel Courant (ROC) pour 2023 aux alentours de 200M€, soit un ROC en ligne ou en progression par rapport à 2022 hors impact de la hausse attendue des coûts de l'énergie. De plus, la baisse du ROC en 2023 devrait être plus prononcée au 1<sup>er</sup> semestre qu'au 2<sup>nd</sup> semestre, due à un poids plus important des frais fixes sur l'activité et aux coûts plus élevés de l'énergie sur cette partie de l'année.

Enfin, le Groupe veillera également à :

- Piloter étroitement sa politique d'achats de marchandises et maintenir un niveau de stocks sous contrôle et avec une bonne rotation, clés dans un marché avec une visibilité limitée sur la consommation ;
- Ajuster son enveloppe d'investissements opérationnels en ligne avec le niveau normatif d'investissement annoncé dans le plan stratégique Everyday. Aussi, après une année 2022 où les investissements se sont élevés à 131M€, le Groupe vise une enveloppe maximum d'investissements opérationnels de 120M€ en 2023.

Par conséquent, le Groupe confirme les objectifs qui ont été annoncés dans le communiqué de presse portant sur les estimations de sa performance 2022 publié le 17 janvier dernier. Aussi le Groupe vise d'atteindre un cash-flow libre opérationnel<sup>1</sup> cumulé d'environ 500M€ sur la période 2021-2024, et un cash-flow libre opérationnel<sup>5</sup> d'au moins 240M€ en rythme annuel à partir de 2025.

---

<sup>1</sup> Hors IFRS16.

La liste des filiales du Groupe est la suivante :

- Consolidation par intégration globale : G
- Consolidation par mise en équivalence : E

**Périmètre Fnac Darty au 31 décembre 2022**

Sociétés	% d'intérêt			
		31/12/2022		31/12/2021
FNAC DARTY (société mère)				
<b>Enseigne FNAC</b>				
<b>France</b>				
ALIZÉ – SFL	G	100,00	G	100,00
CODIREP	G	100,00	G	100,00
FNAC DARTY Participations et Services	G	100,00	G	100,00
FNAC ACCÈS	G	100,00	G	100,00
FNAC APPRO GROUPE	G	100,00	G	100,00
FNAC DARTY CAPTIVE SOLUTIONS	G	100,00	G	100,00
FNAC DIRECT	G	100,00	G	100,00
FNAC LOGISTIQUE	G	100,00	G	100,00
FNAC PARIS	G	100,00	G	100,00
FNAC PÉRIPHÉRIE	G	100,00	G	100,00
FNAC TOURISME		Fusionnée en septembre 2022	G	100,00
FRANCE BILLET	G	52,00	G	52,00
IZNEO		Cédée en mai 2022	E	50,00
MSS	G	100,00	G	100,00
RELAIS FNAC	G	100,00	G	100,00
TICK & LIVE	G	26,00	G	26,00
WEFIX	G	100,00	G	100,00
WEFIX IMMO	G	100,00	G	100,00
123BILLETS (BilletReduc.com)	G	52,00	G	52,00
CTS EVENTIM France	G	52,00	G	52,00
MINTEED	E	25,00	/	0,00
REPAIR & RUN	E	18,03	/	0,00
<b>Belgique</b>				
BELGIUM TICKET	G	39,00	G	39,00
FNAC BELGIUM	G	100,00	G	100,00
WEFIX Belgique	G	100,00	G	100,00
<b>Luxembourg</b>				
FNAC Luxembourg	G	100,00	G	100,00
<b>Espagne</b>				
FNAC ESPAÑA	G	100,00	G	100,00
<b>Monaco</b>				
FNAC MONACO	G	100,00	G	100,00
<b>Portugal</b>				
FNAC PORTUGAL	G	100,00	G	100,00
<b>Suisse</b>				
FNAC SUISSE	G	100,00	G	100,00
SWISSBILLET	G	100,00	G	100,00
<b>Allemagne</b>				
WEFIX (Allemagne)		Dissoute en avril 2022	G	100,00

Sociétés	% d'intérêt			
	31/12/2022		31/12/2021	
<b>Enseigne DARTY</b>				
<b>Royaume-uni</b>				
Darty limited	G	100,00	G	100,00
Kesa Holdings Limited		Dissoute en mars 2022	G	100,00
<b>France</b>				
FNAC DARTY SERVICES	G	100,00	G	100,00
Darty Holdings SAS	G	100,00	G	100,00
Kesa France SA	G	99,71	G	99,71
Participations Distribution Services SNC	G	99,71	G	99,71
Darty Développement SAS	G	99,71	G	99,71
A2I Darty Ouest SNC	G	99,71	G	99,71
A2I Darty Rhône Alpes SNC	G	99,71	G	99,71
A2I Île de France SNC	G	99,71	G	99,71
Compagnie Européenne de Commerce et de Distribution SAS (C.E.C.D)	G	100,00	G	100,00
Établissements Darty & Fils SAS	G	99,71	G	99,71
Darty Grand Ouest SNC	G	99,71	G	99,71
Darty Grand Est SNC	G	99,71	G	99,71
NEXT SERVICES France	G	100,00	/	0,00
<b>Belgique</b>				
FNAC Vanden Borre	G	100,00	G	100,00
New Vanden Borre transport N.V.	G	100,00	G	100,00
VDBK (Vanden Borre Kitchen)	E	50,00	E	50,00
<b>Autres pays</b>				
Fnac Darty Asia Consulting (CH)	G	100,00	G	100,00
Fnac Darty Asia limited (HK)	G	100,00	G	100,00
<b>Enseigne NATURE &amp; DECOUVERTES</b>				
<b>France</b>				
Nature & découvertes	G	100,00	G	100,00
Terre d'OC évolution	G	100,00	G	100,00
<b>Belgique</b>				
Nimmer Dor Belgie	G	100,00	G	100,00
<b>Luxembourg</b>				
Nimmer Dor Luxembourg	G	100,00	G	100,00
<b>Allemagne</b>				
Nature & découvertes Deutschland	G	100,00	G	100,00



**NOTE 40****TAUX DE CHANGE UTILISES POUR LA CONVERSION DES SOCIETES EN MONNAIE ETRANGERE**

Les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion des sociétés du Groupe en monnaie étrangère :

<i>pour 1€</i>	<b>2022</b>		<b>2021</b>	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Livre sterling	0,89	0,85	0,84	0,86
Franc suisse	0,98	1,00	1,03	1,08